



Observatoire de l'Action Gouvernementale (O.A.G.) asbl

*Siège social : Bujumbura -Burundi * B.P.:3113 Bujumbura_Tél.:22 21 88 20*

*E-mail: oag@cbinet.net * Site Web: www.oag.bi*

BURUNDI : Espoirs mitigés et inquiétudes à la veille des élections de 2015.

**Rapport d'observation de la gouvernance
au cours du premier semestre 2014.**

Bujumbura, août 2014

Remerciements.

Aux termes de la présente analyse, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale tient à remercier Son Excellence Honorable Président Sylvestre NTIBANTUNGANYA pour son apport très précieux dans l'élaboration du rapport d'observation de la gouvernance comptant pour le premier semestre 2014. Cette analyse contribue à la promotion d'une gouvernance démocratique fondée sur des pratiques de transparence et de respect des normes et d'éthique dans la gestion des affaires publiques.

Ses remerciements vont également à l'endroit des membres du comité de lecture du rapport dont les noms suivent :

- Monsieur Godefroid MANIRAMBONA, Président de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;
- Monsieur Onesphore NDUWAYO, Membre de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;
- Monsieur François BIZIMANA, Lecteur critique indépendant ;
- Monsieur Mamert SIBOMANA, Lecteur critique indépendant ;
- Madame Rénilde NZIKORURIHO, Lecteur critique indépendant ;
- Monsieur JBosco NZOSABA, Chargé de communication de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;
- Monsieur Melchior NDAYIMIRIJE, Secrétaire Exécutif de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale.

Ses remerciements vont enfin à l'endroit de l'ONG « Oxfam Novib» pour son appui financier.

Table des matières

	Matière	Page
	Remerciements.....	3
	Table des matières.....	5
	Sigles et acronymes.....	9
	Résumé exécutif.....	11
0.	Introduction.....	19
0.1.	Contexte et justification.....	19
0.2.	Objectifs de l'analyse.....	19
0.3.	Méthodologie.....	20
	Première partie. La gouvernance politique, administrative et diplomatique.....	22
	Chapitre 1. Les élections de 2015 au cœur des débats.....	23
1.1.	Un projet de loi portant révision de la Constitution rejeté.....	23
1.1.1.	Deux questions fondamentales à l'origine du projet de révision de la Constitution.....	23
1.1.2.	La voix du rejet.....	25
1.1.3.	Ajournée mais non abandonnée.....	27
1.2.	Des espoirs encore mitigés pour les élections de 2015 pluralistes et apaisés.....	28
1.2.1.	Un code électoral consensuel mais qui aurait dû pousser plus loin.....	29
1.2.2.	De timides améliorations en ce qui concerne les réunions et manifestations des partis politiques.....	33
1.2.3.	Une société civile et des médias dynamiques.....	35
1.2.4.	Des partenaires bilatéraux et multilatéraux vigilants.....	38

Chapitre 2. Des obstacles à vaincre pour des élections de 2015 véritablement pluralistes et apaisées..... 40

2.1.	Des clivages politiques toujours perceptibles autour des activités de la CNTB et de la composition de la CVR.....	40
2.1.1.	Des manipulations ethnistes redoutées autour des activités de la CNTB.....	40
2.1.2.	Une Commission Vérité et Réconciliation toujours problématique.....	44
2.2.	Des partis politiques dont la décomposition-recomposition s'accélère.....	48
2.2.1.	Un parti UPRONA dont les divisions s'amplifient.....	48
2.2.1.1.	Un enjeu : le poste de Vice-président de la République et les majorités qualifiées pour le vote des lois.....	49
2.2.1.2.	Une stratégie fatale.....	50
2.2.2	Un parti FNL qui échappe chaque jour à Agathon Rwasa	55
2.2.2.1.	Des barrages systématiques pour empêcher à Agathon Rwasa de revenir à la tête du parti FNL.....	56
2.2.2.2.	L'ADC-IKIBIRI ou le Vaste Rassemblement National peuvent-ils servir de repli à Agathon Rwasa ?.....	59
2.2.3.	Sahwanya-FRODEBU : encore des efforts pour convaincre sur sa volonté et ses capacités à réunifier les composantes du « Parti de Melchior Ndadaye ».....	62
2.3.	Les jeunes des partis CNDD-FDD et MSD dans des actions répréhensibles.....	62
2.3.1.	Les Imbonerakure : « pépinière » ou « milice » du CNDD-FDD ?.....	63
2.3.1.1.	Des imbonerakure impliqués dans les restrictions des libertés publiques.....	63
2.3.1.2.	Des imbonerakure contre la liberté d'action des journalistes.....	66

2.3.2.	Les événements du 8 mars 2014 : « résistance » ou « insurrection » des jeunes du MSD ?.....	68
2.3.3.	Un devoir pour les leaders des partis politiques : canaliser positivement leurs jeunes.....	73
2.4.	Un harcèlement judiciaire inquiétant de leaders des partis politiques, de la société civile et des journalistes...	73
2.5.	Des questions qui exigent vigilance.....	77
2.5.1.	Les candidatures aux élections refléteront-elles correctement les opinions politiques actuelles ?.....	77
2.5.2.	D'autres problèmes qui nécessitent d'urgence une attention des acteurs institutionnels et politiques burundais et des partenaires du Burundi.....	79

Deuxième partie. La gouvernance économique et sociale..... 81

Chapitre 3. Une économie toujours confrontée à des difficultés de décollage..... 81

3.1.	Des efforts en cours pour faire décoller l'économie burundaise.....	81
3.1.1.	Des infrastructures et des équipements de base en construction.....	81
3.1.2.	Un climat d'affaires progressivement performant.....	84
3.1.3.	Des Etats Généraux pour relancer l'agriculture et l'élevage.....	89
3.2.	Des catastrophes économiquement préjudiciables.....	90
3.2.1.	Des pluies diluviennes et des inondations dans la province de Bujumbura-Rural et la capitale Bujumbura...	90
3.2.2.	Des incendies de marchés « sans explications et sans coupables ».....	93
3.3.	Une épine dans les pieds: La persistance de la corruption et des malversations économiques.....	97

Chapitre 4. Une jeunesse confrontée à d'énormes défis.....	100
4.1. Un trafic humain et des débauches sexuels d'une ampleur inquiétante.....	100
4.1.1. Des faits qui interrogent les pouvoirs publics.....	100
4.1.1.1. Un trafic humain sexuel d'une ampleur méconnue.....	100
4.1.1.2. Une débauche de jeunes filles d'une autre nature dans la ville de Bujumbura.....	13
4.1.2. Qui sont les responsables.....	16
4.1.3. Une action coup de poing est nécessaire.....	107
4.2. La grève de la bourse dans les établissements publics d'enseignement supérieur.....	109
Conclusion et recommandations.....	116
Bibliographie.....	123

Sigles et acronymes

Sigles/Acronymes	: Signification
ADC-IKIBIRI	: Alliance des Démocrates pour le Changement
APRODH	: Association pour la Défense des Prisonniers et des Droits Humains
BNUB	: Bureau des Nations Unies au Burundi
BRB	: Banque de la République du Burundi
CDE	: Convention sur les Droits des Enfants
CEBAC	: Centre Burundais d'Arbitrage et de Conciliation
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CJD	: Centrale des Jeunes Démocrates
CNDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNTB	: Commission Nationale des Terres et Autres Biens
COSOME	: Coalition de la Société Civile pour le Monitoring des Elections
CRDB	: Centenary Rural Development Bank
CVR	: Commission Vérité et Réconciliation
DTB	: Diamond Trust Bank
ENS	: Ecole Normale Supérieure
FDD	: Forces pour la Défense de la Démocratie
FDN	: Force de Défense Nationale
FER	: Fraternité des Etudiants de Rumuri
FNL	: Forces Nationales de Libération
FOCODE	: Forum pour la Conscience et le Développement
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
INSP	: Institut National de Santé Publique

JRR	: Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore
KCB	: Kenya Commercial Bank
M23	: Mouvement du 23 Mars
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et le Développement
OAG	: Observatoire de l'Action Gouvernementale
OCDE	: Organisation pour le Commerce et le Développement Economique
OLUCOME	: Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PALIPHEHUTU-FNL	: Parti pour la Libération du Peuple Hutu-Forces Nationales de Libération
PANA	: Pan African Agency
PARCEM	: Paroles et Actions pour le Renforcement et le Changement des Mentalités
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
REGIDESO	: Régie pour la Production et la Distribution de l'Eau et de l'Electricité
RFI	: Radio France Internationale
RN	: Route Nationale
RPA	: Radio Publique Africaine
RTL	: Radiotélévision des Mille Collines
SNR	: Service National de Renseignement
TDC	: Travaux de Développement Communautaire
UB	: Université du Burundi
UPD ZIGAMIBANGA	: Union pour le Progrès et la Démocratie
UPRONA	: Union pour le Progrès National

Résumé exécutif

Le débat très passionné sur la révision de la Constitution du 18 mars 2005, qui avait marqué la fin de l'année 2013, s'est poursuivi au cours du premier semestre 2014. Le rejet du projet du Gouvernement par l'Assemblée Nationale, le 21 mars 2014, n'a pas mis fin aux interrogations sur les mandats déjà effectués par le Président de la République depuis 2005.

Couplée avec la volonté du CNDD-FDD de se garantir un pouvoir fort au cours de la prochaine législature, cette question constituait le leitmotiv fondamental de la révision recherchée mais non réussie de la Constitution.

Aujourd'hui, la question du troisième mandat du Président de la République en place depuis 2005 demeure au cœur des débats politiques, y compris à l'intérieur du parti CNDD-FDD. Ce dernier détient la clé de la réponse à cette question qui tient en haleine les opinions burundaises et les partenaires extérieurs du Burundi. C'est vers ce parti que le Président de la République renvoie la question chaque fois qu'elle lui est posée.

D'autre part, selon le Président Pierre NKURUNZIZA, c'est ensuite à la Commission Electorale Nationale Indépendante et à la Cour Constitutionnelle qu'il reviendra de décider de la conformité à la Constitution des candidatures avancées. Ces arguments n'arrivent pas à convaincre les partis de l'Opposition, certaines organisations de la société civile et d'autres acteurs de la vie nationale. La diplomatie africaine et internationale s'en mêle aussi. Jamais le Burundi n'a connu autant de ballets diplomatiques si ce n'est que pendant les années de crise (1993-2003).

Cette question du troisième mandat du Président de la République en place depuis 2005, et celle de la recherche d'un « pouvoir fort et incontestable » du CNDD-FDD, sont-elles, comme certains le redoutent, à la base du démembrement des principaux partis politiques de l'Opposition, des restrictions dénoncées des libertés publiques et des critiques de plus en plus sévères du pouvoir à l'endroit de la société civile et de la presse ? Ces dernières doivent demeurer des facteurs libres et dynamiques dans la

promotion et la défense des droits humains et de la bonne gouvernance, particulièrement sous l'angle de la lutte contre la corruption et les malversations économiques. Ces réalités amènent à une interrogation : que sera le Burundi au lendemain des élections générales de 2015 ?

La promulgation d'un code électoral jouissant d'un « consensus général », certes mitigé, grâce aux efforts d'un Bureau des Nations Unies pourtant à la fin de son mandat, est loin de dissiper les doutes. Les interrogations qui entourent l'implication des mouvements de jeunes affiliés aux partis politiques, plus particulièrement la Ligue des Jeunes -les IMBONERAKURE- du parti CNDD-FDD, dans l'accès, l'exercice et la protection du pouvoir font redouter des glissements dangereux.

Des comportements jugés hors la loi des IMBONERAKURE sont régulièrement dénoncés par des partis politiques de l'Opposition et des associations de la société civile en même temps qu'ils sont relayés par certains médias nationaux. De même, des organisations internationales des droits de l'homme s'en font écho. Les réactions du Pouvoir sont de plus en plus sans concessions. Les poursuites judiciaires contre le président et le vice-président du parti Sahwanya-FRODEBU, l'emprisonnement du président de l'APRODH et les poursuites judiciaires engagées contre deux journalistes de radios privées (Bonesha-FM et Radio Publique Africaine) en constituent des preuves.

D'autre part, la fuite du président du MSD et le repli continu du président du CNDD à l'étranger ainsi que le confinement d'Agathon RWASA, Chauvineau MUGWENGZO et Charles NDIJIJE dans le statut flou et difficile à gérer sur le plan électoral¹, «d'acteurs politiques», polluent la vie politique burundaise à moins d'une année des élections de 2015.

Malgré les restrictions qu'ils ne cessent de dénoncer, les partis de l'ADC- IKIBIRI sont jusqu'aujourd'hui engagés pour leur participation aux élections

¹ Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante a tenu à le signaler lors de la cérémonie de signature du code de conduite des partis politiques, du Gouvernement et de la CENI pour les élections de 2015.

générales de 2015. Dès lors, les protagonistes politiques, moraux, sociaux et civils burundais et les partenaires du Burundi au niveau de la sous-région, l'Afrique et la communauté internationale se trouvent face à un défi : tout mettre en œuvre pour que le pluralisme indispensable des élections de 2015 soit bâti et repose sur des leaders politiques ayant des assises dans leurs partis respectifs et non forgés ou agissant au profit d'intérêts sectaires ou uniquement partisans. Ici se pose la question de la désagrégation ou du démembrement des principaux partis politiques susceptibles de s'ériger en challengers du CNDD-FDD aux élections de 2015 et, par conséquent, modifier le rapport des forces politiques au sein des institutions du pays.

Sans pluralisme garanti de cette manière, la démocratie burundaise risque d'évoluer de plus en plus comme une ombre d'elle-même. Que faut-il faire alors pour que, comme le Président de la République le déclare régulièrement, les élections de 2015 soient meilleures que toutes celles qui ont eu lieu au cours des 20 dernières années ? S'il n'y a aucun doute qu'elles seront différentes de celles de 2010 ; ne fut-ce qu'en ce qui concerne la participation de l'Opposition, même fragmentée, rien ne rassure qu'elles seront comparables à celles de 2005 et, encore moins à celles de 1993.

Des stratégies politiques en mouvement depuis plusieurs mois font redouter plutôt une volonté du CNDD-FDD d'éloigner des compétitions des groupes politiques redoutés comme pouvant le mettre en difficultés lors des élections de 2015. Dans cet environnement, la procédure engagée depuis le mois de mai 2014 pour finalement mettre en place la Commission Vérité et Réconciliation est suivie et commentée de manière divergente par les différents protagonistes politiques du passé burundais, de son présent et de son avenir. De sérieux doutes persistent sur le succès de cette commission dont le processus de mise en place n'a pas intégré tous les acteurs politiques (organisations et personnalités) clés du passé sur lequel la vérité est réclamée et recherchée.

Ce climat politique, loin d'être rassurant, est vécu dans un environnement également marqué par la persistance des difficultés de l'économie

burundaise à décoller effectivement. Néanmoins, comme les indices du « doing business » continuent à enregistrer des améliorations depuis plusieurs mois et que l'exploitation du nickel ne cesse d'être annoncée comme imminente, le Gouvernement espère que le Burundi pourra bientôt remonter la pente. En tout cas, aujourd'hui, la croissance économique du Burundi demeure à la traîne dans les ensembles régionaux dont le pays est membre. En même temps, les recettes de l'Etat ne répondent pas à la pression des dépenses. Cela est accompagné et compliqué par d'autres épreuves d'ordre naturel comme les inondations, la sécheresse et les incendies d'infrastructures commerciales, dont les marchés. Les conséquences de l'incendie du marché central de Bujumbura au début de l'année 2013 ont continué à peser sur la vie économique et les conditions de vie des ménages.

Entretemps, des organisations de la société civile investies dans la lutte contre la corruption et les malversations économiques demeurent sur leur soif quant à la volonté réelle des pouvoirs publics à faire prévaloir la « tolérance 0 ». Dans un pays où des enrichissements illicites continuent à défier les structures de lutte contre la corruption et les malversations économiques, les résistances à opérer les amendements nécessaires dans la loi sur la corruption et les malversations économiques pour faire face à ce fléau posent problème.

Dans le domaine social, le premier semestre de l'année 2014 a été marqué par la « crise de la bourse » des étudiants à l'Université du Burundi. La gestion de cette crise a mis en évidence des contradictions et des disfonctionnements au sein du Gouvernement. La fermeté adoptée par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique n'a pas pu entamer l'unité des étudiants que l'on avait cru « ramener à l'ordre » en les renvoyant chez eux.

Cette stratégie s'est révélée dangereuse à une année des élections générales de 2015 ; les étudiants renvoyés à la campagne pouvant constituer des « bataillons de propagande » jetés miraculeusement dans les bras de l'Opposition. Ce risque a-t-il finalement influé sur le Président de la

République quand il a ordonné l'abrogation de l'ordonnance ministérielle qui mettait en exécution un décret édicté par le même Président de la République ? C'est ce qui amenait les étudiants des établissements publics de l'enseignement supérieur à poursuivre leurs revendications. Leur retour dans les auditoriums n'a finalement été obtenu que grâce à des conseils de personnalités en dehors du Gouvernement et, surtout, du corps professoral.

Cette « crise de la bourse » dans les établissements publics d'enseignement supérieurs s'est produite en même temps que se pose la problématique de l'encadrement d'une jeunesse de plus en plus désemparée. Le trafic des enfants et des jeunes à des fins multiples dénoncé par une ONG canadienne ainsi que la débauche de jeunes filles révélée par la presse burundaise posent une question fondamentale qui réclame davantage d'attentions de la part des responsables interpellés. Ces questions retiendront-elles l'attention des femmes et des hommes politiques burundais qui solliciteront les suffrages des burundais entre mai et août 2015 ? Ces élections s'annoncent très stratégiques pour l'avenir du Burundi. Bien organisées, elles cimenteront la paix du fait qu'elles accéléreront la stabilisation politique du pays. Si la situation évolue dans le sens contraire, il y a d'énormes risques que le Burundi tombe dans une crise grave pouvant prendre plusieurs formes, s'exprimant isolément ou de manière plus vaste.

Les divisions actuelles qui frappent les principaux partis politiques de l'Opposition, les manipulations qui sont faites ou peuvent être faites de la part des jeunes des partis politiques, dont particulièrement les jeunes du parti au pouvoir, le rétrécissement des libertés publiques et les tentations d'utilisation d'affaires judiciaires pendantes à l'endroit de plusieurs leaders de l'Opposition sont sur ce point des questions qui exigent une attention particulière de la part des institutions, des partis politiques et des partenaires du Burundi. Personne n'a droit de faire la sourde oreille face à des risques qui peuvent faire perdre au Burundi les acquis en matière des droits de l'homme et des libertés publiques, dont celle d'expression, qui, avec les perspectives encourageantes de décollage de son économie, peuvent faire du Burundi un havre de paix et un centre de rayonnement régional.

Car, si les partis politiques peuvent participer librement, dans la transparence et l'équité, aux élections de 2015, il est probable que ces élections accouchent un parlement diversifié politiquement et où se retrouveront tous les courants et opinions politiques majeurs connus dans le pays. Trois scénarios sont alors possibles : la victoire d'un parti ou d'une coalition de plusieurs partis avec plus des 4/5 des sièges à l'Assemblée nationale, la victoire avec une majorité de plus des 2/3 et une situation où aucun parti ou coalition de partis ne parvient à réunir seul les 2/3 des sièges à l'Assemblée Nationale. Si ce dernier scénario se produit, le Président de la République qui sera élu et les leaders des partis et/ou coalitions politiques représentés à l'Assemblée Nationale devront faire preuve de patriotisme et de lucidité politique pour garantir rapidement la mise en place du Gouvernement et le fonctionnement normal et régulier du Parlement et des autres institutions du pays. Sinon les risques d'une crise politique et institutionnelle ne sont pas à écarter.

De tout cela découlent les recommandations suivantes adressées au Gouvernement, aux partis politiques, à la société civile, aux médias et aux partenaires du Burundi.

Au Gouvernement

- Gérer l'Etat comme une force au service des burundais dans leur ensemble et non contre une quelconque composante ethnique, politique, sociale et civile pour autant qu'il n'y a pas remise en cause des valeurs fondamentales du pays dont la paix, la sécurité et l'unité nationale ;
- Impliquer, de manière inclusive, toutes les forces influentes du pays, dont les partis politiques, les confessions religieuses et la société civile, dans les réformes et programmes appelés, comme la Commission Vérité et Réconciliation, à transformer fondamentalement la société burundaise;
- Mettre rapidement en place, avec le concours des partis politiques, de la Commission Electorale Nationale Indépendante et des partenaires du Burundi, un cadre neutre de suivi et d'évaluation des actions majeures

entourant le cycle électoral ;

- Se montrer ferme par rapport aux manipulations et autres écarts des mouvements des jeunes ou de leurs membres appartenant aux partis politiques afin qu'ils ne soient pas des entraves au pluralisme politique, à la liberté, l'équité et la transparence qui doivent caractériser les élections de 2015 ;
- Initier, notamment en impliquant les femmes leaders des institutions, dont la Première Dame et les anciennes Premières Dames, une « action coup de poing » contre le trafic humain sexuel et la débauche dont la jeunesse burundaise, particulièrement les jeunes filles, est aujourd'hui victime.

Aux partis politiques

- Bien gérer et maîtriser leurs mouvements des jeunes afin qu'ils ne soient pas des entraves au pluralisme politique, à la liberté, l'équité et la transparence qui doivent caractériser les élections de 2015 ;
- Mener, pour ceux qui connaissent des divisions, des efforts pour les maîtriser et s'inscrire dans la logique de la mise en place de coalitions électorales pour éviter la dispersion des voix aux élections de 2015 ;
- Elaborer et rendre publics des programmes qui permettent aux burundais et aux autres partenaires intéressés de connaître et d'évaluer correctement leurs volontés et capacités à faire face aux défis majeurs auxquels le Burundi est confronté ;
- Etre tolérants les uns envers les autres et faire chaque fois preuve de fair-play politique.

A la société civile

- Poursuivre, à travers des démarches objectives, son rôle de vigilance citoyenne sans se lasser ni être découragée ;
- Renforcer les capacités des structures d'observation des élections et publier tous les deux mois, jusqu'aux élections de 2015, des rapports d'appréciation du comportement des différents acteurs par rapport à la feuille de route et du code de conduite pour des élections apaisées en

2015 ;

- Inspirer ou s'associer à une « action coup de poing » urgente contre le trafic humain sexuel et la débauche dont la jeunesse burundaise, particulièrement les jeunes filles, est victime.

Aux médias

- Initier, en collaboration avec la Commission Électorale Nationale Indépendante, un programme de formation de journalistes spécialisés dans la couverture d'un cycle électoral ;
- Mettre en place une « synergie des médias » publics et privés pour la couverture des grands événements du cycle électoral en général et du déroulement des élections de 2015 en particulier.

Aux partenaires du Burundi

- Poursuivre l'observation et l'accompagnement des différents acteurs burundais par rapport aux élections de 2015 et conseiller les uns et les autres pour que personne ne soit une entrave à des élections véritablement pluralistes et apaisées ;
- Soutenir la société civile et les médias dans leurs programmes et actions pour des élections véritablement pluralistes et apaisées ;
- Poursuivre le dialogue avec le Gouvernement du Burundi, les partis politiques et la Commission Electorale Nationale Indépendante pour une garantie assurée du financement rapide du cycle électoral 2015.

0. Introduction

0.1. Contexte et justification

Pour contribuer à la promotion d'une bonne gouvernance politique, économique et sociale fondée sur des valeurs et des pratiques d'intégrité et de transparence dans la gestion des affaires publiques, l'OAG publie régulièrement des rapports semestriels de l'observation de la gouvernance du Burundi. Le présent rapport décrit et analyse les différents aspects de la gouvernance politique, économique et administrative, sans oublier les libertés publiques, le niveau des droits de l'homme et l'état de la sécurité que le Burundi a connu au cours du premier semestre de l'année 2014.

0.2. Objectifs de l'analyse

Objectif global

Le rapport vise à contribuer à la promotion d'une bonne gouvernance politique, économique et sociale fondée sur les valeurs et des pratiques d'intégrité et de transparence dans la gestion des affaires publique.

Objectifs spécifiques

Le rapport s'attache à analyser spécifiquement les aspects de la gouvernance politique, administrative et diplomatique, la gouvernance économique et la gouvernance sociale. Pour cela, le rapport :

- fait une analyse approfondie des aspects de la gouvernance politique, économique, sociale, administrative, sécuritaire et sociale ayant caractérisé le Burundi au cours du premier semestre de l'année 2014 ;
- dresse l'état des lieux du dialogue entre acteurs sociopolitiques de tous bords ;
- met en exergue le niveau de liberté publique, d'opinion et d'association, une année avant les élections de 2015 et le niveau de

mise en œuvre de la feuille de route convenue entre les différents partenaires politiques ;

- fait une analyse du processus de mise en place de la Commission Vérité-Réconciliation ;
- formule des propositions d'amélioration de la gouvernance politique, économique et sociale au Burundi.

0.3. Méthodologie

L'élaboration du présent rapport s'est basée sur des informations tirées de sites électroniques sur le Burundi, des publications de la presse écrite burundaise, l'exploitation de documents de certaines institutions de l'Etat ainsi que des entretiens avec des leaders des grands groupes politiques et de la société civile.

Le Burundi se trouvant à moins d'une année des élections de 2015, le rapport revêt une importance capitale. C'est pourquoi, il déborde des fois la période concernée afin de mieux la comprendre et mieux se projeter par rapport à l'avenir. Cela a été fait pour que le rapport aide les acteurs, observateurs et partenaires concernés à prendre des mesures appropriées pour que les élections de 2015 soient pluralistes, libres et transparentes, donc apaisées.

La première partie du rapport traite des questions politiques, administratives et diplomatiques. Elle se concentre particulièrement sur les questions qui ont tenu en haleine la classe politique burundaise. Sous cet aspect, la question au centre des débats est celle relative à un troisième mandat du Président de la République en place depuis 2005 et la suprématie du parti CNDD-FDD dans un paysage politique en décomposition-recomposition depuis la fin du 20^{ème} siècle.

La deuxième partie est consacrée à la gouvernance économique et sociale. Elle analyse une économie burundaise qui, malgré des avancées en matière du « doing business », ne parvient pas encore à prendre des ailes. Elle aborde aussi les menaces qui pèsent sur la jeunesse burundaise avec le

trafic des enfants et des jeunes, la débauche de jeunes filles et la « grève de la bourse » dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Le constat majeur est qu'à la fin du premier semestre 2014, le Burundi se trouvait entre espoirs et inquiétudes par rapport aux élections générales qui auront lieu en 2015.

Le rapport se termine par une conclusion et une série de recommandations adressées aux différents acteurs de la vie nationale et aux partenaires extérieurs du Burundi.

Première partie : La gouvernance politique, administrative et diplomatique

Le premier semestre 2014 a été marqué par des débats déjà commencés sur les élections de 2015. Le 21 mars 2014, l'Assemblée Nationale a rejeté le projet de loi portant révision de certaines dispositions de la Constitution du 18 mars 2005. Plus tard, au début du mois de juin, un code électoral consensuel a été promulgué. Aussi, la problématique d'un troisième mandat du Président de la République en place depuis 2005, les divisions des principaux partis politiques qui pourraient s'ériger en adversaires solides du parti CNDD-FDD au cours des élections de 2015, les manipulations des mouvements des jeunes affiliés à des partis politiques ainsi que les restrictions perceptibles dans l'activité des partis politiques, de la société civile et des médias poussent à une interrogation : que doivent faire les uns et les autres pour que les élections de 2015 soient meilleures par rapport à celles qui les ont précédé en 2010, 2005 et 1993 comme le Président de la République l'a mainte fois promis?

Chapitre 1. Les élections de 2015 au cœur des débats

1.1. Un projet de loi portant révision de la Constitution rejeté

L'événement politique majeur ayant marqué le premier semestre 2014 est le rejet de la révision de la Constitution de la République du Burundi. Cette révision était annoncée par le Président de la République depuis 2011. Dès le début du deuxième semestre 2013, cela avait finalement été matérialisé par le projet de loi portant révision de certaines dispositions de la loi n°1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi. Le projet comportait un exposé des motifs et un dispositif du texte révisé².

1.1.1. Deux questions fondamentales à l'origine du projet de révision de la Constitution

Dans sa démarche, le Gouvernement poursuivait officiellement l'adaptation de la Constitution aux exigences du code électoral conformément aux amendements et autres innovations convenus entre différents acteurs politiques, moraux et de la société civile lors de l'atelier de Kayanza de mai 2013, le nettoyage des dispositions devenues anachroniques et désuètes, l'introduction de nouvelles dispositions pour faciliter l'intégration du Burundi au sein de la Communauté Est Africaine, le renforcement des principes démocratiques dont celui de la séparation des pouvoirs, la liberté, le respect des droits de l'homme et le principe d'élections périodiques libres et apaisées et la modification des dispositions qui définissent les différentes institutions composant l'Etat et qui organisent leurs relations.

En ce qui concerne la composition des institutions, le projet de révision préconisait:

- La réduction des prérogatives du Président de la République. Il perdrait ses fonctions de chef du Gouvernement ;

² Une analyse de cette révision a été faite dans le rapport sur la gouvernance du Burundi de l'OAG au cours du mois de décembre 2013.

- La suppression des deux vice-présidents de la République et le maintien d'un seul aux compétences imperceptibles ;
- La création d'un poste de « super » Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
- L'ouverture du Gouvernement à d'autres composantes du peuple burundais autres que les partis politiques ;
- La composition et les modalités de nomination des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Le rabais des anciens Chefs de l'Etat, au Sénat, au rang de simples membres d'honneur, sans droit de vote.

En rapport avec les compétences/prérogatives et le fonctionnement des institutions, cette révision préconisait des réformes dont plusieurs contredisaient les principes fondamentaux inscrits dans l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi :

- Le vote des lois et l'adoption d'autres résolutions des chambres du parlement à la majorité absolue (50%+1) des membres présents et/ou représentés au lieu des 2/3 jusqu'aujourd'hui exigés ;
- La suppression des prérogatives du Sénat d'approuver les nominations du Président de la République à certaines fonctions dans l'organisation et le fonctionnement de l'État ;
- La nécessité d'une majorité des 2/3 des députés pour le vote d'une motion de censure du Gouvernement entraînant automatiquement sa démission (le Premier ministre et l'ensemble des membres du Gouvernement) alors que les lois sont proposées pour adoption à la majorité de 50%+1 ;
- Les périodes de tenue des trois sessions du Parlement ;
- La responsabilité des membres du Gouvernement devant un Président de la République qui n'est plus Chef du Gouvernement ; cette responsabilité revenant désormais au Premier ministre.

Dans les faits, deux questions majeures guidaient la volonté de ceux qui avaient initié la révision de la Constitution : recadrer la place de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi dans l'organisation et le

fonctionnement des institutions et élaguer de la Constitution toutes les dispositions transitoires et ainsi évacuer l'article 302 qui constitue un verrou constitutionnel à un troisième mandat du Président de la République en fonction depuis 2005.

Du 19 au 20 décembre 2013, un atelier organisé par le Parlement, et auquel avait participé un éventail diversifié d'acteurs politiques, moraux, sociaux et civils du pays, avait conclu sur la nécessité et la possibilité d'introduire des amendements destinés à l'adaptation de la Constitution aux exigences du code électoral, conformément aux amendements et autres innovations convenus entre différents acteurs politiques, moraux et de la société civile lors de l'atelier de Kayanza de mai 2013, et l'introduction de nouvelles dispositions pour faciliter l'intégration du Burundi au sein de la Communauté Est Africaine. Pour les autres amendements mis en avant par le Gouvernement, les participants avaient proposé de renvoyer le débat au lendemain des élections de 2015.

1.1.2. La voix du rejet

Entretemps, à l'Assemblée Nationale, les groupes parlementaires UPRONA, du parti Sahwanya-FRODEBU IRAGI RYA NDADAYE et celui des Batwa, avaient rendu publique une déclaration commune où ils s'opposaient à tout amendement qui remettrait en cause l'Accord d'Arusha. Les négociations s'étaient alors poursuivies entre les différents groupes parlementaires pour trouver des points de convergence capables de réunir les 4/5 des députés nécessaires. Des voies avaient été envisagées par le parti au pouvoir pour décrocher les 4 voix nécessaires à cet effet. Trois voix, « troquées » contre un ministère et une ambassade, avaient été décrochées du côté du groupe des Batwa. La quatrième voix était à rechercher, soit au sein des députés UPRONA, soit chez ceux du parti Sahwanya-FRODEBU NYAKURI IRAGI RYA NDADAYE. Mais, dans leur ensemble, les deux groupes demeuraient intraitables. Les partisans de la révision continuaient néanmoins à espérer du côté du député Bonaventure NIYOYANKANA. C'est ainsi que le projet de loi portant révision de certaines dispositions de la Constitution du 18 mars 2005 avait été inscrite à l'ordre du jour de la séance du 21 mars 2014.

La voix qui restait à trouver pour que cette révision puisse être votée était attendue du député Bonaventure NIYOYANKANA de l'UPRONA. Ce dernier a préféré ne pas participer à la séance ultime où le vote devait avoir lieu. C'est ainsi qu'à une voix près, le projet a été rejeté.

Ce résultat a été positivement salué par les députés de l'UPRONA pourtant absents de l'hémicycle. Ils ont trouvé dans le comportement de l'honorable Bonaventure NIYOYANKANA un geste hautement patriotique. Charles NDI TIJE s'est réjoui « de cette grande victoire de la démocratie, de l'esprit de compromis et de consensus des acteurs politiques burundais sur la volonté du CNDD-FDD d'imposer son diktat³ ». En même temps, il a salué l'action de Bonaventure NIYOYANKANA qui « avait sauvé toute la nation » ; assouplissant les positions qui étaient jusque là exprimées à l'endroit de ce député qui était vilipendé quelques heures auparavant. Pour Charles NDI TIJE, « trébucher est humain, mais l'important est de se relever⁴ » ! Les partis de l'ADC-IKIBIRI et des associations de la société civile non inspirées du Pouvoir ont également salué cet aboutissement et félicité l'Assemblée Nationale pour avoir opéré un vote salubre⁵.

Il s'est avéré que le CNDD-FDD était préoccupé par une révision qui lui permette de gouverner avec des possibilités de contestation réduites (le vote des lois à la majorité absolue) et l'ouverture d'un boulevard au Président Pierre NKURUNZIZA pour sa candidature aux élections présidentielles de 2015. N'ayant pas pu atteindre ces résultats, le parti a préféré sacrifier les autres objectifs dont ceux liés à l'intégration du Burundi dans la Communauté de l'Afrique de l'Est et aux besoins de révision du code électoral tel que convenu lors de l'atelier de Kayanza.

³ « Bonaventure Niyoyankana a sauvé toute la nation » selon l'Uprona de Nditije, publié par le site IWACU, le 30-03-2014.

⁴ Ibidem

⁵ Cela avait été entendu de Léonce Ngendakumana, président de l'ADC-IKIBIRI, de Pacifique Ninihazwe, président du FOCODE et du délégué général du FORSC, Vital Nshimirimana.

1.1.3. Ajournée mais non abandonnée

Malgré cela, le CNDD-FDD a continué à croire qu'une possibilité restait ouverte : la convocation d'un référendum populaire par le Président de la République. Cette voie était impraticable car « lorsque des dispositions particulières de celle-ci sont soumises à l'analyse, dès que l'on a pris une voie, on ne peut pas emprunter l'autre. C'est le principe général de l'intangibilité. Le Parlement a été saisi et a renvoyé le texte de loi au Gouvernement. Il ne peut plus revenir qu'une année après. Par le même principe d'intangibilité, les douze mois constituent un délai où toute la procédure pendante devant le Parlement sera vidée⁶ ». C'est la parole du Président de la République qui a mis fin aux spéculations lorsqu'il déclarait aux nombreux diplomates qui le visitaient que « l'actuelle Constitution régira les élections de 2015⁷ ».

Le débat sur la révision de la Constitution du 18 mars 2005 n'est pas pour autant clos. Son enjeu demeure, particulièrement autour de la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA aux élections présidentielles de 2015. La question a été maintes fois posée à l'intéressé. Le Président de la République y répond en disant qu'à « à une année de l'appel aux candidatures, il est encore trop tôt pour se prononcer sur la question⁸ ». Il rappelle que ce sera au parti CNDD-FDD, dont il est issu, de décider du nom à présenter, « à travers un congrès, avant que la CENI et la Cour Constitutionnelle se prononcent sur la validité de la candidature⁹ ». Par ailleurs, selon le Président de la République, « aucun parti politique ne peut, pour des questions stratégiques, faire maintenant une telle annonce. Il serait donc injuste de contraindre le CNDD-FDD de le faire¹⁰ ».

Si sur le plan de la procédure juridique, la question peut être ainsi posée.

⁶ Pascal Rwankara : « Le recours à la Cour constitutionnelle est nul et non avenu », publié par le site IWACU, le 01-04-2014

⁷ Nkurunziza : « Il n'y aura pas de référendum et il n'y a pas de distributions d'armes », publié par le site IWACU le 09-04-2014

⁸ Ibidem

⁹ Ibidem

¹⁰ Ibidem

Mais politiquement, elle est plus compliquée. Ceux qui trouvent la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA non conforme à la Constitution, ne croient pas un seul instant que la CENI et la Cour Constitutionnelle pourront rejeter la candidature de « celui à qui ils doivent leurs places ». Par ailleurs, s'il faut attendre le moment des candidatures, qui interviendra le 9 mai 2015¹¹, les deux institutions ne disposeront pas d'un temps suffisant pour éplucher la question en profondeur.

Mais le fait que le parti CNDD-FDD qui a ouvert ce débat¹² persiste à faire prévaloir qu'aucune disposition constitutionnelle n'empêche le Président Pierre NKURUNZIZA à être [son] candidat aux élections présidentielles laisse comprendre qu'il n'a pas encore renoncé à cette candidature. En tout état de cause, les deux institutions appelées à décider se trouvent devant des responsabilités très graves. Au cas où la candidature de Pierre NKURUNZIZA serait avancée, liront-elles et appliqueront-elles la Constitution dans le respect de l'Accord d'Arusha dont elle tire en grande partie sa source ? S'attacheront-elles à interpréter la Constitution dans toutes les dispositions qui traitent de la question du mandat du Président de la République en place depuis 2005 ou seront-elles guidées par des pesanteurs politiques ? Il en va ici de leur respect et de leur crédibilité vis-à-vis des burundais et des partenaires extérieurs du Burundi.

1.2. Des espoirs encore mitigés pour des élections de 2015 pluralistes et apaisées

A la fin du premier semestre 2014, le processus électoral a engagé une vitesse de croisière. Les ateliers organisés par le BNUB au cours de l'année 2013, le rejet du projet de loi portant révision de la Constitution du 18 mars 2005, le vote d'un nouveau code électoral et l'adoption d'un code de conduite par les différents partenaires constituent des bases sur lesquelles les uns et les autres peuvent bâtir un environnement favorable pour des

¹¹ République du Burundi, Commission Electorale Nationale Indépendante, Calendrier Electoral, Echéances 2015, Bujumbura, juillet 2014, page 10

¹² Dans un discours que le président de ce parti avait prononcé à Gatumba lors de la célébration de la fête du combattant, édition 2014

élections de 2015 pluralistes, libres, transparentes, justes, équitables et, par conséquent, démocratiques. Toutefois, les uns et les autres doivent se rendre compte qu'il y a encore un chemin à parcourir pour s'assurer que les élections de 2015 seront meilleures que celles qui les ont précédées au cours de ces 20 dernières années. D'aucuns ont mis sur le registre de faits encourageants pour des élections apaisées en 2015 le vote d'un code électoral consensuel ainsi que la signature d'un code de conduite des divers acteurs intéressés par les élections.

1.2.1. Un code électoral consensuel mais qui aurait dû pousser loin

La loi portant révision de la loi n°1/22 du 18 septembre 2009 portant code électoral a été promulguée le 3 juin 2014. Le projet présenté par le Gouvernement a été nettoyé de toutes les dispositions qui violaient ouvertement la Constitution du 18 mars 2005.

La première question qui a été tranchée concerne le diplôme de licence exigé des candidats aux élections présidentielles. C'est l'article 94, alinéa 6 du projet que le Gouvernement avait présenté au Parlement qui l'exigeait. Pour les députés, cette disposition est en contradiction avec l'article 97 de la Constitution¹³.

Cet article n'exige nulle part la détention d'un diplôme de licence ou d'un diplôme universitaire équivalent pour prétendre aux fonctions présidentielles. Mais, si on se réfère au seul article 97, le caractère anticonstitutionnel de l'exigence d'un diplôme de licence peut être contestable. En se référant à

¹³ Cet article stipule que « le candidat aux fonctions de Président de la République doit :

- 1) Avoir la qualité d'électeur dans les conditions précisées par la loi électorale ;
- 2) Etre de nationalité burundaise de naissance ;
- 3) Etre âgé de trente-cinq ans révolus au moment de l'élection ;
- 4) Résider sur le territoire du Burundi au moment de la présentation des candidatures ;
- 5) Jouir de tous ses droits civils et politiques ;
- 6) Souscrire à la Constitution et à la Charte de l'Unité Nationale.

En outre, le candidat aux élections présidentielles ne doit pas avoir été condamné pour crime ou délits de droit commun à une peine déterminée par la loi électorale.

La loi électorale prévoit également le délai après lequel une personne condamnée au sens de l'alinéa précédent peut retrouver son éligibilité depuis l'exécution de sa peine

l'article 13 qui consacre l'égalité entre tous les burundais « en mérite et dignité », en même temps que « tous les citoyens burundais jouissent des mêmes droits et ont droit à la même protection, on découvre que les formes d'exclusion par rapport à ces droits ne relèvent que de la race, la langue, la religion, le sexe ou l'origine ethnique.

Par conséquent, il peut être compréhensible qu'un diplôme universitaire soit exigé du moment qu'on soit animé par le souci de permettre que le candidat président rassemble les conditions indispensables qui lui permettent de bien faire face à ses « énormes responsabilités » au cas où il serait élu. Toutefois, on sait aussi qu'il existe ou a existé dans le monde des Chefs d'Etat qui, tout en ne disposant pas de diplômes universitaires, n'ont pas été ou ne sont pas moins de « grands présidents ».

D'aucuns avaient vu dans cette exigence un procédé subtil pour bloquer des candidatures « gênantes », autant dans l'Opposition qu'au sein du parti au pouvoir lui-même, au cas où les compétitions y seraient ouvertes. C'est surtout Agathon RWASA, qui se réclame président du parti FNL, qui était visé par cette disposition. Mais, depuis plusieurs législatures, les parlementaires burundais se sont montrés hostiles aux exigences de diplômes pour un mandat électif. Toutefois, on constate qu'il y a des élus qui, faute de disposer d'assistants, connaissent des difficultés dans l'exercice de leurs missions, du simple fait du degré de leurs études.

L'article 192 avait aussi été trouvé anticonstitutionnel. Il stipulait que « le conseil communal élit dans sa première réunion, l'administrateur communal en son sein ou en dehors ». Cette disposition est contraire à l'article 266 qui est restrictif en ce qui concerne la provenance de l'administrateur communal « aux fins des premières élections ». L'Administrateur doit être élu du sein même du conseil communal.

Par contre, les parlementaires auraient pu explorer les possibilités d'élire l'Administrateur au suffrage universel direct comme le suggère la Constitution. Elle limite uniquement l'obligation de faire élire les administrateurs communaux par les conseils communaux « aux fins des

premières élections » post-transition. Pour les élections suivantes, « l'Assemblée nationale et le Sénat pourront, après évaluation, légiférer pour que l'Administrateur soit élu au suffrage universel direct¹⁴ ». Les parlementaires auraient dû s'adonner à cet exercice. Depuis 2005, des administrateurs communaux se sont trouvés souvent suspendus à la bonne volonté des conseillers communaux ou des responsables locaux ou nationaux du parti dont ils sont originaires. Des fois, cela était fait au détriment des intérêts de la commune elle-même. Élire l'Administrateur communal au suffrage universel direct pourrait ainsi le mettre à l'abri de ces extravagances et garantirait à la fois sa responsabilité et sa stabilité.

L'autre disposition du projet du Gouvernement dont il avait été question se lit dans l'article 240. Il stipulait que « les sanctions administratives prises par la CENI et ses démembrements sont immédiatement exécutoires et sans recours ». Les parlementaires ont préféré garder la formulation de la Constitution qui, dans son article 91, stipule que « les décisions de la Commission sont sans appel ».

Quant aux autres grandes innovations convenues à Kayanza, les parlementaires les ont adoptées dans leur large majorité. Il s'agit notamment de :

- la combinaison des élections législatives (élections des députés) et celles des conseils communaux. Elles seront regroupées et auront lieu le même jour. Cette innovation contribuera à la réduction des coûts, à la simplification des opérations de vote et de dépouillement. Après la promulgation du nouveau code, le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante envisage l'organisation de sessions d'informations des différents partenaires des élections sur les innovations de ce code électoral, l'utilisation du bulletin unique en particulier.
- l'usage du bulletin unique. Cela répond aux préoccupations de ceux qui, notamment les partis de l'Opposition, redoutaient des

¹⁴ Constitution de la République du Burundi, article 266, alinéa 2

manipulations, des confusions et des intimidations des électeurs pour qu'ils votent à la faveur du parti au pouvoir. Le bulletin unique contribuera aussi à la réduction des coûts ainsi que la simplification des opérations de vote et de dépouillement ;

- la présence des mandataires des candidats qui est obligatoire et permanente au bureau de vote pour renforcer la crédibilité du vote ;
- la disponibilité d'un procès-verbal des opérations de vote et de résultats pour les mandataires des candidats en compétition dans un souci de transparence ;
- les précisions sur la problématique de la candidature unique aux élections présidentielles ;
- les précisions sur le remplacement des députés en cas d'épuisement de la liste nominative ;
- la possibilité de cooptation au sein du conseil communal pour corriger les déséquilibres ethniques et de genre.

L'adoption d'un nouveau code électoral, dans un environnement serein, confiant et consensuel entre tous les groupes parlementaires, a été saluée par la très large majorité des protagonistes politiques burundais et de la société civile. Elle a été également saluée par le BNUB. Ce dernier avait, au cours des mois précédents, initié des actions qui ont permis d'atteindre ce résultat. C'était entre autres à travers l'atelier organisé sur la feuille de route consensuelle adoptée par les partis et les acteurs politiques burundais en mars 2013 ainsi que les conclusions de l'atelier de Kayanza sur le code électoral de mai 2013. Le BNUB a ainsi félicité le Gouvernement et les parlementaires burundais pour cette avancée significative « qui devrait contribuer à restaurer la confiance, améliorer l'environnement politique et à l'instauration des conditions idoines pour la bonne préparation du processus électoral en vue de scrutins libres, transparentes, crédibles et pacifiques en 2015¹⁵ ». Pour cela, la Représentation des Nations Unies au Burundi

¹⁵ Communiqué du BNUB sur l'adoption du nouveau code électoral, Bujumbura, le 26 avril 2004.

« encourage le Gouvernement et l'ensemble des partis et acteurs politiques burundais à maintenir cet esprit de concertation¹⁶ » en même temps qu'elle « les invite à poursuivre un dialogue politique constructif et inclusif¹⁷ ».

C'est dans ce sens que le BNUB a organisé, le 25 avril 2014, un nouvel atelier dont les conclusions ont été coulées dans un code de conduite que le Gouvernement¹⁸, les partis politiques et la Commission Electorale Nationale Indépendante ont signé le 9 juin 2014. Ce code engage le Gouvernement à « garantir un environnement sécuritaire qui protège tous les partis et acteurs politiques ». Les partis politiques, les coalitions politiques et les candidats indépendants quant à eux se sont engagés au « respect du cadre légal en vigueur avant, pendant et après le scrutin » au moment où la Commission Electorale Nationale Indépendante devra s'atteler à une « révision transparente du fichier électoral » et à délivrer dans la transparence et l'équité les cartes d'électeurs « à tous les citoyens remplissant les conditions requises pour participer aux différents scrutins ».

1.2.2. De timides améliorations en ce qui concerne les réunions et manifestations des partis politiques

On a observé aussi de légères inflexions favorables aux partis de l'Opposition en ce qui concerne l'organisation de leurs activités. Le président du parti « FRONT POUR LA DEMOCRATIE AU BURUNDI, Sahwanya-FRODEBU » reconnaît que depuis quelques mois la police ne constitue plus systématiquement une entrave aux activités des partis politiques de l'Opposition. C'est ainsi que le parti Sahwanya-FRODEBU a pu organiser à Rumonge la célébration du 21^{ème} anniversaire de la victoire du Président Melchior NDADAYE aux élections présidentielles du 1^{er} juin 1993. Aussi, ce parti a pu mener librement, à travers tout le pays, au cours du mois de juin, un programme destiné à commémorer la victoire de la démocratie au Burundi.

¹⁶ Ibidem

¹⁷ Ibidem

¹⁸ Représenté par le ministre de l'intérieur, Edouard Nduwimana

De son côté, le ministre de l'intérieur a fait une mise au point et instruit les gouverneurs de province et les administrateurs communaux pour qu'ils fassent une lecture correcte de la loi sur les réunions et manifestations publiques. Edouard NDUWIMANA s'est voulu clair : il ne s'agit pas pour ces administratifs d'autoriser la tenue des réunions et manifestations publiques. Ils en sont informés pour prendre les mesures qui s'imposent pour la sauvegarde de la sécurité et de l'ordre public.

Mais le fait qui doit être le plus souligné en ces moments où le pays s'approche des élections de 2015 concerne la compréhension et la gestion des meetings. Au niveau du Pouvoir, une tendance veut que les meetings des partis politiques ne se conçoivent et s'organisent que durant la période de la campagne électorale !

Il s'agit ici d'une perception incorrecte de la loi. Les meetings sont des occasions offertes aux partis politiques pour faire connaître aux populations leurs projets de société et leurs programmes. Aussi, c'est pendant les meetings que les partis politiques ont l'occasion d'exprimer directement, devant le public, leurs points de vue par rapport à la gouvernance du pays. Il est étonnant qu'aujourd'hui, plus de 20 ans après le retour du pays au multipartisme et plus de 10 ans après une longue et coûteuse « guerre pour la restauration de la démocratie », les partis politiques ne soient pas autorisés à organiser de tels meetings.

Cela constitue une régression quand on se rappelle qu'entre 1992-1993, les partis politiques rivalisaient chaque week-end pour organiser des meetings à travers le pays. Ce qui est aussi étonnant, parce qu'injuste et inéquitable, c'est que le parti au pouvoir se trouve lui des occasions multiples au cours desquelles de telles activités sont organisées. Il y a là une pratique de deux poids deux mesures qui devrait être rapidement redressée.

Ce n'est pas seulement le parti au pouvoir qui s'offre des facilités pour organiser de telles activités. Il a été également constaté que quand les courants des partis FNL, UPD et UPRONA qui sont tolérés par le Pouvoir tiennent leurs activités, ils ne connaissent aucune restriction. Ils sont même

soutenus et encouragés au moment où leurs rivaux, pourtant les plus représentatifs, ne peuvent mener aucune activité.

L'autre dimension à analyser concerne l'accès des partis politiques aux médias publics. Aujourd'hui comme hier, la tendance est de voir ou d'entendre surtout les activités du parti au pouvoir. Pour plusieurs raisons, dont le manque d'entrain des média publics à couvrir leurs activités, les autres partis politiques se plaignent de leur traitement non satisfaisant par les médias publics.

L'on doit néanmoins constater de légers changements du côté de la télévision nationale. Elle a mené et diffusé des reportages sur la célébration, par le parti Sahwanya-FRODEBU, du 21ème anniversaire de la victoire de Melchior NDADAYE aux élections présidentielles de 1993 et celle, à Kayanza, du 22ème anniversaire de son agrément. Quant aux composantes des partis politiques aujourd'hui divisés (FNL, UPD et UPRONA), leurs activités sont souvent couvertes sans problèmes par les médias publics.

Comme la Constitution de la République du Burundi stipule que le Conseil National de la Communication a un pouvoir de décision en ce qui concerne « l'accès équitable des diverses opinions politiques, sociales, économiques et culturelles aux médias publics¹⁹ », le Conseil devrait rapidement prendre des initiatives pour la matérialisation de cette disposition constitutionnelle.

1.2.3. Une société civile et des médias dynamiques

Depuis plusieurs années, la société civile burundaise et les médias se sont révélés comme d'importants facteurs du développement de la démocratie, de la défense et de la promotion des droits humains ainsi que du renforcement des capacités des citoyens à faire prévaloir le principe de la redevabilité des élus et autres responsables publics. En ces moments où s'approchent les élections de 2015, la société civile et les médias essaient,

¹⁹ Article 284, alinéa 2

autant que faire se peut, de continuer cette mission.

Les médias, notamment privés, sont des sphères à travers lesquelles différentes opinions, y compris politiques, s'expriment et parviennent aux citoyens burundais. Ce qui contribue à forger l'opinion électorale sur base des questions qui se posent dans le pays. Les médias donnent également l'occasion à diverses opinions citoyennes de s'exprimer et d'influer sur les comportements des dirigeants et autres acteurs publics.

Dans la dynamique électorale en cours depuis plusieurs mois, les médias, en collaboration avec les organisations de la société civile, ont continué à emprunter le mécanisme de la « synergie des médias » pour l'éducation électorale. Sous cet aspect, la COSOME est à l'œuvre. Elle a déjà organisé des cadres de débats radiodiffusés où interviennent des acteurs politiques et de la société civile mais aussi des membres de la CENI sur des aspects en rapport avec les élections de 2015.

Dans d'autres secteurs de la vie nationale, la société civile est également active, notamment en ce qui concerne la défense des droits de l'homme. Le cas emblématique aujourd'hui est celui de l'APRODH, dont le président est en prison depuis le 16 mai 2014 pour avoir témoigné sur une question sensible qui l'a conduit à être accusé de porter atteinte à la « sécurité intérieure et extérieure » du pays. L'emprisonnement de Pierre-Claver MBONIMPA a également mis en évidence la solidarité des autres associations de la société civile qui le lui manifestent régulièrement à travers des visites qui lui sont rendues là où il est détenu. Des associations de la société civile sont également présentes lors de ses comparutions, sans oublier le « mouvement des chemises vertes » qui s'organise chaque vendredi, référence faite à la tenue que portent les prisonniers au Burundi.

Pendant le premier semestre 2014, les organisations de la société civile engagées pour la bonne gouvernance économique, notamment à travers la lutte contre la corruption et les malversations économiques, ont centré leurs actions sur l'enrichissement illicite. La loi sur la corruption et les malversations économiques ne parvient pas jusqu'aujourd'hui à connaître la

révision ou les amendements nécessaires afin que le pays soit doté de moyens légaux efficaces pour lutter contre ce qui paraît être un fléau au Burundi. L'OLUCOME et la PARCEM ont été ainsi aux premières lignes au cours du premier semestre 2014 pour sensibiliser les différents concernés par cette réalité.

Ce dynamisme de la société civile et des médias doit être encouragé et soutenu, au lieu que les pouvoirs publics soient tentés par des restrictions autant administratives que pénales. Il arrive que des erreurs soient commises. Les concernés eux-mêmes le constatent à travers des occasions d'introspection comme il en a été le cas pour les médias lors des assises tenues à Gitega au début du mois de mai 2014. Le succès de ces assises a résulté de la volonté conjuguée des pouvoirs publics et des médias eux-mêmes à développer ce secteur qui constitue un pilier de la démocratie. Un des premiers résultats de cette volonté commune a été l'intervention du conseiller principal à la Présidence de la République chargé de la presse et de la communication dans la gestion rapide de la séquestration des journalistes Sonia ROLLEY et Serges NIBIZI par un groupe d'IMBONERAKURE de Marangara. Des comportements de collaboration et non de subordination ou d'affrontements se sont révélés en des cas pareils toujours bénéfiques.

Toutefois, au cours du premier semestre 2014, des tentatives du Pouvoir de faire taire des associations de la société civile et des médias ont été constatées. La stratégie a plusieurs facettes : la création et/ou l'encouragement d'organisations plus proches et défenseurs du pouvoir, des poursuites judiciaires inspirées et la soumission des organisations de la société civile et des médias à des restrictions. Sous ce dernier aspect, les instructions du ministre de l'intérieur aux administratifs provinciaux et communaux sur la gestion des réunions et manifestations publiques n'ont pas convaincu des associations de la société civile. Certaines d'entre elles ont lu dans ces instructions une sorte de « double langage ». Car, au même moment où il les donnait, des responsables administratifs ont interdit des manifestations d'organisations de la société civile ou de la presse qui étaient programmées. Le 3 mai 2014, une manifestation organisée par les

journalistes à l'occasion de la semaine dédiée à la liberté de la presse a été empêchée par la police, sur ordre du Maire de la Ville de Bujumbura²⁰. Les journalistes s'étaient indignés de la réaction du Maire de la ville de Bujumbura de leur interdire une marche pacifique alors qu'ils avaient l'autorisation du ministre de la communication. Le même Maire de la ville de Bujumbura a interdit, le 16 juin 2014, une manifestation prévue par les organisations de la société civile pour soutenir Pierre Claver MBONIMPA. Il reprochait à cette manifestation « un caractère insurrectionnel » et trouvait qu'elle pouvait influencer une affaire encore pendante devant la justice ! Le recours de ces organisations de la société civile du côté du ministre de l'Intérieur pour qu'il suspende cette mesure avait été sans effet.

1.2.4. Des partenaires bilatéraux et multilatéraux du Burundi vigilants

C'est grâce à des initiatives du BNUB en cours depuis 2011 que des actions ont été menées pour favoriser une évolution vers des élections de 2015 apaisées. Le BNUB s'est beaucoup investi pour le retour au pays des leaders/acteurs politiques qui l'avaient quitté au lendemain des élections de 2010. Il a également été à la base d'ateliers ayant conduit à la feuille de route pour des élections apaisées, la révision consensuelle du code électoral et la signature du code de conduite pour des élections apaisées par divers acteurs et partenaires burundais. En même temps que le BNUB menait ces activités, se déroulait un autre débat sur son mandat. Alors que les partis politiques de l'Opposition, de nombreuses associations de la société civile et l'Eglise Catholique demandaient que ce mandat soit prolongé jusqu'à la fin du cycle électoral 2015 et la mise en place, suivie du fonctionnement, de la Commission Vérité et Réconciliation, le Gouvernement demandait quant à lui que ce mandat termine à la fin de l'année 2013. Finalement, la poire a été coupée en deux : le mandat du BNUB se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2014. Une commission onusienne d'observation du cycle électoral sera ensuite mise en place.

Néanmoins, à la veille des élections de 2015, le Burundi reste une

²⁰ La marche manifestation des journalistes empêchée par la police, www.igihe, 29 avril 2014

préoccupation pour la communauté internationale. Au cours du premier semestre 2014, il a reçu plusieurs missions diplomatiques pour l'encourager à assainir le climat politique et des droits de l'homme. La Représentante Permanente des États-Unis aux Nations Unies, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé de la question du génocide et le Responsable des réunions et manifestations publiques aux Nations Unies, les Représentants ou envoyés spéciaux de l'Union Africaine, l'Union Européenne, les Nations Unies et les États Unis d'Amérique dans la Région des Grands Lacs, le représentant de la Configuration Burundi aux Nations Unies, Monseigneur Matteo Zuppi de San Egidio, des leaders religieux de plusieurs horizons, le président d'une commission de l'Assemblée Nationale Française chargée des questions africaines et de nombreux autres diplomates ont effectué des visites au Burundi.

Ils ont rencontré les plus hautes autorités de l'Etat, dont et surtout le Président de la République, et de nombreux acteurs de la vie politique, sociale et civile du pays. Leurs préoccupations communes tournaient autour de la question des jeunes IMBONERAKURE, l'éventualité d'un troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA, les divisions dans les partis politiques, la jouissance des libertés publiques et d'autres. Leur souci est que ces questions soient traitées de manière qu'elles ne constituent pas des entraves à des élections de 2015 pluralistes, libres, transparentes, justes, et équitables.

Chapitre 2. Des obstacles à vaincre pour des élections de 2015 pluralistes et apaisées

Car, plusieurs obstacles susceptibles de compromettre des élections pluralistes, libres, transparentes, justes et équitables, donc apaisées, demeurent perceptibles. Les obstacles identifiés concernent notamment les activités de la CNTB et de la CVR, les divisions qui frappent dans les principaux partis de l'Opposition, les manipulations des mouvements de jeunes affiliés à des partis politiques, les dossiers judiciaires auxquels les leaders des partis de l'Opposition sont soumis.

2.1. Des clivages politiques toujours perceptibles autour des activités de la CNTB et la composition de la CVR.

Les querelles qui se poursuivent autour des nouvelles missions et de la présidence de la CNTB ainsi que les déficits politiques et juridiques qui entourent le processus de mise en place de la « Commission Vérité et Réconciliation » font redouter des dessous propagandistes qui pourraient revenir avec plus de forces au cours des campagnes électorales de 2015.

2.1.1. Des manipulations ethnistes redoutées autour des activités de la CNTB

La problématique des terres et autres biens laissés par les réfugiés [hutus] victimes de la crise de 1972-1973 a continué à alimenter les débats politiques au cours du premier semestre 2014. Une loi portant révision de la loi portant création, missions, organisation, composition et fonctionnement de la « Commission Nationale Terres et Autres Biens » a été adoptée le 28 décembre 2013 par l'ensemble des 84 députés²¹ qui ont pris part au vote. Mais les députés des partis UPRONA et Sahwanya-FRODEBU NYAKURI IRAGI RYA NDADAYE ont boycotté la séance ; expliquant leur position par

²¹ Il s'agissait des 81 députés du CNDD-FDD et des 3 députés du groupe des Batwa.

un souci de ne pas cautionner une loi susceptible de « mettre à mal la réconciliation nationale²² ». La nouvelle loi donne pouvoir à la CNTB de se ressaisir des litiges déjà résolus au cas où ils n'auraient pas respecté le principe de la restitution. Cette nouvelle évolution pousse des opinions à interpréter le vote des députés burundais comme « une revanche d'un groupe [hutu] sur un autre [tutsi]²³ » pouvant provoquer des « conséquences graves sur la paix²⁴ » dans le pays.

Ce point de vue n'est pas partagé par le parti CNDD-FDD au pouvoir. Pour un député de ce parti, le 28 décembre 2013 était un « grand jour » du fait que la loi votée va désormais permettre à la CNTB de « travailler sans entraves et réhabiliter tous les rapatriés à qui on avait volé leurs terres²⁵ ».

Par contre, Agathon RWASA, qui réclame toujours la présidence du parti FNL, reproche au Pouvoir du CNDD-FDD d'ignorer « d'où nous venons » et ne pas savoir « où nous allons ». En même temps, l'ancien chef rebelle [hutu] n'est pas tendre à l'endroit du parti UPRONA. Pour Agathon RWASA, le parti UPRONA qui « crie à la discrimination », ne peut pas faire oublier qu'il est en partie responsable de ce qui se passe » notamment à travers le vote de « lois discriminatoires contre une partie de la population, comme la prescription du trentenaire²⁶ ». D'où il s'aligne sur une même position que le CNDD-FDD et des autres courants de pensée proches des victimes de ces spoliations quand il rappelle « qu'il serait injuste que des gens, qui ont fui leur pays, pourchassés par un régime, ne puissent pas regagner leurs propriétés²⁷ ». A partir de là, Agathon RWASA trouve que pour éviter que l'on ne tombe dans l'erreur dangereuse de « corriger des injustices par d'autres injustices », il faut que l'on prenne du temps et chercher une réponse consensuelle, dans laquelle se retrouvent toutes les opinions influentes du pays. Il préconise à cet effet une conférence nationale où « les

²² Burundi : un projet de loi polémique sur les conflits fonciers adopté. In AFRIQUINFOS, 28/12/2013.

²³ C'est le cas de Pacifique Ninihazwe, un activiste bien connu de la société civile burundaise. Ibidem

²⁴ Ibidem

²⁵ Un député du CNDD-FDD cité par AFRIQUINFOS (28/12/2013) mais qui avait voulu garder l'anonymat.

²⁶ Polémiques sur la révision de la loi sur la CNTB, site IWACU, 31/12/2013

²⁷ Ibidem

représentants de toutes les couches sociales se réuniraient pour analyser la question de la CNTB²⁸ ».

Du côté de l'UPRONA, le député Bonaventure NIYOYANKANA s'attaque à la « Cour Spéciale des Terres et Autres Biens » que prévoit la nouvelle loi. Il la juge anticonstitutionnelle du fait que « ses jugements sont sans appel ». En cela il rejoint le groupe parlementaire de son parti qui, pour cette raison entre autres, n'a pas participé au vote de la nouvelle loi sur la CNTB. Le député Bonaventure NIYOYANKANA trouve qu'à travers le forcing et l'unilatéralisme qui a prévalu lors du vote de cette loi, le Pouvoir CNDD-FDD « veut exploiter la fibre ethnique pour ses visées électoralistes²⁹ », malheureusement avec « des retombées qui peuvent être catastrophiques pour le pays³⁰ ».

Ce qui fait dire au président du parti « FRONT POUR LA DÉMOCRATIE AU BURUNDI », Sahwanya-FRODEBU et président en exercice de l'ADC- IKIBIRI que la nouvelle loi sur la CNTB « va à l'encontre des orientations tracées à Arusha concernant le traitement de la question des terres et autres biens ». Pour lui, la CNTB aurait dû être conçue comme une sous commission de la « Commission Vérité et Réconciliation », donc intervenir après les activités de la « Commission Vérité et Réconciliation ».

Ces critiques n'empêchent pas le Président de la République de mettre en exergue les mérites de la CNTB, comme cela a été perçu lors de ses vœux à la nation pour l'année 2014. La Commission a reçu des félicitations du Président de la République pour le travail déjà accompli. Quant à ceux qui critiquent la nouvelle loi, le Président de la République leur rappelle que des réunions ont été préalablement organisées « pour recueillir différents avis afin d'amender la loi régissant la Commission Nationale Terre et Autres Biens (CNTB)³¹ ». Pour dire que la loi révisée résulte d'un consensus.

²⁸ Ibidem

²⁹ Ibidem

³⁰ Ibidem

³¹ Polémiques autour de la nouvelle loi sur la CNTB, site IWACU, 06/01/2014

La gestion de la problématique de restitution des terres et autres biens spoliés à la faveur de la crise de 1972-1973 suscite des inquiétudes chez certains observateurs. « International Crisis Group » redoute que la nouvelle politique du Pouvoir sur cette question suscite « de nombreuses inquiétudes, notamment dans la communauté tutsi³² ». De l'avis de ce Groupe, l'évolution actuelle peut rendre « restitution et réconciliation impossibles³³ ». La question pourra occuper une grande place dans la campagne électorale de 2015. C'est pourquoi le Groupe propose une série de mesures³⁴ que le Gouvernement pourrait entreprendre, avec le soutien des partenaires internationaux :

- la remise en chantier de la nouvelle loi sur la CNTB et du projet de loi sur la cour spéciale en procédant à des auditions parlementaires ouvertes à tous afin de permettre un débat public et l'adhésion du plus grand nombre ;
- le renouvellement des membres de la CNTB selon une procédure plus consensuelle et porteuse de garanties d'intégrité ;
- le retour à une politique de partage entre propriétaires actuels et plaignants ;
- l'harmonisation des principes qui doivent guider les décisions de la CNTB et des institutions judiciaires ; et
- l'élaboration d'une politique de compensation foncière par un comité interministériel à partir des ressources foncières véritablement disponibles et des besoins de terres pour le développement économique.

Mais déjà à la fin du premier semestre 2014, des informations inquiétantes diffusées par une radio³⁵ faisaient état d'une « situation pré-insurrectionnelle » de certains pans de populations résidentes³⁶ de la

³²International Crisis Group., BURUNDI : les terres de la discorde II : restitution et réconciliation, Nairobi/Bruxelles 17/02/2014.

³³ Ibidem

³⁴ Ibidem

³⁵ Radio BONESHA-FM, 17/07/2014.

³⁶ Il a été question de centaines de ménages

commune de Mabanda. Ces populations ont écrit une lettre au Président de la République³⁷ à travers laquelle elles se plaignent que la CNTB serait entrain de les dépouiller totalement de leurs terres au profit exclusif des rapatriés. Ils exhortent à l'action les responsables de l'Etat avant qu'il ne soit trop tard. Ils menacent même de recourir aux armes pour faire prévaloir leurs droits ! C'est une affaire à suivre attentivement pour décourager tout excès ou toute manipulation d'une question qui touche aux intérêts vitaux des populations concernées.

2.1.2. Une Commission Vérité et Réconciliation toujours problématique

Les mêmes clivages politiques entourent la question relative à la mise en place de la « Commission Vérité et Réconciliation ». C'est le 15 mai 2014, qu'a été promulguée la loi portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation. Cette loi permet maintenant la mise en œuvre d'un chantier pour la paix et la réconciliation le plus attendu depuis plusieurs années.

Les missions, la forme et la composition de cette Commission connaissent des différences par rapport à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et aux conclusions du rapport sur les consultations populaires³⁸. Elles sont plutôt proches des conclusions de la Commission Technique (la « Commission KAVAKURE ») qui avait été mise en place pour l'élaboration des instruments juridiques et la projection des moyens financiers qui seront nécessaires pour le fonctionnement de cette commission. Plusieurs critiques sont exprimées autour de cette loi.

La première porte sur l'absence d'un mécanisme judiciaire. Cette voie n'est

³⁷ Le président de la CNTB en a fait mention et commentaires dans une conférence de presse tenue le 30 juillet 2014 au cours de laquelle il évaluait les activités de la CNTB durant le premier semestre 2014

³⁸ Voir : Rapport des consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la justice de transition au Burundi, Bujumbura, 20 avril 2010.

pas officiellement totalement fermée. Après le dépôt du rapport final de la Commission, il appartiendrait aux destinataires³⁹ d'en exploiter les conclusions et de juger de la nécessité et la pertinence de procédures judiciaires selon les conclusions de la Commission elle-même. Toutefois, la tendance est que la voie du Burundi soit inspirée de celle qui a prévalu en Afrique du Sud, au lendemain de l'abolition de l'apartheid.

La deuxième critique porte sur la composition de la Commission. La loi détermine que « la Commission est composée de [11] personnalités reconnues pour leur probité, leur intégrité, leurs compétences techniques et leur capacité à transcender les clivages de toute nature⁴⁰ ». D'aucuns s'attendaient à ce qu'il y ait davantage de précisions au niveau de l'origine des commissaires. Les seules précisions concernent le genre et les batwa.

La Commission comprendra au moins 4 femmes et un membre de la communauté des batwa. Lors des consultations populaires, c'étaient les confessions religieuses et la société civile qui étaient mises en avant⁴¹ ; les politiques recueillant moins de confiance. Le 23 juin 2014, un « Groupe de Réflexion sur la Justice Transitionnelle » a publié un mémorandum à travers lequel il s'interroge sur les mécanismes de matérialisation des « équilibres constitutionnels » et la satisfaction de l'obligation pour la commission d'être représentative et inclusive⁴².

³⁹ Le Gouvernement, le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) et les Nations Unies

⁴⁰ Loi, article 12

⁴¹ Voir : Rapport des consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la justice de transition au Burundi, Bujumbura, 20 avril 2010, p.p. 72-75

⁴² Edouard Madirisha., CVR : l'élection des commissaires doit être inclusive et transparente, site IWACU, 18/06/2014.

La troisième critique porte sur l'absence au sein de la Commission d'une composante internationale. Pourtant, lors des négociations entre le Gouvernement du Burundi et les Nations Unies ainsi qu'à travers les conclusions des consultations populaires, cette composante était privilégiée.

Pour des raisons à la fois politiques que pratiques⁴³, le Gouvernement et le Parlement ont opté pour une commission totalement nationale. Elle sera néanmoins assistée d'un « Conseil consultatif international composé de cinq hautes personnalités⁴⁴ » dont la mission sera d'apporter « un soutien éthique ainsi que des conseils et recommandations qui renforcent la Commission dans l'accomplissement de ses missions ⁴⁵ ». Ainsi, ce Conseil appuiera la Commission « dans le développement des réseaux de relations⁴⁶ » et agira « en facilitateur dans les rapports de la Commission avec les différents acteurs nationaux et internationaux⁴⁷ ».

La quatrième interrogation porte sur la simultanéité entre le processus électoral et le démarrage des travaux de la « Commission Vérité et Réconciliation ». La Commission, dont des opinions redoutent des dessous politiques, ne pourra-t-elle pas être mise à profit par le Pouvoir pour nuire à ses opposants? Des réponses tranquilisantes sont données. D'abord, la Commission pourra être composée de manière qu'aucune tendance politique n'y soit prédominante. D'autre part, sur les quatre ans dont la Commission dispose pour mener sa mission, la première sera certainement consacrée à sa mise en place et à son organisation générale. Du reste, la loi budgétaire 2014 révisée, ne mobilise pas des fonds suffisants pour permettre le démarrage effectif de la Commission avant la fin du cycle électoral de 2015⁴⁸.

La persistance de multiples interrogations autour de cette Commission est due au fait que le processus de préparation de la loi dont question n'a pas

⁴³ La maîtrise de la langue et des autres aspects de la culture.

⁴⁴ Loi, article 24

⁴⁵ Loi, article 25

⁴⁶ Ibidem

⁴⁷ Ibidem

⁴⁸ La loi budgétaire 2014 révisée prévoit 350 000 000 francs burundais. Au départ, ce budget était de 440 619 266 francs burundais. Il a été diminué de 90 619 266 francs burundais.

suffisamment impliqué toutes les forces politiques intéressées. Par rapport au passé, à l'actualité et à l'avenir, quatre partis politiques sont particulièrement concernés pour garantir le succès des missions de la « Commission Vérité et Réconciliation ». Il s'agit des partis UPRONA, Sahwanya-FRODEBU, CNDD-FDD et FNL. D'autre part, les anciens Chefs d'État et le Président de la République actuellement en place doivent fournir le gage qu'ils ne constitueront pas des obstacles pour la recherche et la mise en évidence de la vérité sur les épisodes douloureux de l'histoire du Burundi au cours des cinquante dernières années. Malheureusement, il n'y a pas eu suffisamment d'implication de ces partis et de ces responsables politiques pour la préparation du travail de la « Commission Vérité et Réconciliation » autant au niveau des consciences que de l'engagement des uns et des autres.

Le processus de mise en place de cette Commission est entaché de méfiance. Le vote de la loi s'est fait uniquement avec des voix du CNDD-FDD. Les groupes des partis UPRONA, Sahwanya-FRODEBU NYAKURI IRAGI RYA NDADAYE et le groupe des Batwa ont boycotté la séance. « C'est anormal qu'ils aient décidé, en l'absence de l'UPRONA qui à Arusha représentait une bonne partie des Burundais. Le seul parti qui vient de décider, le CNDD-FDD, est un parti lié au conflit⁴⁹ ».

Le Bureau de l'Assemblée Nationale a lancé, depuis le 5 juin 2014, un appel à candidature pour les 11 postes de commissaires de la CVR. Plus de 700 candidatures⁵⁰ ont été déposées. La Commission ad hoc sélectionnera 33 candidats qui seront ensuite soumis au Bureau de l'Assemblée Nationale qui sélectionnera 11 candidats à présenter pour approbation à la plénière de l'Assemblée Nationale avant que le Président de la République ne procède à la nomination des commissaires. Il y a ici un dysfonctionnement à relever. L'appel des candidatures a été lancé alors que la commission ad hoc

⁴⁹ Ce commentaire est de Pacifique Ninihazwe, Président du FOCODE. Voir : Burundi : la société civile dénonce la nouvelle Commission Vérité et Réconciliation, RFI, 18/04/2014

⁵⁰ Rien ne garantit que toutes ces candidatures soient prioritairement dictées par la volonté de servir la recherche de la vérité pour la réconciliation nationale. Certaines peuvent avoir été dictées par la recherche de l'emploi.

chargée de les réceptionner et les traiter n'était pas encore en place ! Qu'est ce qui rassure que ces dossiers n'ont pas été traités ailleurs que dans la commission ad hoc prévue par la loi ?

Les burundais et la communauté internationale attendent l'aboutissement du processus pour juger si la Commission sera composée de manière à rassurer et mettre à l'aise toutes les parties prenantes. Pour sa part, l'Assemblée Nationale rassure : tout sera fait comme lors de la mise en place des membres de la « Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme » !

2.2. Des partis politiques dont la décomposition-recomposition s'accélère

A la fin du mois de juin 2014, des leaders du MSD ont dénoncé des plans qu'ils attribuaient au Service National de Renseignement et qui tendraient à favoriser la division [nyakurisation] de ce parti, comme cela a été le cas au cours des derniers mois pour certains autres partis. La tentative n'aurait pas abouti.

Aujourd'hui, trois partis politiques sont traversés par des contradictions internes et/ou nourries de l'extérieur qui en réduisent la force dans le jeu politique burundais. Il s'agit des partis UPRONA, FNL et UPD. Le parti « Front pour la Démocratie au Burundi », Sahwanya-FRODEBU, dont les divisions au lendemain des élections de 2005 sont à l'origine du terme « nyakurisation » affiche quant à lui des difficultés à se réconcilier et se réunifier.

2.2.1. Un parti UPRONA dont les divisions s'amplifient

Le parti UPRONA est aujourd'hui le plus confronté à des divisions. Il peine à trouver une voie efficace pour réussir une réconciliation et une réunification qui lui permettraient de demeurer le principal parti représentant les intérêts de la minorité tutsie. La question devient davantage compliquée quand le CNDD-FDD, qui cherche à tout prix à s'ériger pour plusieurs années en parti

plus que dominant au Burundi, profite de cette situation et ne manque pas de l'attiser d'une manière ou d'une autre.

2.2.1.1. Un enjeu : le poste de Premier Vice-président de la République et les majorités qualifiées pour le vote des lois

Au lendemain des élections de 2010, le « Courant de la Réhabilitation » a remis en cause les organes du parti issu du Congrès de 2009. Les tentatives de réunification, que partageaient de plus en plus les grands ténors de l'UPRONA, s'étaient révélées impossibles à satisfaire sans la démission du Premier Vice-président de la République. Le concerné n'avait rien ménagé pour se maintenir, profitant des très bons rapports qu'il avait avec le Président de la République. Face aux pressions multiples que le parti UPRONA n'avait cessé d'exercer sur le Président de la République, ce dernier avait fini par inviter Térance SINUNGURUZA à « prendre ses responsabilités » pour démissionner. Le 14 octobre 2013, Térance SINUNGURUZA avait alors démissionné et était remplacé, deux jours plus tard, par l'honorable Bernard BUSOKOZA.

Le parti UPRONA attendait du nouveau Vice-président de la République qu'il s'oppose aux manœuvres qui étaient déjà en cours pour la révision de la Constitution pour ouvrir le boulevard au Président Pierre NKURUNZIZA pour un troisième mandat et revoir à la baisse les majorités qualifiées pour le vote des lois et l'adoption d'autres résolutions par l'Assemblée Nationale, en même temps que le Sénat perdrait ses prérogatives pour l'approbation des nominations des responsables de premier plan dans les corps de défense et de sécurité, l'administration du territoire, la diplomatie et la justice.

La suppression recherchée de la deuxième vice-présidence de la République pour ne garder qu'un vice-président réservé à un « parti tutsi » mais aux pouvoirs diminués par rapport à un Premier Ministre superpuissant, touchait directement aux « intérêts vitaux » des tutsi comme « communauté ethnique » et de l'UPRONA comme parti politique qui se voulait et était considéré jusque là comme la formation politique à travers

laquelle ces intérêts étaient défendus. C'est sur ces différents fronts que le nouveau Premier Vice-président de la République devait convaincre. Il était vraisemblablement en phase avec le président du parti, Charles NDITIJE qui, désormais, n'hésitait plus à « exprimer avec toutes ses énergies ses divergences avec le CNDD-FDD, notamment concernant la nouvelle loi sur la CNTB » mais surtout par rapport à la révision de la Constitution et le troisième mandat du Président NKURUNZIZA. Les relations avec le Pouvoir s'étaient détériorées. Le président de l'UPRONA, qui séduisait de plus en plus le « Courant de Réhabilitation » et évoluait ainsi vers la réunification du parti devenait ainsi « l'homme à abattre pour le CNDD-FDD ». Tous les moyens avaient été mis en selle pour faire sauter Charles NDITIJE de la présidence du parti UPRONA.

2.2.1.2. Une stratégie fatale

Pour le faire taire, le Pouvoir était sur le point de sortir des tiroirs un arrêt que la chambre administrative de la Cour Suprême avait rendu à la suite d'une plainte introduite par le « Courant de la Réhabilitation » contre les décisions du congrès de Gitega du 11 septembre 2012. Ces décisions avaient été invalidées par la Cour. Toutefois, avec le concours de Térance SINUNGURUZA, l'arrêt de la Cour Suprême avait été mis en veilleuse.

Informés de cette menace, les deux courants antagoniques avaient négocié fort dans la nuit du 22 au 23 janvier 2014. Le lendemain, Charles NDITIJE et Evariste NGAYIMPENDA, agissant au nom des deux courants, s'étaient rendu à la chambre administrative de la Cour Suprême pour retirer les plaintes dont question. De cette façon, ils espéraient couper l'herbe sous les pieds du Pouvoir qui voulait contrecarrer la dynamique de réunification des deux courants.

Malgré cela, le Ministre de l'Intérieur n'avait pas reculé. Arguant que la démarche des deux courants ne pouvait pas annuler une décision déjà prise par une instance judiciaire, le ministre avait pris une décision stipulant que « sont seuls conformes aux statuts du parti UPRONA et partant reconnus par la loi », les organes du parti UPRONA en place avant le congrès de

Gitega du 11 septembre 2012. Dans cette logique, le parti UPRONA retournait aux organes sortis du Congrès du 2 Août 2009.

C'est à cette direction nationale du parti UPRONA et au Comité central issu de ce congrès, que le ministre de l'intérieur renvoyait. Charles NDITIJE devait en conséquence céder la place à Bonaventure NIYONKANA à qui une lettre avait été adressée pour le lui signifier. Dans la foulée, les Gouverneurs de province et le Maire de Bujumbura avaient été informés de la décision du ministre et appelés à veiller à son strict respect. Le Premier Vice-président de la République avait en vain cherché le ministre de l'intérieur pour l'amener à revenir sur sa décision. D'où le Vice-président de la République, l'honorable Bernard BUSOKOZA, avait finalement décidé d'annuler la décision du Ministre de l'Intérieur par la lettre n°120/VP1/143/2014 du 31/01/2014.

Alors que le Président de la République était en mission en Ethiopie, il avait trouvé un projet de décret de révocation du Premier Vice-président de la République déjà préparé. Pour le Chef de l'Etat, Bernard BUSOKOZA n'avait jamais pu « distinguer ses fonctions et celles d'un Président d'un parti politique⁵¹ ». C'est ainsi « qu'alors que les projets de lois sont transmis au Parlement par le Premier Vice- Président de la République, sous pression de son parti politique, l'Honorable Bernard BUSOKOZA n'a pas manqué d'affirmer que le projet de révision de la Constitution de la République sera retiré de l'Assemblée Nationale pour être ré-analysé par le Gouvernement provoquant ainsi un malaise politique et social et une déstabilisation des pouvoirs⁵² ». Il était également reproché au Premier Vice-président de la République d'avoir violé son serment de respect de la Constitution de la République en constituant « une entrave à la mise en application des décisions judiciaires⁵³ » ; violant ainsi « le principe de séparation des pouvoirs consacré par la Constitution de la République du Burundi⁵⁴ ». Il avait également été reproché au Premier Vice-président de la

⁵¹ Décret n° 100/ 25 du 01 février 2014 portant destitution du premier Vice-président de la République

⁵²Ibidem

⁵³ Ibidem

⁵⁴ Ibidem

République d'avoir annulé la décision du ministre de l'intérieur « mettant en application des arrêts de la Cour Suprême, siégeant en Chambre administrative, sans même consulter ou aviser le Chef du Gouvernement⁵⁵ ». Pour le Président de la République, ce comportement pouvait « mettre en péril l'action gouvernementale⁵⁶ ».

Enfin, il était reproché au Vice-président de la République, d'avoir voulu « manipuler les forces de l'ordre mises à sa disposition », avec des risques de « provoquer une confrontation entre les forces de l'ordre en position à la Permanence Nationale du Parti UPRONA et celles affectées à sa garde en date du 30 janvier 2014⁵⁷ ».

Moins de trois mois après sa nomination, Bernard BUSOKOZA était révoqué de ce poste où sa présence ne plaisait nullement à une grande partie des membres du CNDD-FDD, y compris et surtout au niveau des parlementaires. Dans l'entre-temps, l'honorable Bonaventure NIYOYANKANA s'était désisté pour les nouvelles responsabilités au sein de l'UPRONA que lui reconnaissait le Ministre de l'intérieur. Se référant à la lettre n°530/127/cab/2014 que le ministre de l'intérieur avait adressée à l'honorable Charles NDIJIJE avec une copie lui réservée, Bonaventure NIYOYANKANA constatait que les prérogatives que lui reconnaissait le ministre de l'intérieur « sont tombées en annulation avec la lettre de réformation de votre décision émanant du Premier Vice-président de la République selon le principe de la théorie du contraire⁵⁸ ».

Il déclarait en conséquence prendre acte qu'il n'était pas le président de l'UPRONA en même temps qu'il s'engageait « aux cotés des BADASIGANA de KUMUGUMYA pour apporter [sa] contribution au processus de

⁵⁵ Ibidem

⁵⁶ Ibidem

⁵⁷ Ibidem

⁵⁸ Lettre de l'honorable Bonaventure Niyoyankana au ministre de l'intérieur, Bujumbura, le 7 février 2014.

rassemblement en cours avec le courant de réhabilitation du parti UPRONA dans l'intérêt unique de [son] parti⁵⁹ ». Pour la deuxième fois, l'honorable Bonaventure NIYOYANKANA avait été félicité par les deux courants du parti UPRONA. Son acte mettait momentanément en difficulté la stratégie de blocage du processus de réunification dans lequel les deux courants étaient engagés.

La révocation de l'honorable BUSOKOZA s'était accompagnée d'une crise profonde au sein du parti UPRONA. D'abord, le choix d'un nouveau Vice-président de la République avait été très cruel. Pour tenter de conforter ses positions, le parti, agissant sous la coordination de Charles NDIJE que ne reconnaissait plus le Ministre de l'intérieur, était parvenu à convaincre les autres membres du Gouvernement issus de l'UPRONA à démissionner. Cela était fait non seulement pour soutenir le Premier Vice-président de la République révoqué mais aussi pour mettre en difficulté le Président de la République et le parti CNDD-FDD.

Cette situation rendait effectivement le Gouvernement anticonstitutionnel puisqu'il n'était plus composé conformément aux résultats des élections de députés de 2010. En outre, le Président de la République ne pouvait pas le compléter sans le Premier Vice-président de la République qui, constitutionnellement, doit être consulté lors de la formation du Gouvernement. Et comme l'UPRONA exprimait toujours sa volonté de participer à l'Exécutif, un sérieux problème se posait pour le Président de la République et son Pouvoir. Charles NDIJE n'étant pas reconnu par le ministre de l'intérieur et Bonaventure NIYOYANKANA ayant décliné l'offre du même ministre comme président reconnu du parti UPRONA, avec quel interlocuteur la question du Premier Vice-président de la République allait-elle être tranchée ?

D'aucuns redoutaient que le Burundi ne s'enfonce dans une longue crise gouvernementale. C'est à ce moment que la carte Concilie NIBIGIRA, la vice-présidente de l'UPRONA issue du congrès du 2 août 2009, s'est

⁵⁹ Ibidem

manifestée. L'intéressée s'est inscrite dans le jeu en réclamant que faute d'un engagement de Bonaventure NIYOYANKANA, c'est à elle que revenait le droit [le devoir ?] de diriger le parti UPRONA. Elle est soutenue par Gaston SINDIMWO, Secrétaire Général du parti également issu du congrès du 2 Août 2009 et un groupe de « jeunes cadres » qui seraient décidés à bousculer la « vieille garde » de l'UPRONA. Quant à elle, cette « vieille garde » reproche au leadership du parti UPRONA mis en avant et soutenu par le Pouvoir, de n'être guidé que par des soucis et des ambitions personnelles qui conduisent Concilie NIBIGIRA, mais plus particulièrement Gaston SINDIMWO, à vendre l'âme de l'UPRONA en se comportant comme une cinquième colonne que le CNDD-FDD s'est trouvée pour servir sa stratégie.

Dans la recherche d'un successeur de l'honorable Bernard BUSOKOZA, c'est le candidat soutenu par Concilie NIBIGIRA, Prosper BAZOMBANZA, qui a été préféré par le Président de la République⁶⁰. Après sa prestation de serment, cérémonie à laquelle les députés de son parti, à l'exception de Bonaventure NIYOYANKANA, n'avaient pas participé, les trois ministères de l'UPRONA ont été pourvus et le Gouvernement se trouve ainsi au complet.

Mais ce vice-président ne jouit pas de soutien de la part du groupe parlementaire UPRONA qui jusqu'aujourd'hui répond au tandem Charles NDI TIJE-Evariste NGAYIMPENDA. Des contradictions continuent à caractériser les stratégies des uns et des autres pour résoudre la crise à l'intérieur du parti. Le « Courant de la Réhabilitation » considère que sans la main et l'implication du ministre de l'intérieur, Edouard NDUWIMANA, la réconciliation et la réunification des deux « courants » aurait déjà eu lieu sur base du Comité central de 2009 que le ministre de l'intérieur reconnaît lui-même comme un organe légal. Mais, tant que l'initiative de la convocation de cet organe et sa présidence ne seront pas assurées par Concilie NIBIGIRA, le ministre de l'intérieur persiste et signe : aucune décision issue de cet organe (le Comité Central) ne sera reconnue par les institutions de

⁶⁰ Charles Nditije avait pour sa part présenté les candidatures du premier vice-président déchu, Bernard Busokoza, son prédécesseur Yves Sahinguvu et Bonaventure Gasutwa, président du groupe parlementaire UPRONA.

l'Etat. La crise paraît ainsi appelée à perdurer.

Des efforts ont été déployés par des personnalités de renom⁶¹ pour aider les deux courants à dépasser ce qui les divise et privilégier plutôt la réunification. Des résistances encore insurmontables semblent provenir du camp de Concilie NIBIGIRA que le « Courant de la Réhabilitation » accuse de travailler sous la dictée et la protection du Pouvoir CNDD-FDD. Quant à ce dernier, il paraît également décidé à profiter au maximum de cette situation pour réduire sensiblement le rôle et la place d'un parti UPRONA qui, pour lui, incarne le système que le CNDD-FDD a combattu depuis sa création en 1994.

2.2.2. Un parti FNL qui échappe chaque jour à Agathon RWASA

L'autre parti qui souffre des divisions est le parti « Forces Nationales de Libération », FNL. Aux élections communales de 2010, ce parti s'était imposé comme la deuxième force politique du pays. Mais, il n'avait pas profité de cette situation pour poursuivre le cycle électoral et s'impliquer ensuite dans la gestion de l'Etat. Comme les autres partis contestataires des résultats des élections communales, le parti FNL avait boycotté les scrutins législatif et présidentiel et s'était intégré dans la coalition ADC-IKIBIRI.

Agathon RWASA, qui avait été le candidat du parti aux élections présidentielles, avait également fini par s'éclipser momentanément de la vie politique publique, évoquant des problèmes de sécurité.

Du côté du Pouvoir, il était plutôt soupçonné d'avoir repris la guérilla. Sa réapparition sur la scène politique publique le 6 août 2013 ne lui a pas permis de reconquérir la présidence du parti FNL d'abord assurée par Emmanuel MIBURO depuis le 19 février 2012 et ensuite par Jacques

⁶¹ La dernière initiative en ce sens est celle dans laquelle étaient impliquée monseigneur Evariste Ngyagoye, archevêque catholique de Bujumbura, Mathias Sinamenye, ancien deuxième vice-président de la République (1998-2001) et ancien fonctionnaire dans le système de la Banque Mondiale et le professeur Julien Nimubona, ancien ministre de l'enseignement supérieur dans le premier Gouvernement de Pierre Nkurunziza issu des élections de 2010.

BIGIRIMANA depuis le début de l'année 2014.

2.2.2.1. Des barrages systématiques pour empêcher à Agathon RWASA de reprendre la tête du parti FNL

Alors qu'il préparait son retour sur la scène politique publique, un proche d'Agathon RWASA, Aimé MAGERA, réclamait que le pouvoir en place « restitue le parti à qui de droit, c'est-à-dire au leadership authentique incarné par M. RWASA⁶² ». Pour ce proche d'Agathon RWASA, le nouveau président du parti FNL, Emmanuel MIBURO, n'était qu'un « usurpateur » créé par le ministre de l'intérieur Edouard NDUWIMANA « dans le but de détruire les FNL de l'intérieur⁶³ ». Aimé MAGERA réclamait également la libération des prisonniers politiques, « majoritairement membres ou sympathisants d'Agathon RWASA » et la création d'un climat politique propice au dialogue.

Face à ces revendications, la réponse du ministre de l'intérieur était des plus cinglantes. Pour Edouard NDUWIMANA, Agathon RWASA « ne représente aucun parti politique⁶⁴ ». D'où il ne pouvait être accueilli par ses partisans qu'« en tant qu'ami, en tant que citoyen et en tant que membre de famille et non en tant que leader quelconque d'un parti politique⁶⁵ ». Le ministre de l'intérieur demandait ainsi aux leaders du parti FNL qu'il reconnait de « sensibiliser leurs militants pour qu'ils ne versent pas dans une situation qui risque d'être interprétée comme une perturbation de la paix et de la sécurité dans notre pays⁶⁶ ». Le Gouvernement considérait Agathon RWASA comme « un simple citoyen, un acteur politique comme les autres⁶⁷ ». L'avenir politique d'Agathon RWASA au sein du parti « Forces Nationales de Libération » était conditionné à son allégeance à la nouvelle direction du

⁶² Agathon Rwsa pose des conditions pour son retour au pays. Bujumbura, in NET PRESS, 18 février 2013

⁶³ Ibidem

⁶⁴ Burundi : Le retour de l'opposant Agathon Rwsa prévu mardi in ARIB, 04/08/2013.

⁶⁵ Ministre de l'intérieur cité par ARIB. Ibidem

⁶⁶ Ibidem

⁶⁷ Ibidem

parti. L'autre alternative qui lui était présentée était la création d'un autre parti⁶⁸.

La réapparition d'Agathon RWASA sur la scène politique officielle le 6 août 2013 s'inscrivait dans le cadre du processus engagé depuis mars 2013 par le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et la classe politique burundaise afin que les élections générales de 2015 se déroulent dans un climat apaisé. L'une des conditions était le retour d'exil de tous les chefs de partis.

C'est ainsi que le BNUB avait engagé « une série de pourparlers avec les leaders politiques en exil pour qu'ils rentrent dans le pays et qu'ils participent à la préparation des élections de 2015⁶⁹ ». Mais aussi, le Gouvernement du Burundi avait commencé à lancer « certains chantiers politiques importants, notamment la révision de la Constitution, du code électoral, de la loi communale, qui font que tous les acteurs politiques importants doivent être là pour y contribuer⁷⁰ ».

Mais les anciens amis d'Agathon RWASA au sein du parti FNL n'étaient pas prêts à lui faciliter la tâche. Le 14 août 2013, soit moins d'une semaine après sa réapparition publique, Emmanuel MIBURO, le nouveau président du parti toléré par le Pouvoir, s'appuyant sur une décision du « comité exécutif », avait exclu Agathon RWASA du parti. Il lui reprochait de n'avoir jamais « cessé de multiplier les maladroites politiques » depuis sa réapparition sur la scène politique publique, de ne pas écouter les conseils des autres, notamment ses anciens collaborateurs, et de persister à décider de façon unilatérale. L'accusation la plus grave était venue de Jacques BIGIRIMANA, alors secrétaire général du parti. Ce dernier avait évoqué « le fait qu'Agathon RWASA soit en train d'inciter les gens à la désobéissance contre les responsables des institutions actuelles⁷¹ ».

⁶⁸ Propos du ministre de l'intérieur Edouard Nduwimana repris par RFI.

⁶⁹ Propos du professeur Siméon Barumwete recueillis par Léonce Bitariho et publiés le 12/8/2013.

⁷⁰ *ibidem*

⁷¹ Site de la Radiotélévision Nationale du Burundi, 15 août 2013.

Exclu du parti, l'ancien Président des Forces Nationales de Libération devenait un simple « acteur politique », statut sous lequel il est désormais invité dans les foras organisées notamment par le BNUB. C'est dans cette ambiance qu'a évolué l'ancien leader des FNL au cours du premier semestre 2014.

Les tentatives menées par Agathon RWASA pour récupérer la présidence du parti FNL ont jusqu'aujourd'hui été sans effet. Au départ, 44 membres, se déclarant du comité exécutif, avaient demandé la convocation d'un congrès auquel Agathon RWASA pouvait être convié. Son ordre du jour devait être d'élire de nouveaux dirigeants nationaux des FNL; Agathon RWASA pouvant lui aussi présenter sa candidature. Cette perspective avait été vite balayée d'un revers de la main par Jacques BIGIRIMANA qui accusait certains signataires, d'être des membres du FRONABU-TABARA⁷² et/ou de « l'Alliance INTORE⁷³ ». D'où Jacques BIGIRIMANA se demandait où les 44 signatures avaient été « ramassées ». Pour lui, « seul le président du parti en la personne d'Emmanuel MIBURO peut convoquer un congrès après avoir consulté le bureau politique, reçu l'aval du comité exécutif et obtenu la permission du ministère de l'Intérieur⁷⁴ ».

La deuxième tentative pour Agathon RWASA avait été d'essayer de s'engager dans la promotion d'une réunification de toutes les composantes et autres ailes sorties du PALIPEHUTU, tel que fondé par Rémy GAHUTU, le 18 avril 1980. Le 5 décembre 2013, près de 1.500 militants et représentants des organes du parti FNL dans la commune Isare avaient ainsi adressé une correspondance à Jacques BIGIRIMANA pour lui exiger de se « réconcilier avec les organes issus du congrès de 2009 afin d'arrêter la zizanie, pour mieux préparer les prochaines élections⁷⁵ ». Ces signataires rappelaient à Jacques BIGIRIMANA qu'il avait promis que dès son retour,

⁷² Le FRONABU TABARA était un mouvement politique armé que voulaient créer des partisans d'Hussein Radjabu, l'ancien président du CNDD-FDD. Il avait été étouffé dans l'œuf.

⁷³ Un mouvement d'opposition qui se veut armé et qui est animé par des tutsis.

⁷⁴ Jacques Bigirimana : « Ce congrès voulu par des gens se prétendant du FNL n'aura pas lieu », Site IWACU, 19 août 2013.

⁷⁵ Elyse Ngabire., « Réunification du FNL : la guerre des signatures », site IWACU, 15/12/2013

Agathon RWASA sera traité « avec tous les respects et tous les honneurs », y compris le devoir de « lui restituer la présidence du parti. »⁷⁶. Mais en même temps, Jacques BIGIRIMANA jouait avec d'autres membres du parti pour qui « la seule voie pour rassembler les héritiers de Rémy GAHUTU, fondateur du mouvement PALIPEHUTU dont le parti FNL est issu, était de se ranger derrière le parti dirigé par Jacques BIGIRIMANA parce que reconnu par le pouvoir » ! Pour Jacques BIGIRIMANA, l'authenticité des 1.500 signatures n'était pas établie. « C'est une manipulation. Je suis au courant que les listes sont confectionnées au domicile d'Agathon RWASA par Adolphe BANYIKWA, ancien secrétaire général, et un certain Edo⁷⁷ », avait soutenu Jacques BIGIRIMANA. Rien n'avait pu donc modifier la position des uns et des autres. Mêmes 67.000 signatures de « BANAMARIMWE » récoltées à travers tout le pays et qui demandaient la restitution du parti FNL à Agathon RWASA n'avaient pas infléchi les positions du ministre de l'intérieur et de la direction nationale des FNL qu'il tolère. En conséquence, Agathon RWASA n'avait pas plusieurs choix : il devait changer de stratégie.

2.2.2.2. L'ADC-IKIBIRI et le Vaste Rassemblement National peuvent-ils servir de repli à Agathon RWASA ?

Agathon RWASA avait compris que le Pouvoir ne lâchera rien en sa faveur. Il était néanmoins convaincu que le parti FNL, dont il se réclame président, « est la première organisation de l'Opposition qui a vu le jour, quand bien même l'appellation n'est pas celle que nous portons aujourd'hui. C'est un parti qui est assez vieux (...). L'autre parti qui est assez vieux est l'UPRONA. Tous les autres partis qui ont tenté d'émerger, parfois ce sont des partis qui ont fait défection des FNL. Parfois, ce sont des gens qui ont pensé que les choses pouvaient aller plus vite de l'autre côté. Raison pour laquelle, ces partis ne peuvent pas se targuer d'être mieux implantés que

⁷⁶ Cité par Elyse Ngabire. Ibidem

⁷⁷ Cité par Elyse Ngabire, Ibidem

nous. Quand bien même certains d'entre eux disent qu'ils ont géré le pays, qu'ils ont fait ceci ou cela⁷⁸ ». Agathon RWASA visait à la fois les partis CNDD-FDD et Sahwanya-FRODEBU. Pourtant, ce dernier est membre, avec les partisans du parti FNL dont se réclame Agathon RWASA, de l'ADC-IKIBIRI. Or, c'est Léonce NGENDAKUMANA, le Président du parti Sahwanya-FRODEBU, qui est le président en exercice de l'ADC-IKIBIRI !

Dans sa recherche d'une nouvelle stratégie, Agathon RWASA avait passé une longue période à essayer une stratégie individuelle par rapport à l'ADC-IKIBIRI. Lui et ses partisans ayant la conviction qu'ils ont « toujours défendu les idéaux de justice pour tout le monde⁷⁹ » pour que les burundais puissent « vivre dans un pays où la paix est une réalité⁸⁰ », ils croyaient qu'ils pouvaient automatiquement en récolter les dividendes politiques. Ils défendaient qu'ils ont toujours envisagé « un développement intégral des citoyens de notre nation⁸¹ » au moment où les autres leaders et/ou partis politiques sont occupées « à s'enrichir, au point que chaque gouvernement qui est entré sur la scène politique, a toujours déçu les espoirs de la population burundaise⁸² ».

Aujourd'hui, l'ancien chef rebelle se rend compte que cette stratégie a très peu de chances de succès. La réunification des composantes ou des descendants du PALIPEHUTU de Rémy GAHUTU affiche toujours des difficultés à se matérialiser. Certes, l'une ou l'autre de ces composantes⁸³ avait déjà exprimé cette ambition. Mais aucun des leaders concernés n'a jusqu'aujourd'hui consenti les concessions nécessaires pour permettre cette réunification. Le principal obstacle désigné par Agathon RWASA est Jacques BIGIRIMANA qu'il accuse d'être « assoiffé d'argent...que le pouvoir

⁷⁸ Thierry Ndayishimiye., « Interview du Leader des Forces Nationales de Libération (FNL), Agathon Rwaswa : "Je ne suis ni extrémiste ni intégriste", ARC-EN-CIEL, 01/03/2014

⁷⁹ ibidem

⁸⁰ Ibidem

⁸¹ Ibidem

⁸² Ibidem. Les partis ainsi visés sont notamment l'UPRONA, le FRODEBU et le CNDD-FDD.

⁸³ Par exemple le PALIPE-AGAKIZA

lui offre gratuitement, étant donné que c'est un instrument pour affaiblir notre formation politique⁸⁴ ». Mais les hésitations, les oppositions et les incertitudes ne sont pas du seul côté de Jacques BIGIRIMANA. D'autres leaders ont des interrogations sur Agathon RWASA soupçonné de viser à s'imposer au bout du processus comme le leader naturel et incontestable du parti sorti de cette réunification. Malgré ces difficultés, Agathon RWASA demeure convaincu que la réunification des descendants du PALPEHUTU est un pari qu'il faudrait gagner avant les élections de 2015. « C'est un objectif noble qui gêne ceux qui gèrent le pouvoir. Ils fourniront des efforts pour saper cette réunification. Mais nous aussi, nous doublerons de notre courage et de notre détermination pour réussir ce défi⁸⁵ », déclare-t-il.

Pour y parvenir, Agathon RWASA devra surmonter d'autres obstacles. Il est taxé « d'extrémiste hutu, inflexible et belliqueux » mais aussi de « véritable intégriste religieux ». A ceux qui le taxent d'extrémiste hutu, il répond : « si j'étais un extrémiste contre les tutsi, je n'aurais pas un seul tutsi dans les rangs de mon parti. Je n'aurais pas un seul tutsi qui soit ami à moi. Peut-être que les gens peuvent creuser plus loin. Vous trouverez même que dans ma famille, dans mes parentés, il y a des tutsi ! Alors, où est cet extrémisme⁸⁶ » ? Quant à ceux qui voient en lui un « intégriste religieux », Agathon RWASA leur rétorque qu'il a « des amis musulmans, des amis catholiques, des amis qui ne savent rien de la religion⁸⁷ ». Il profite de l'occasion pour lancer une pique à ceux qui affichent un « christianisme de façade ou de parade » : « je suis contre cette hypocrisie des chrétiens burundais, qui sont chrétiens juste à l'église, et qui sont barbares dans les bureaux, qui sont corrompus, qui extorquent les gens et qui dilapident les caisses de l'Etat, qui usurent les biens des autres ! Si c'est à ce prix que je serais intégriste, alors je l'accepterais⁸⁸ ». Le grand défi qui peut être manipulé par les adversaires politiques d'Agathon RWASA est du domaine

⁸⁴ Ibidem

⁸⁵ Ibidem

⁸⁶ Thierry Ndayishimiye., « Interview du Leader des Forces Nationales de Libération (FNL), Agathon Rwaswa : « Je ne suis ni extrémiste ni intégriste », ARC-EN-CIEL, 01/03/2014

⁸⁷ Ibidem

⁸⁸ Ibidem

judiciaire. L'homme « serait recherché par la justice anglaise à cause de l'attentat du 28 décembre 2000 contre le bus Titanic (...). Après, il y a eu le massacre de banyamulenge à Gatumba (Mutimbuzi) le 13 août 2004, deux crimes qui mettent Agathon RWASA et ses anciens lieutenants dans le viseur de la justice internationale⁸⁹ ».

2.2.3. Sahwanya-FRODEBU : encore des efforts pour convaincre sur sa volonté et ses capacités à réunifier le « parti de Melchior NDADAYE »

La dynamique de réunification demeure également problématique entre les composantes du « FRONT POUR LA DEMOCRATIE AU BURUNDI » - Sahwanya-FRODEBU tel que créé par Melchior NDADAYE et son équipe. Il s'agit particulièrement des partis « Sahwanya-FRODEBU » et « Sahwanya-FRODEBU NYAKURI IRAGI RYA NDADAYE ». Il y a plus d'une année qu'ils ont entamé un dialogue pour se remettre ensemble afin de mobiliser les forces nécessaires pour rééquilibrer la vie politique et institutionnelle burundaise. Jusqu'aujourd'hui, ils n'y sont pas encore parvenus. La récente suspension du parti de l'ancien Président de la République, Domitien NDAYIZEYE, peut multiplier les obstacles.

2.3. Les jeunes des partis CNDD-FDD et MSD dans les actions répréhensibles

Au cours du premier semestre 2014, plusieurs faits attribués à des mouvements de jeunes affiliés à des partis politiques ont été relevés. La Ligue des jeunes IMBONERAKURE affiliée au parti CNDD-FDD a été la plus citée. Des comportements négatifs qui constituent de véritables menaces pour un cycle électoral apaisé ont été relevés chez plusieurs de ses membres. Mais aussi, des comportements non moins répréhensibles de jeunes affiliés aux partis membres de l'ADC-IKIBIRI, particulièrement le MSD, ont été constatés.

⁸⁹ Thierry Ndayishimiye., Agathon Rwaswa, une menace sérieuse contre la victoire du CNDD-FDD en 2015, ARC-EN-CIEL, 07/02/2014

2.3.1. Les IMBONERAKURE : « pépinière » ou « milice » du parti CNDD-FDD ?

Depuis l'arrivée du parti CNDD-FDD au pouvoir en 2005, il ne se passe pas une semaine sans qu'il soit fait mention, à travers les médias, des déclarations d'associations de la société civile et de partis politiques, de mauvais comportements ou d'exactions des jeunes IMBONERAKURE. Ces jeunes sont pour certains d'anciens combattants du CNDD-FDD aujourd'hui démobilisés ou alors des recrues intégrés pour constituer la « pépinière du parti⁹⁰ ». Des travers, signes d'une intolérance politique mais aussi de criminalité, ont été observés dans les comportements d'individus ou de groupes se réclamant ou identifiés comme des IMBONERAKURE.

2.3.1.1. Des IMBONERAKURE impliqués dans les restrictions des libertés publiques

Des groupes de jeunes IMBONERAKURE ont été dénoncés lorsqu'ils s'érigeaient en agents de l'ordre et de la sécurité. Ils le faisaient en dehors des organes connus chargés de l'ordre et de la sécurité : la Force pour la Défense Nationale ou la Police Nationale, même des fois, en les défiant. Des cas ont été cités dans les provinces de Bubanza, Kirundo, Muyinga... où de tels groupes s'adonnaient à des rondes nocturnes pendant lesquelles ils portaient des massues, des gourdins ou des bâtons. Dans leurs actions, ces jeunes terrorisaient des populations... Il arrivait aussi que des jeunes ainsi organisés travaillent avec des agents du Service National de Renseignement.

Des IMBONERAKURE s'octroient des fois des missions de police et vont jusqu'à mettre eux-mêmes des individus en prison. Un activiste des droits de l'homme témoigne : « Nous rencontrons quelquefois des gens qui ont été coffrés par des IMBONERAKURE. Même l'officier de police judiciaire ne le cache pas. A ce moment, il ne les interroge pas parce qu'il n'y a pas d'enquête à faire. Mais il marque seulement dans le registre de détention

⁹⁰ L'expression est du président lui-même de cette ligue.

qu'ils ont été amenés par des IMBONERAKURE (...). C'est très grave, car seul l'officier de police judiciaire devrait avoir le pouvoir de mettre les gens au cachot⁹¹ ».

Le grand reproche qui est fait à ces jeunes est qu'ils se comportent comme une « milice » qui, lors des fêtes qu'organise le parti CNDD-FDD, n'hésite pas à défiler devant les autorités⁹² du parti et du pays sous un rythme militaire. Des photos attestant cette réalité des faits circulent sur plusieurs sites web qui diffusent des informations ou écrivent sur le Burundi.

Les inquiétudes sur une préparation des IMBONERAKURE comme une « milice » au service du parti au pouvoir ont enflé depuis qu'avait fuité un câble du BNUB faisant état d'un probable armement de ces IMBONERAKURE dans les provinces de Bururi et Makamba. Le câble datait du 3 avril 2014 et faisait suite à un autre du 26 février 2014. Tous les deux évoquaient une distribution alléguée d'armes à des IMBONERAKURE à Rumonge dans la province de Bururi, Nyanza-Lac, Kibago et Mabanda dans la province de Makamba. Des officiers généraux⁹³ de la FDN ont été cités comme étant impliqués dans cette distribution.

Réagissant à ce câble, le Gouvernement a expulsé le Conseiller Principal chargé de la Sécurité au BNUB. Pour sa part, le Sénat a organisé des descentes dans les communes citées pour dialoguer avec les populations sur les allégations contenues dans le câble du BNUB. Ces allégations ont été toutes « démenties » par ceux qui ont pris la parole. Dans la foulée, un site électronique, visiblement proche du Pouvoir, a parlé d'une réunion qui a eu lieu, le 19 avril 2014, entre le Président de la République et « les représentants de la structure jeunesse de son parti politique le CNDD-FDD, c'est-à-dire les membres de la Ligue des jeunes IMBONERAKURE au niveau de tout le pays⁹⁴ ».

⁹¹ Au Burundi, la polémique sur le rôle des imbonerakure se poursuit, Site de RFI, 14 mai 2014

⁹² Y compris les dirigeants au plus haut niveau des institutions de l'Etat

⁹³ Anciens des Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD).

⁹⁴ BURUNDI : Appel aux jeunes CNDD-FDD Imbonerakure à rester concentrés sur les TDC in DM, NY, AGNEWS, 22 avril 2014.

A l'occasion, « le Président de la République a demandé aux jeunes du CNDD-FDD de faire attention à la campagne d'intoxication qui est menée à l'encontre du parti en général en cette période pré-électorale. La seule réponse aux tentatives de manipulations de l'opinion orchestrées par des politiciens, certains activistes de la société civile-uproniste, dont une certaine presse privée, c'est d'être encore plus concentré sur le travail (les travaux de développement communautaires-TDC) à 1 an des prochains scrutins démocratiques⁹⁵ ». Par contre, un autre site électronique, proche des milieux tutsi, a parlé quant à lui « d'accélération de l'armement des milices IMBONERAKURE par le régime CNDD-FDD » et de « l'inaction de l'Organisation des Nations Unies qui, en dépit des informations dont elle dispose sur cette marche vers le génocide, tarde toujours à agir⁹⁶ ».

Dans une conférence de presse tenue le 16 mai 2014, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi s'est refusé à confirmer les allégations contenues dans le câble confidentiel du 3 avril 2014 destiné au quartier général de l'ONU à New York. Il a regretté « qu'un document aussi sensible ait pu se retrouver en place publique⁹⁷ », insistant sur ce qui lui paraissait plus grave : « l'exploitation politicienne qui en a été faite⁹⁸ ». Pour le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, « ce télégramme confidentiel avait pour but d'alerter New York⁹⁹ ». Le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies a profité de l'occasion pour exprimer une inquiétude sur « la circulation illicite des armes », mettant en garde contre toute violence politique qui pourrait en résulter à la veille ou pendant les élections de 2015. Il avait invité le Gouvernement à lancer une nouvelle campagne de désarmement des populations civiles.

⁹⁵ Ibidem

⁹⁶ « Alerte ! L'ONU voit le régime armer les imbonerakure mais ne réagit pas » in BURUNDI INFORMATION, 09 avril 2014

⁹⁷ « BURUNDI : l'ONU ne confirme pas les livraisons d'armes aux imbonerakure », RFI, 17 mai 2014.

⁹⁸ Ibidem

⁹⁹ Ibidem

Le même jour, le 16 mai 2014, le président de l'APRODH, Pierre-Claver MBONIMPA était arrêté. C'était suite à de nombreuses comparutions devant le parquet de la Mairie de Bujumbura. Les convocations étaient consécutives à une émission¹⁰⁰ à laquelle avait participé Pierre-Claver MBONIMPA et où il avait parlé de jeunes IMBONERAKURE qui bénéficieraient d'un entraînement paramilitaire à l'Est de la République Démocratique du Congo dont il détiendrait des preuves. Depuis ce jour, le président de l'APRODH fait objet d'une poursuite judiciaire pour « atteinte à la sûreté intérieure et extérieure du pays ». Son emprisonnement a suscité un tollé de réactions de soutien et de solidarité de la part de burundais et de la communauté internationale.

Enfin, des groupes d'IMBONERAKURE ont constitué des entraves pour l'action libre des partis politiques de l'Opposition. Les partis les plus visés sont les partis Sahwanya-FRODEBU, Sahwanya-FRODEBU NYAKURI IRAGI RYA NDADAYE et MSD dont des militants ont été tués ou dont des réunions, pourtant connues de l'administration, ont été perturbées. Aussi, des IMBONERAKURE ont été impliqués dans la division des partis politiques de l'Opposition. Des leaders des composantes des partis FNL, UPD-ZIGAMIBANGA et UPRONA, non reconnues légalement, ont souvent dénoncé des « renforts d'imbonerakure » envoyés dans des activités organisées par les courants rivaux reconnus par le ministère de l'intérieur.

2.3.1.2. Des IMBONERAKURE contre la liberté d'action des journalistes

Des perturbations de reportages de journaliste ont été signalées dans la province de Bubanza. Des équipes de reportage de la Radio Publique Africaine et de la Radiotélévision RENAISSANCE ont été terrorisés ou empêchés d'effectuer des reportages.

Mais en cette matière, le cas qui a fait couler beaucoup d'ancre et de salive a été celui d'une envoyée spéciale de Radio France Internationale, Sonia ROLLEY, et d'un journaliste de la Radio Publique Africaine, Serges NIBIZI.

¹⁰⁰ Emission Kabizi de la Radio Publique Africaine.

Ils ont été « séquestrés » par un groupe de jeunes IMBONERAKURE de la commune Marangara, province Ngozi, en date du 9 mai 2014. Le groupe des IMBONERAKURE était « sous le commandement » du Président du Conseil communal. Dans leurs comportements, ces IMBONERAKURE ont défié des éléments de la Police intervenus sur les lieux et ne voulaient rien entendre des autorités administratives locales et provinciales. La séquestration n'a pris fin que grâce à l'intervention directe du Conseiller Principal du Président de la République chargé de la Presse et de la Communication, Willy NYAMITWE. Les deux journalistes ont pu dans la suite poursuivre leur mission sous protection policière en même temps que les membres du groupe ont été arrêtés.

Dans cette circonstance somme toute dérangeante et compromettante, le parti au pouvoir a tenté de convaincre les burundais et la communauté internationale que « l'action de Marangara » ne s'inscrivait pas dans une stratégie beaucoup plus vaste. Des investigations ont été annoncées par le président [national] de la Ligue des jeunes du CNDD-FDD, IMBONERAKURE « pour connaître réellement ceux qui auraient contribué à cette situation, afin qu'on puisse prendre des mesures allant dans le sens de punir un jeune IMBONERAKURE qui aurait participé à cette activité, qui n'est pas vraiment bonne¹⁰¹ ». Il s'était déclaré engagé pour une libre circulation des journalistes « qui font leur métier en respectant...la déontologie de la profession¹⁰² ». Pour Denis KARERA, les responsables du blocage des deux journalistes devaient être « traduits en justice et puis punis¹⁰³ ». Il se comprenait alors que cette affaire soit considérée comme porteuse de leçon¹⁰⁴ pour le CNDD-FDD, comme l'a déclaré son président. Des investigations plus approfondies ont été annoncées pour voir s'il y a « des endroits où des jeunes peuvent encore se comporter de cette façon là¹⁰⁵ ».

¹⁰¹ BURUNDI : les Imbonerakure condamnent le blocage des journalistes, RFI, 13 mai 2014.

¹⁰² Ibidem

¹⁰³ Ibidem

¹⁰⁴ RFI, 14 mai 2014.

¹⁰⁵ Ibidem

Mais ce n'est pas ainsi que le comprenait l'Opposition. Pancrace CIMPAYE, un porte-parole de l'ADC-IKIBIRI en Europe, a parlé de « la menace d'une catastrophe ... de plus en plus évidente¹⁰⁶ ». Pour lui, « la note du Bureau des Nations Unies à Bujumbura adressée à New York » et « la lettre de l'honorable Léonce NGENDAKUMANA au Secrétaire Général des Nations Unies » étaient à prendre au sérieux¹⁰⁷.

La gravité du comportement de ce « groupe des IMBONERAKURE » de Marangara était malgré tout banalisée par des parlementaires de la circonscription de Ngozi, membres du CNDD-FDD. Ils ont essayé de voler au secours du groupe des IMBONERAKURE auteurs de ce délit. Ils ont tenté d'accréditer leur innocence. Mais ils plaidaient pour une cause perdue. Les membres du groupe ont fini par être poursuivis par la justice et condamnés.

2.3.2. Les événements du 8 mars 2014 : « résistance » ou « insurrection » des jeunes du MSD ?

Les jeunes affiliés à des partis membres de l'ADC-IKIBIRI ont été également vus dans des actions qui portaient atteinte aux exigences d'une démocratie apaisée. Ces jeunes se recrutent notamment dans les partis MSD, UPD-ZIGAMIBANGA, Sahwanya-FRODEBU ainsi que parmi les membres des FNL toujours partisans d'Agathon RWASA. Ces jeunes ont surtout fait parler d'eux le 8 mars 2014.

Face au phénomène des IMBONERAKURE, les partis regroupés dans l'ADC-IKIBIRI ont voulu démontrer que les jeunes n'étaient pas du seul côté du CNDD-FDD. Ils avaient ainsi commencé à encourager leurs jeunes à s'adonner à des sports de masse, notamment à travers un jogging effectué dans les rues de la capitale. Le 8 mars 2014, des milliers de jeunes, se reconnaissant dans l'ADC-IKIBIRI, avaient ainsi répondu au rendez-vous.

¹⁰⁶ Pancrace Cimpaye., « Séquestration de deux journalistes Serge Nibizi et Sonia Rolley, la milice Imbonerakure dévoile son commandant suprême », in ARIB NEWS, 13 mai 2014.

¹⁰⁷ Ibidem

Partis de plusieurs quartiers de la ville de Bujumbura, ils convergeaient vers le centre-ville. La police, qui redoutait une autre action que ce sport de masse, s'était mise sur ses gardes et était largement déployée dans les rues de la capitale.

Bien que le président de l'ADC-IKIBIRI ait déclaré qu'il s'agissait bien des jeunes membres des partis qui constituent ce regroupement, il s'est démontré dans la suite qu'il s'agissait plus particulièrement des jeunes du MSD et de l'UPD-ZIGAMIBANGA. En effet, au moment où se passait cette action connue au niveau des partis membres de l'ADC-IKIBIRI, « certains chefs de partis politiques étaient paradoxalement chez eux à la maison comme le président du FRODEBU, Léonce NGENDAKUMANA¹⁰⁸ ». D'où « le MSD s'est retrouvé en première ligne avec l'UPD¹⁰⁹ ».

La Police les a ensuite dispersés. Pendant cette opération, des dizaines de ces jeunes ont été arrêtés. Après, le président du MSD est allé au parquet pour s'enquérir des motifs de leur arrestation et organiser leur défense.

Puis, il est parti à la permanence de son parti le MSD pour évaluer l'organisation de la journée¹¹⁰ ». En même temps, des centaines de jeunes convergeaient vers cette permanence où un véritable face-à-face s'était engagé avec la Police. Deux éléments de la Police avaient été « pris en otage » par les jeunes du MSD, même si le président de ce parti considérait plutôt qu'il les avait « sauvés » du fait « qu'ils allaient être lynchés par une foule qui a vu les camarades blessés » !

Retranché à la permanence de son parti, c'est de là où, grâce à la Radio Publique Africaine, le président du MSD avait énuméré les mobiles de son action : « nous sommes encerclés, nous essayons de briser l'encerclement pour sortir et essayer de continuer la résistance dans la rue. De toute façon, pour moi, c'est la résistance qui a commencé. On est là, on n'arrêtera pas,

¹⁰⁸ Gratién Rukindikiza, « Qui a donné l'ordre d'assassiner Alexis Sinduhije ? », site Burundi News, 09 mars 2014.

¹⁰⁹ Ibidem

¹¹⁰ Ibidem

on va résister ; c'est la liberté ou la mort ». Et ensuite, le leader du MSD avait énuméré une série de revendications à travers lesquelles se percevait une stratégie de se présenter comme le leader le plus aiguillonnant de l'Opposition¹¹¹ :

- Le droit de tous les burundais à la dignité; la dignité signifiant la liberté et la justice ;
- Le droit des burundais d'être dirigés dans le respect des droits des citoyens qui, à leur tour, doivent respecter les devoirs qu'ils ont envers leur État, leur pays ;
- La libération des prisonniers politiques¹¹² et des autres prisonniers qui sont injustement détenus sans dossiers,
- La restitution des partis politiques à leurs « véritables » chefs¹¹³ ;
- Le fonctionnement normal des partis politiques ;
- La préparation, « de manière paisible », des élections de 2015.

Dans sa déclaration, le président du MSD affirmait ne pas être contre le CNDD-FDD, un parti qu'il disait respecter « comme partenaire politique » mais dont il critiquait les agissements de certains de ses « responsables militaro-politiques ». Ce que le leader du MSD lui-même considérerait comme une crise ne pouvait se décanter que si ces responsables « ouvrent des discussions » avec le MSD. Sinon, Alexis SINDUHIJE s'engageait à continuer son action « jusqu'à ce que la clique qui est au pouvoir, qui écrase tout le monde, qui met en prison tous les burundais, qui affame tous les burundais, qui force tous les burundais à l'exil » tombe ! Pour cela, Alexis SINDUHIJE disait ne pas avoir peur d'un éventuel recours à la force de la police. Pour lui, c'était « la liberté ou la mort ». Le président du MSD était convaincu que lors de son intervention, la police « ne va pas tuer tous les burundais, elle va tuer quelques uns, les autres resteront et feront la

¹¹¹ Les citations qui sont faites à propos des déclarations d'Alexis Sinduhije lors de cette action étaient transmises en direct par la Radio Publique Africaine.

¹¹² Il avait parlé de plus d'un millier de prisonniers politiques, dont les plus emblématiques qu'il avait cités étaient Frédéric BAMVUGINYUMVIRA, RADJABU Hussein, Baudouin RIBAKARE.

¹¹³ Pour Alexis Sinduhije, le parti UPRONA devrait être restitué à Charles NDIJIRE; le parti FNL à RWASA Agathon et l'UPD à MUGWENGZO Chauvineau.

résistance ». Il menaçait même que dans ce cas « les responsables seront condamnés par les lois internationales ».

Par rapport à la communauté internationale, avec laquelle le président du MSD affirmait avoir des valeurs démocratiques partagées, il attendait la compréhension de son action. Son argument était alléchant : « nous résistons pour notre dignité. La dignité c'est la liberté, c'est la justice. Je pense que ces deux mots clés, on les partage avec la communauté internationale ».

Des activistes de la société civile présents sur les lieux, dont le président de l'APRODH, étaient parvenus à obtenir la restitution des armes et des moyens de transmission dont les deux policiers « pris en otage » avaient été dépouillés. La situation était donc grave. Une radio internationale avait décrit les événements comme « les plus violents à Bujumbura depuis la fin de la guerre civile, en 2006¹¹⁴».

Alors que le président du MSD persistait à faire croire « qu'il ne s'agissait que de simples manifestations pacifiques pour réclamer les droits politiques et civils de l'Opposition, des droits totalement bafoués au Burundi¹¹⁵», le Pouvoir ne le comprenait pas ainsi. Pour lui, il s'agissait « d'une insurrection », qui devait être « réprimée sévèrement ». C'est ainsi que le 12 mars 2014, le procureur de Bujumbura, avait engagé une poursuite contre les membres du MSD arrêtés pour « participation à un mouvement insurrectionnel armé ». Soixante onze (71) membres, dont de nombreux cadres, avaient été arrêtés et écroués. Sur le plan administratif, le parti MSD avait été suspendu pour une durée de 4 mois¹¹⁶. Un procès, exceptionnellement très expéditif, avait suivi le 18 mars 2014. Il s'était conclu par de très lourdes peines: 21 personnes condamnées à la prison à perpétuité, 10 prévenus condamnées à 10 ans de prison et à une amende de 100.000 FBu chacun, 14 personnes condamnées à 5 ans de prison et à une amende de 50.000FBu chacun, 3 mineurs condamnés à 3 ans de

¹¹⁴ RFI

¹¹⁵ Ibidem

¹¹⁶ Cette suspension a pris fin le 15 juillet 2014.

prison et 22 prévenus acquittés. Un mandat d'arrêt avait été également émis contre le président de ce parti par le parquet de la Mairie de Bujumbura.

Des rumeurs le donnaient pour mort jusqu'au moment où, le 1^{er} avril 2014, il était sorti de son silence en déclarant devant des journalistes, qu'il avait rencontrés dans la clandestinité, qu'il était vivant, et que « le combat continue! ». Il avait tenu à remercier spécialement les policiers grâce auxquels il disait avoir « échappé à la mort¹¹⁷ ». Alexis SINDUHIJE avait également profité de cette situation pour remonter le moral des membres de son parti emprisonnés. Après avoir condamné ce qu'il appelait une « parodie de justice », il avait promis à ses militants de se battre pour leur libération : « qu'ils sachent que je vais me battre jusqu'à mon dernier souffle pour qu'ils soient tous libérés de cette prison¹¹⁸ ». Le président du MSD indiquait qu'il était « prêt à mourir pour faire aboutir ses revendications en vue de rétablir un Etat de droit ».

Le 1^{er} mai 2014, un nouvel épisode de cette saga commençait. La presse annonçait qu'Alexis SINDUHIJE avait été interpellé à l'aéroport de Zaventem à Bruxelles où il arrivait de N'Djamena (Tchad). Après des tentatives sans succès du Gouvernement du Burundi de profiter de cette nouvelle situation pour le faire extraditer vers le Burundi, le leader du MSD avait pu finalement retrouver sa liberté. Il vit aujourd'hui en Belgique. Au cours des dernières semaines, des informations ont couru sur une tentative du Pouvoir, à travers le Service National de Renseignement, de diviser (nyakuriser) le parti MSD, à l'instar de ce qui est arrivé aux partis UPD-ZIGAMIBANGA et FNL¹¹⁹.

¹¹⁷ Site IWACU, 2 avril 2014.

¹¹⁸ Ibidem

¹¹⁹ Pancrace Cimpaye., « Les services de renseignements de Pierre NKURUNZIZA en train de créer une aile au parti MSD ! », www.burundinews, 5 juin 2014.

2.3.3. Un devoir pour les leaders des partis politiques : canaliser positivement leurs jeunes

Au vu des cas ici décrits et analysés, il se constate qu'il y a des actions attribuées à des groupes de jeunes affiliés à des partis politiques qui ne favorisent pas des élections apaisées en 2015. Il faut en conséquence insister sur la responsabilité des leaders politiques pour une bonne canalisation et une utilisation positive de ces jeunes dans le jeu politique. Il faut aussi une vigilance de la part de tous ceux qui, burundais comme étrangers, recherchent l'apaisement dans la vie politique pour consolider les acquis de la paix et de la démocratie que le Burundi a acquis grâce à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et les différents accords de cessez-le-feu.

Les comportements négatifs d'individus ou de groupes identifiés dont il vient d'être question, autant de la part des IMBONERAKURE du CNDD-FDD que des jeunes du MSD, sont très dangereux pour l'avenir de la paix et de la démocratie au Burundi. Le leadership des deux partis a le devoir de se montrer rigoureux et sans complaisance par rapport à tous ceux de ces jeunes qui se comportent négativement. Ce sont des éléments dangereux, non seulement pour les partis rivaux, mais aussi pour leurs propres partis.

2.4. Un harcèlement judiciaire inquiétant de leaders de partis politiques, de la société civile et des médias

L'opinion nationale et internationale suit avec interrogations et inquiétudes le harcèlement judiciaire de certains leaders des partis politiques de l'Opposition, de la société civile et des médias. Au cours du premier semestre 2014, plusieurs cas en cette matière ont été documentés. En mentionnant ces cas, il n'est pas question de faire de ces personnalités des intouchables sur le plan judiciaire. Dans un Etat de droit, un Etat démocratique, nul n'est au dessus de la loi. Mais quand la loi est appliquée de manière injuste, irrégulière et sélective, cela conduit à des interrogations.

Les cas ici mentionnés sont tous empreints d'interrogations sur leurs véritables motifs. D'aucuns se demandent s'il ne s'agit pas d'actions programmées pour affaiblir toutes les sphères nationales à travers lesquelles les tenants du Pouvoir perçoivent des zones effectives ou potentielles de contestation de leur suprématie. C'est la raison pour laquelle le débat sur l'indépendance du Pouvoir Judiciaire s'amplifie aujourd'hui. Il avait tenu une place importante lors des Etats Généraux de la Justice tenus à Gitega au début du mois d'août 2013. Aujourd'hui, des opinions persistent à croire que la justice burundaise travaille sous la dictée des tenants du Pouvoir surtout quand il s'agit de dossiers sensibles.

En ce qui concerne le « harcèlement judiciaire » de leaders des partis politiques, de la société civile et des médias, les cas suivants ont été relevés au cours du premier semestre 2014.

- Le cas de Frédéric BAMVUGINYUMVIRA

Frédéric BAMVUGINYUMVIRA est le vice-président du parti Sahwanya-FRODEBU. Il a été vice-président de la République entre 1998 et 2001. Il a été arrêté au début du mois de décembre 2013 et a passé en prison les trois premiers mois de l'année 2014. Il était poursuivi pour adultère, atteinte aux mœurs et tentative de corruption. D'aucuns disent que cet emprisonnement et cette poursuite judiciaire étaient dictés par des mobiles politiques.

Frédéric BAMVUGINYUMVIRA était perçu comme un candidat potentiel du parti Sahwanya-FRODEBU aux élections présidentielles de 2015. Ceux qui ont fomenté son emprisonnement auraient visé ainsi à le bloquer judiciairement. Il avait été emprisonné après un séjour aux Etats-Unis d'Amérique à la tête d'une délégation des partis de l'ADC-IKIBIRI invité par une association de burundais installés dans ce pays.

- Le cas de maître Isidore RUFYIKIRI

Isidore RUFYIKIRI était le président du barreau de Bujumbura. Il a été accusé de « gestion frauduleuse et de détournement au sein du CEBAC »

jusqu'à être radié de l'Ordre des Avocats et perdre ainsi ses responsabilités comme président du Barreau de Bujumbura. Il est bien connu dans les milieux politiques burundais où il a été actif au sein de la Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore (JRR) au cours des années 1980. Avocat, il a plaidé beaucoup de causes, dont certaines mettaient en difficultés des responsables des pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, la corruption et les malversations économiques. Il était aussi un des partisans de l'introduction d'affaires burundaises auprès des juridictions de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Isidore RUFYIKIRI était aussi très critique à l'endroit du pouvoir burundais en ce qui concerne les restrictions des libertés publiques.

- **Le cas de Léonce NGENDAKUMANA**

Léonce NGENDAKUMANA est le président du parti « FRONT POUR LA DEMOCRATIE AU BURUNDI »-Sahwanya-FRODEBU. Il est également le président en exercice de l'ADC-IKIBIRI, un groupement de 8 partis politiques qui s'inscrivent dans l'Opposition. Il a présidé l'Assemblée nationale du Burundi de 1995 à 2002. Au cours des mois d'avril et mai 2014, il a été à plusieurs reprises convoqué devant le procureur de la République en Mairie de Bujumbura suite à deux plaintes respectivement introduites par le président du parti CNDD-FDD et la radio REMA FM dont on connaît la proximité avec ce parti. Dans sa lettre au procureur de la Mairie, le président du parti au pouvoir demande que Léonce NGENDAKUMANA soit poursuivi « du fait des infractions contenues dans une correspondance du 6 février 2014 que Léonce NGENDAKUMANA, avait adressée, au nom de l'ADC-IKIBIRI, au Secrétaire Général des Nations Unies ». Pour les plaignants, cette lettre contient « des imputations dommageables du fait de leur caractère mensonger, raciste et injurieux ». En outre « elle porterait atteinte à l'image du parti CNDD-FDD sur le plan national et international ». Dans sa plainte, la Radiotélévision REMA-FM reproche à Léonce NGENDAKUMANA de l'avoir comparée à la « Radio Télévision des Mille Collines » (RTLM) du Rwanda.

- **Le cas des journalistes Alexis NKESHIMANA et Eloge NIYONZIMA**

Alexis NKESHIMANA et Eloge NIYONZIMA, sont respectivement des correspondants des radios BONESHA FM et RPA à Bubanza. Pendant le premier semestre 2014, ils ont souvent comparu devant le substitut du procureur de la République à Bubanza avant d'être traduits devant les tribunaux de la même circonscription. La justice cherche à les amener à révéler les noms des personnes qui leur ont donné les informations sur une cache d'armes dont ils avaient fait état et où se trouverait impliqué le parti CNDD-FDD. Ces deux journalistes sont accusés d'imputation dommageable et de dénonciation calomnieuse. La plainte 276/CNDD-FDD a été déposée au parquet de la République à Bubanza le 17 avril 2014 par Juvénal HAVYARIMANA, président du parti CNDD-FDD dans cette province qui leur reproche d'avoir diffusé de « fausses informations ».

- **Le cas de Pierre-Claver MBONIMPA**

Il est certainement celui qui tient en haleine les opinions nationales et internationales. Pierre Claver MBONIMPA est le président d'une organisation de défense des droits humains et des prisonniers, l'APRODH. Il s'est illustré dans la défense de plusieurs personnes et a été à cet effet gratifié de plusieurs distinctions. Il a été arrêté le 16 mai 2014 et est poursuivi pour atteinte à la sûreté intérieure et extérieure du Burundi pour avoir déclaré qu'il détient des informations sur la présence de militaires burundais et de jeunes IMBONERAKURE qui bénéficieraient d'entraînements paramilitaires à l'Est de la République Démocratique du Congo.

2.5. Des questions qui exigent vigilance

La signature du code de conduite n'a pas effacé tous les problèmes autour des élections de 2015. Le président de la CENI n'a pas caché sa gêne par rapport à la catégorie des « acteurs politiques », une appellation qui ne se trouve ni dans la Constitution, ni dans la loi sur les partis politiques, ni dans le code électoral. La CENI ne saura être à l'aise dans la gestion de leurs

droits électoraux (comme candidats) que s'ils agissent comme indépendants ou s'insèrent dans des partis ou des coalitions politiques reconnus par la loi.

Le président du parti Sahwanya-FRODEBU NYAKURI IRAGI RYA NDADAYE n'a pas caché son pessimisme¹²⁰. Pour lui, si les jeunes regroupés au sein de la Ligue des Jeunes du parti CNDD-FDD, les IMBONERAKURE, ne changent pas de comportements, les élections de 2015 ne jouiront ni de liberté, ni d'équité. Ce qui a fait dire à l'Opposition qu'elle n'a signé le code électoral que « par respect pour la communauté internationale qui a parrainé ce texte¹²¹ ». Ce code de conduite n'aura en conséquence aucun effet positif « si ces défis ne sont pas levés ». Le Ministre de l'intérieur a bon encouragé les partis politiques pour qu'ils fusionnent ou se réunifient « en vue de constituer des ensembles plus forts et plus viables au lieu de disperser leurs énergies¹²² » que les partis politiques de l'Opposition ne le croient pas. Pour eux, c'est lui qui provoquerait ou nourrirait les divisions qui traversent les grands partis de l'Opposition. D'où ils doutent de la bonne foi du ministre quand il les invite à la fusion ou à la réunification.

2.5.1. Les candidatures aux élections de 2015 refléteront-elles correctement les opinions politiques actuelles ?

C'est un des aspects auxquels il faut réserver une attention et des responsabilités particulières pour garantir à ces élections un caractère véritablement pluraliste.

D'abord à l'intérieur des partis politiques eux-mêmes. Aujourd'hui, cette question constitue un handicap pour un plein et ouvert épanouissement des leaders capables d'aspirer à la candidature aux élections présidentielles de 2015. Le débat autour de la candidature de Pierre NKURUNZIZA aux élections de 2015 pose un problème sérieux sur la démocratie à l'intérieur

¹²⁰ Il prenait la parole alors que la veille, de jeunes imbonerakure avaient empêché à des membres de son parti dans une commune de Kirundo de tenir leur réunion.

¹²¹ Léonce Ngendakumana, président du parti Sahwanya-FRODEBU et de l'ADC-IKIBIRI.

¹²² Site Burundi information, 11 juin 2014.

du parti CNDD-FDD. Ce débat ne s'y mène pas de manière ouverte. Ce qui ne veut pas dire que des interrogations y relatives n'existent pas; autant en ce qui concerne l'interprétation des dispositions de la Constitution qui réglementent les mandats présidentiels qu'en ce qui concerne d'autres membres du CNDD-FDD qui pourraient représenter [valablement] le parti aux élections présidentielles.

La vie démocratique à l'intérieur des partis politiques ne pose pas problème seulement au sein du CNDD-FDD. Elle concerne aussi les partis de l'Opposition dont les difficultés sont manifestes en ce qui concerne la réunification de ceux qui sont divisés et la constitution de coalitions viables.

C'est ainsi que la réunification de l'un ou l'autre parti divisé est des fois compromise ou retardée par des compétitions non avouées pour la candidature aux élections présidentielles de 2015¹²³. Autant le caractère démocratique des élections présidentielles au niveau national doit entre autres se manifester à travers le pluralisme des candidatures, autant les partis politiques devraient connaître dans leur organisation et fonctionnement internes des mécanismes qui permettent l'expression de plusieurs « candidatures à la candidature » !

Sur cette problématique du pluralisme authentique des opinions politiques aux élections de 2015, il est soupçonné que la stratégie du parti CNDD-FDD est d'affaiblir autant que faire se peut l'Opposition. C'est ce qui explique le dépouillement du leadership de leurs partis dont sont victimes Agathon RWASA pour les FNL, Charles NDIJIJE pour l'UPRONA et Chauvineau MUGWENGZO pour l'UPD-ZIGAMABANGA. D'autre part, il y a des leaders sur lesquels pèsent des menaces de poursuites judiciaires qui pourraient les bloquer dans leurs ambitions électorales. Les plus concernés sont Léonce NGENDAKUMANA et Frédéric BAMVUGINYUMVIRA, respectivement président et vice-président du parti Sahwanya-FRODEBU, Agathon RWASA qui se réclame président des FNL et Alexis SINDUHIJE, le

¹²³ C'est entre autres cette question qui, au sein du parti Sahwanya-FRODEBU, vient de conduire à la « mesure conservatoire » de suspension de l'ancien Président de la République, Domitien Ndayizeye, des structures du parti.

président du MSD. Les différents partenaires, y compris les intéressés eux-mêmes, devraient rapidement trouver des formules viables à travers lesquelles ces leaders participeront aux élections de 2015.

2.5.2. D'autres problèmes qui nécessitent d'urgence une attention des partenaires institutionnels et politiques et des partenaires du Burundi

Il s'agit notamment des questions suivantes :

- La distribution des cartes d'identité

Des accusations commencent à courir que des fraudes seraient en cours pour des accès irréguliers massifs à ces documents d'individus soupçonnés d'être favorables au pouvoir. Fausser le fichier électoral, par des électeurs fictifs ou en soustrayant abusivement le droit d'électeur à des citoyens, c'est compromettre le caractère équitable des élections.

- La question des coalitions électorales

Dès aujourd'hui, les institutions de l'Etat et la CENI devraient être davantage flexibles sur la gestion de la problématique des coalitions électorales. Elles commencent à se profiler et, même, à s'organiser. Elles devraient en conséquence jouir librement des prérogatives légales nécessaires pour s'exprimer sur le terrain. Au-delà, les partis et coalitions de partis politiques devront jouir pleinement des prérogatives nécessaires pour organiser des meetings. D'un côté, il s'agit de la principale voie à travers laquelle les partis ou coalitions de partis politiques peuvent se faire connaître des populations.

D'un autre côté, il faut éviter des déséquilibres entre le parti au pouvoir, qui mène aisément ces meetings, et les autres partis politiques concurrents.

- Le financement des campagnes électorales.

Les opérations menées ou en cours par le parti CNDD-FDD pour mobiliser

des fonds pour les élections de 2015 se font d'une manière désapprouvée et condamnée par d'autres acteurs politiques. La collecte des cotisations pour un parti politique se fait uniquement à sa permanence et non à travers une démarche systématique qui profite des structures administratives du pays dominées aujourd'hui par le parti CNDD-FDD. De même, une administration plus rigoureuse du financement et des dépenses des campagnes électorales devrait être élaborée et adoptée.

Deuxième partie. La gouvernance économique et sociale

Chapitre 3. Une économie toujours confrontée à des difficultés de décollage.

3.1. Des efforts en cours pour faire décoller l'économie burundaise

Au cours du premier semestre 2014, la gouvernance économique du Burundi s'est poursuivie dans la foulée des orientations et des résultats en cours à la fin de l'année 2013. L'économie demeurait marquée par un taux de croissance qui n'atteignait pas encore les 5% alors que la population ne cesse de croître dans un contexte où la pauvreté constitue une forte préoccupation.

Néanmoins, des résultats positifs ont continué à être obtenus dans le domaine du « doing business », en même temps que de grands efforts sont en cours pour le développement de possibilités énergétiques et des infrastructures. La tenue des états généraux de l'agriculture à la fin du semestre parviendra-t-il à garantir au Burundi une agriculture capable de répondre aux besoins des burundais et pourquoi pas faire de l'agriculture un facteur de transformation de l'économie burundaise ?

3.1.1. Des infrastructures et des équipements de base en construction

La situation économique du Burundi à la fin de l'année 2013 se lit dans une étude faite par les experts Sibaye Joël TOKINDANG et Daniel GBETNKOM dont des données et des constats sont reproduits dans cette analyse. A la fin de l'année 2013, le Produit Intérieur Brut du Burundi avait atteint une croissance générale estimée à 4,6%. Elle affichait ainsi une légère hausse de 0,4% par rapport à 2012. Cette croissance avait été portée par les secteurs secondaire (16 % du PIB) et tertiaire (45 % du PIB) qui avaient respectivement progressé de 9.5 % et de 4.1 %, contre 8.0 % et 3.0 % en

2012. En revanche, le taux de croissance du secteur primaire (39 % du PIB) avait connu une diminution de 5.2 à 3.9 %¹²⁴.

Concernant l'inflation, elle avait reculé de 18.2 % en 2012 à 7.8 % en 2013 en même temps que le déficit budgétaire s'était réduit de 9.1 % en 2012 à 2 % en 2013. Enfin, le franc burundais (BIF) s'était déprécié de 5 % par rapport au dollar américain (USD) entre janvier et décembre 2013. Quant au secteur primaire, il avait enregistré un recul de 2 % entre 2012 et 2013. Au niveau des cultures de rente, particulièrement le café et le thé, le constat est que la production estimée de café vert de la campagne 2013/14 est en recul de 42.5 % sur la précédente, passant de 23 775 tonnes en 2012-2013 à 13 677 tonnes en 2013-2014. En revanche, la production estimée du thé sec a progressé de 1.4 %, passant de 9 040 tonnes à 9 164 tonnes. La croissance de l'agriculture vivrière a connu une légère augmentation de 3.5% ». Les grands indicateurs macroéconomiques du Burundi, tels que constatés, estimés ou projetés se présentent ainsi comme suit entre 2012 et 2015 .

Tableau n°1 : Indicateurs macroéconomiques du Burundi entre 2012 et 2015

Indicateurs	2012	2013 (e)	2014 (p)	2015 (p)
Croissance du PIB	4.2	4.6	5.2	6.7
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.0	1.5	2.1	3.6
Inflation	18.2	7.8	5.4	7.0
Solde budgétaire (% PIB)	-9.1	-2.0	-3.6	-3.9
Compte courant (%PIB)	-15.3	-14.6	-15	-15.3

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs cités dès le début du chapitre pour les estimations (e) et les prévisions (p).

¹²⁴ Sibaye Joël Tokindang et Daniel Gbetnkom, Burundi 2014, p3

Pendant l'année 2013, « de grands chantiers dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'eau et des télécommunications ont été mis en œuvre¹²⁵ ». Pour l'électricité, secteur dans lequel le Burundi accuse un très grave déficit, il s'agit de la construction de centrales hydro-électriques sur les rivières Mpanda, Kaburantwa, Jiji-Mulembwe... Dans le même secteur, le Burundi partage des projets avec ses voisins dont la réalisation projetée d'ici 5 ans pourra accroître les capacités énergétiques du pays. Il s'agit de centrales hydroélectriques à construire sur la Rusumo et la Rusizi. Dans le domaine des télécommunications, la réalisation du projet de la fibre optique est aujourd'hui un fait. Enfin, des projets d'adduction d'eau sont également en cours autant dans la capitale Bujumbura que dans le milieu rural.

Au cours du premier semestre 2014, l'économie burundaise demeurerait malgré tout confrontée à des « défis majeurs ». Il est toujours nécessaire et urgent « d'asseoir les bases d'une croissance économique accélérée, apte à créer des emplois et à améliorer durablement les conditions de vie de la population¹²⁶ ». Pour cela, les réformes pour consolider le système de gouvernance, améliorer le climat des affaires et développer les infrastructures dans les secteurs vitaux de l'économie, en particulier les transports et l'énergie, doivent être amplifiées. Les potentialités ne manquent pas.

La relance de l'agriculture, engagée à travers le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et dont les états généraux qui viennent de se tenir ont servi à récolter des idées, le développement de l'agro-industrie et le démarrage de l'exploitation minière, notamment le nickel et le coltan, constituent des atouts qui, dans les prochaines années, pourront doper l'économie burundaise. Tout le monde sait aujourd'hui que « le Burundi dispose d'un potentiel minier considérable, exploité de façon artisanale et informelle. Il est au second rang mondial pour les réserves de nickel, au sixième pour le coltan. Mais le secteur extractif représente moins de 1 % du PIB. Un code minier inspiré des standards internationaux vient d'être

¹²⁵ Ibidem, p.2

¹²⁶ Ibidem, p.4.

adopté, et les textes d'application sont en cours d'élaboration pour améliorer le cadre légal et tirer profit de ce potentiel minier¹²⁷».

Les réalisations attendues dans ce secteur pourront conduire à une inversion de l'économie burundaise.

Longtemps dominée par le secteur primaire, cette économie se tourne de plus en plus vers le secteur tertiaire au vu des résultats figurant dans les nouveaux comptes nationaux. Les services ont connu des développements importants ces dernières années et représentent plus de 40 % du PIB en 2013. Cette mutation se manifeste dans le secteur des banques, des assurances, des postes et télécommunication, de l'hôtellerie et de la restauration. Les changements qui commencent à se percevoir dans le secteur bancaire et les assurances s'explique entre autres par l'arrivée d'institutions financières en provenance de la sous-région (KCB et CRDB) et d'Inde (DTB). Quant au secteur des postes et télécommunications, il a connu des progrès considérables avec l'accès au marché de nouveaux opérateurs utilisant des technologies de pointe dans le domaine de la téléphonie mobile. Les prochaines décennies seront marquées par une utilisation intensive de l'internet avec l'installation de la fibre optique à haut débit qui permettra d'améliorer la qualité de la connexion.

3.1.2. Un climat des affaires progressivement performant

Le premier semestre 2014 a commencé et s'est terminé également par des performances qui ne cessent de croître en ce qui concerne l'environnement des affaires. Le rapport Doing Business 2014, fait ainsi passer le Burundi de la 157^{ème} place en 2012 à la 140^{ème} en 2013. Toutefois, la poursuite des réformes est nécessaire pour continuer à stimuler suffisamment et davantage le secteur privé, surtout en ce qui concerne la compétitivité des entreprises. Le Burundi est sous cet aspect en retard par rapport aux autres pays de la sous-région. Selon le rapport 2013/14 sur la compétitivité mondiale, le Burundi enregistre de faibles indicateurs. Sur 148 pays, il se

¹²⁷ Ibidem, p.6

trouve à la 146^{ème} place¹²⁸ avec un indice de 2.85 en 2013 contre 2.9 en 2010.

Les tableaux qui suivent illustrent la situation du Burundi en ce qui concerne le « doing business ».

Tableau n°2 : Indices comparés du doing business entre les années 2013 et 2014

Domaine	DB 2014 (%) points	DB 2013 (%) points	% de croissance DFT
Création d'entreprise	93,34	90,80	+2,54
Octroi du permis de construire	56,52	51,59	+4,93
Raccordement à l'électricité	33,75	29,58	+4,17
Transfert de propriété	78,41	63,93	+14,48
Obtention de prêt	25,00	25,00	0.00
Protection des investisseurs	63,33	63,33	0.00
Paiement des impôts	60,35	60,35	0.00
Commerce transfrontalier	31,33	25,14	+6,19
Exécution des contrats	39,20	39,20	0.00
Règlement de l'insolvabilité	8,14	8,50	-0.36

Source: Doing Business Burundi 2014

De ce tableau, on tire la conclusion que des performances sont remarquables en ce qui concerne les facilités dans la création d'entreprise, le transfert de propriété, la protection des investisseurs, le paiement des impôts et l'octroi du permis de construire. Ce sont des domaines où les acquis doivent être consolidés alors qu'ailleurs des efforts supplémentaires sont attendus.

Cette conclusion est confortée par le tableau qui suit. Il met en évidence la place du Burundi (sur 189 pays) dans certains domaines du « doing business » en 2013 et en 2014. Le Burundi se classe parmi les 50 premiers

¹²⁸ Global Competitiveness Report publié par World Economic Forum.

pays en ce qui concerne la création d'entreprise (27) et la protection des investisseurs (34). Il occupe la 52^{ème} position en ce qui concerne le transfert de propriété. L'on constate même que le Burundi a légèrement régressé dans trois domaines dont un où il est classé parmi les 50 premiers du monde : la protection des investisseurs.

Tableau n°3 : Classement comparé du Burundi sur 189 pays dans certains domaines du doing business entre les années 2013 et 2014

Domaine	DB Classement 2014	DB Classement 2013	Variation entre 2013 et 2014
Création d'entreprise	27	27	aucun changement
Octroi du permis de construire	126	144	+18
Raccordement à l'électricité	161	165	+04
Transfert de propriété	52	124	+72
Obtention de prêt	170	167	-03
Protection des investisseurs	34	32	-02
Paieement des impôts	143	141	-02
Commerce transfrontalier	175	179	+04
Exécution des contrats	177	178	+01
Règlement de l'insolvabilité	164	160	-04

Source: Doing Business Burundi 2014

Le tableau n°4 met en évidence la persistance de faiblesse dans la création d'entreprise si on compare le Burundi à d'autres pays de l'Afrique Subsaharienne et/ou de l'OCDE.

Tableau n°4 : Densité de nouvelles entreprises et sur le nombre de sociétés à responsabilité limitée

Indicateur	Burundi	Afrique sub-saharienne	OCDE
Procédure (nbre)	3.00	8.00	5.00
Délai (jours)	5.00	29.70	11.10
Coût (% du revenu par habitant)	17.50	67.40	3.60
Capital minimum versé (% du revenu par habitant)	0.00	125.70	10.40

Source: Doing Business Burundi 2014

Le tableau n°5 met en exergue les coûts et procédures nécessaires pour l'importation et l'exportation. Encore une fois, la position du Burundi se révèle en retard par rapport aux moyennes de l'Afrique Subsaharienne et de l'OCDE. Toutefois, on constate que les positions du Burundi sont plus ou moins proches de celles de l'Afrique Subsaharienne en ce qui concerne les documents nécessaires à l'exportation, les délais nécessaires à l'exportation et les documents nécessaires à l'importation.

Tableau n°5 : Coûts et procédures nécessaires pour les importations et les exportations

Indicateur	Burundi	Afrique sub-saharienne	OCDE
Documents nécessaires à l'exportation (nombre)	9	8	4
Délai nécessaire à l'exportation (jours)	32	31	11
Coûts à l'exportation (USD par conteneur)	2905	2108	1170
Documents nécessaires à l'importation (nombre)	10	9	4
Délai nécessaire à l'importation (jours)	46	38	10
Coûts à l'importation (USD par conteneur)	4420	2793	1090

Source: Doing Business Burundi 2014

Les tableaux n° 6 et 7 indiquent les performances et les coûts en matière d'exportation et d'importation.

Tableau n°6 : Nature et procédures d'exportation

	Délais	Coût (USD)
Préparation des documents	4	300
Dédouanement et inspection technique	14	150
Manutention au port (au terminal)	4	320
Transport terrestre et manutention	10	2135
TOTAL	32	2905

Source: Doing Business Burundi 2014

Tableau n°7: Nature et procédures d'importation

	Délais	Coût (USD)
Préparation des documents	14	430
Dédouanement et inspection technique	5	150
Manutention au port (au terminal)	10	540
Transport terrestre et manutention	17	3300
TOTAL	46	4420

Source: Doing Business Burundi 2014

3.1.3. Des états généraux pour relancer l'agriculture et l'élevage

La grande innovation en matière agricole au cours du premier semestre s'est reflétée dans les efforts faits pour rendre davantage accessibles les engrais chimiques aux paysans cultivateurs. Des efforts restent évidemment à faire pour améliorer les mécanismes de cette accessibilité.

Mais la plus grande activité du Gouvernement au cours du premier semestre 2014 a été l'organisation des états généraux de l'Agriculture et de l'Elevage. C'était pour la deuxième fois, depuis 2007, que les experts et autres acteurs au sein de ce secteur se réunissaient. Le défi est en effet grand. Le secteur de l'agriculture occupe plus de 90% de la population en termes d'emploi, contribue à plus de 50% au Produit intérieur brut (PIB), fournit plus de 95% de l'offre alimentaire et procure plus de 95% des recettes d'exportations.

Aujourd'hui, « à l'exception de la capitale, Bujumbura, toutes les autres provinces ont largement dépassé le seuil critique de 40% de malnutrition chronique¹²⁹». Comme la ministre de l'agriculture elle-même le constatait, il y a persistance d'une « inefficacité de beaucoup de politiques, stratégies, projets et programmes qui ont été mis en place jusqu'à ce jour, mais sans parvenir à asseoir une sécurité alimentaire durable¹³⁰». Une des recommandations de ces états généraux a été ainsi que les quelques plaines aux alentours de Bujumbura, la capitale du Burundi et d'ailleurs

¹²⁹ **Propos de la Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage dans son message lors de l'ouverture des Etats Généraux.**

¹³⁰ Ibidem

soient exclusivement réservées à l'agriculture et les montagnes à l'urbanisation¹³¹»et de « tout mettre en œuvre pour aménager les plaines, mais aussi introduire des méthodes d'irrigation des périmètres qui se prêtent à une agriculture de haut rendement¹³²».

Il y a donc urgence à trouver des solutions pour faire face à la crise alimentaire qui frappe le Burundi où la moitié de la population vit une situation de malnutrition chronique. Il faut « booster le développement du secteur agricole, diminuer la malnutrition, améliorer la sécurité alimentaire¹³³».

3.2. Des catastrophes économiquement préjudiciables

Au cours du premier semestre 2014, le Burundi a connu des catastrophes naturelles qui ont pesé sur sa faible économie : les pluies diluviennes et les inondations dans la province de Bujumbura (Rural) et la ville de Bujumbura, les incendies de marché qui ont pris un rythme inquiétant à travers tout le pays.

3.2.1. Des pluies diluviennes et des inondations dans la province de Bujumbura (Rural) et la capitale Bujumbura

Elles ont eu lieu dans la nuit du 9 février 2014 et ont constitué la catastrophe naturelle la plus dévastatrice connue au Burundi au cours des dernières années. Elles se sont produites dans certaines zones de la province de Bujumbura et de la capitale Bujumbura. Elles ont causé énormément de dégâts : des pertes en vies humaines, des destructions des habitations, des champs...

Dans la commune d'Isale, les champs agricoles de manioc, haricots et maïs ont été complètement dévastés, des tuyaux d'adduction d'eau potable dans la zone de Kibuye ont été déterrés et emportés par les eaux de

¹³¹ L'urbanisation s'invite dans les états généraux de l'agriculture au Burundi, PANA, 18/06/2014

¹³² Ibidem

¹³³ Pierre Claver Nahimana, président du comité d'organisation des Etats Généraux

ruissèlement, et des pistes de communication rurales ont été coupées par des glissements de terrain. Beaucoup de ces champs ont été détruits et remplacés par des dépôts d'alluvions de sable, de moellon, de grosses pierres, des troncs et des souches d'arbres. Des maisons ont été détruites, soit par écroulement, soit emportées par des eaux de ruissellements ou enfouies sous des alluvions de moellons, de sable et d'autres matériaux charriés par les eaux pluviales. À côté des maisons complètement terrassées, souvent sans aucune trace de leur existence, les meubles, lits, habits, bref tous les biens des familles sinistrées ont été emportés ou enfouis sous les alluvions de moellon, de sable et d'autres débris charriés par les eaux pluviales.

Dans la ville de Bujumbura, ce sont les quartiers nord qui ont été les plus touchés : Carama, Kamenge, Kinama, Cibitoke et Buterere. Le même scénario apocalyptique s'est observé avec des maisons détruites, des routes défoncées ou pleines de boues, un chantier où il est prévu d'ériger le palais présidentiel qui a été radicalement [négativement] transformé, le tronçon de la RN1 qui s'est trouvé impraticable, la fibre optique qui a été déterrée etc....

Près de 5000 ménages ont été touchés par la catastrophe. Dans l'ensemble, le bilan humain était de plus de 100 morts. Les blessés ont été évacués vers l'hôpital militaire de Kamenge et l'hôpital Roi Khaled. Mais comme les morgues des hôpitaux de la capitale ne pouvaient pas contenir tous les corps sans vie, il fallait organiser rapidement les funérailles des victimes.

Cette situation a permis d'évaluer les capacités d'intervention des services de l'Etat et d'autres services pour faire face à des catastrophes du genre. La Police de Protection Civile a été présente dès le début de la catastrophe au cours de la nuit. Dès le lendemain matin, les plus hauts responsables du pays, à commencer par le Président de la République, se sont succédé sur les lieux pour apporter réconfort aux populations sinistrées et prendre en charge les opérations d'urgence pour les soulager. Des organisations comme la Croix Rouge, Caritas Burundi et d'autres sont intervenues pour encadrer et assister sur le plan humanitaire les populations. Dans les

différents secteurs de l'État et du pays en général, une chaîne de solidarité s'est déclenchée soutenue également par des apports de la communauté internationale.

Des problèmes se sont révélés dans l'organisation des aides. La coordination n'était pas toujours facile. De même, il y a eu des agents de l'administration qui ont cherché à profiter de la situation pour détourner les biens mis à la disposition des populations sinistrées.

Les conséquences de cette catastrophe continuent à peser sur le pays. De Bujumbura à Bugarama, une bonne partie de la RN1 est sous menace permanente. Les gros camions qui acheminaient les produits de l'étranger (Tanzanie, Kenya, Ouganda, Rwanda...) ne peuvent plus emprunter cette route. Ils sont déroutés, soit sur le tronçon Kayanza-Mabayi-Bujumbura, soit sur le tronçon Mwaro-Bujumbura, via Jenda. Ces routes, qui n'avaient pas été construites pour de gros camions commencent aussi à connaître des problèmes. Pour être de nouveau praticable, la route Bujumbura-Bugarama nécessite de gros travaux pour lesquels le Gouvernement du Burundi mobilise les partenaires du Burundi.

Aussi, les infrastructures scolaires, sanitaires et les marchés touchés par cette catastrophe, notamment dans les quartiers nord de la capitale, portent toujours les stigmates de cette situation. Quant aux populations sinistrées, même si officiellement il a été déclaré que l'état d'assistance est terminé, elles continuent à être confrontées à de sérieuses difficultés. Au cours du mois de juillet 2014, plus de 200 d'entre elles ont fait un seat in tout près des bureaux de l'Ombudsman pendant plus de deux semaines pour réclamer davantage d'accompagnement. Le spectacle était désolant.

Au-delà de ces constats, il y a une interrogation. Cette catastrophe, si elle n'était pas prévisible, pouvait-elle être redoutée ? Pour le Professeur Jean-Marie SABUSHIMIKE, la catastrophe était prévisible et évitable. Elle était prévisible car le Burundi a déjà préparé une communication nationale sur les changements climatiques, le plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques et d'autres textes rédigés pour expliquer et faire

face à de telles situations. Le grand problème est que les textes produits ne sont pas appliqués. Le Professeur SABUSHIMIKE est également convaincu qu'il y avait lieu de limiter les dégâts. Mais il y a eu aussi un déficit de la part des pouvoirs publics et de la population sur la prévision et la gestion des risques du genre. Malgré les menaces que des experts ont souvent mises en exergue, les populations ont continué à s'installer dans des endroits potentiellement inondables. Ici se pose une question sur le sérieux et la rigueur de l'administration face à des risques du genre.

Aujourd'hui, des menaces du genre demeurent potentiellement possibles sur la ville de Bujumbura et ailleurs dans le pays si de gros travaux ne sont pas entrepris pour la protection de cette ville. Le Gouvernement du Burundi vient de négocier avec le Land de Baden Württemberg (en République Fédérale d'Allemagne) un projet d'aménagement des versants surplombant la ville. Parmi les mécanismes empruntés par la CARITAS pour assister les populations sinistrées en vue de leur réinsertion socioprofessionnelle, il est prévu que des centaines d'entre elles seront impliquées dans la préparation de pépinières dont les plants serviront dans le reboisement des contreforts de la ville de Bujumbura. C'est un projet que le Chef de l'État a déjà annoncé lors de la célébration du 52^{ème} anniversaire de l'indépendance du pays.

3.2.2. Des incendies de marchés « sans explications et sans coupables¹³⁴ ».

Le 27 janvier 2013, le marché central de Bujumbura, une importante infrastructure économique et commerciale du pays, a brûlé. Son incendie était et demeure entouré de plusieurs mystères et interrogations et a provoqué de nombreuses conséquences : économiques, sociales et en rapport avec les capacités du pays en matière de protection civile.

Pendant l'année 2013, ces conséquences n'ont cessé d'être ressenties. Elles se sont prolongées au cours du premier semestre 2014.

¹³⁴ L'expression est de Jacqueline Nibaruta. Voir : « BURUNDI : Des incendies de marchés sans explications et sans coupables », www.arib.info, 14/06/2014

Jusqu'aujourd'hui, le marché n'a jamais été nettoyé, avec toutes les conséquences d'ordre hygiénique qui peuvent être imaginées. D'autre part, les interrogations demeurent sur l'origine de l'incendie ; la question ayant été relancée quand, à l'occasion de la célébration du 52^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi, le Président de la République lui-même a demandé que les enquêtes se poursuivent. Que deviendra alors le site ?

Plusieurs spéculations ont eu lieu dans la foulée même de l'incendie. Aujourd'hui, un avant-projet d'une imposante infrastructure commerciale et hôtelière a été présenté au Conseil des ministres. Il reste à l'étoffer avant que la décision finale ne soit prise.

Concernant les possibilités de substitution, un constat se fait. Les sites aux alentours de l'ancien marché sont en train de se transformer. Des boutiques collées les une aux autres s'y installent¹³⁵. D'autres commerçants « ont trouvé refuge » dans d'autres marchés de la capitale dont notamment le marché dit « Kwa Siyoni ». Quant au marché de substitution construit à l'ancien terrain tout près de l'ancienne COTEBU, il tarde à démarrer. Il avait été annoncé fonctionnel dès les trois premiers mois, donc au plus tard en mai 2013. Plus de 18 mois après, c'est toujours l'attente. Des moyens pour le construire n'ont pas été toujours mobilisés dans les délais. L'interrogation majeure aujourd'hui concerne la confection de la liste de commerçants qui vont y bénéficier de stands. Des inquiétudes sont exprimées que ce ne soient des proches du parti au pouvoir qui bénéficieront prioritairement des stands.

Ces interrogations s'accompagnent d'autres. Le phénomène d'incendie ou de tentatives/risques d'incendies d'infrastructures économiques et commerciales a pris de l'ampleur au cours du premier semestre 2014. Après le « drame économique et social » consécutif à l'incendie du marché central de Bujumbura, le premier semestre 2014 a connu l'incendie de petits marchés de quartiers et de petits centres de négoce de l'intérieur du pays.

¹³⁵ Quelqu'un a comparé le site à la rue Brabant de Bruxelles

On peut à ce propos citer « l'incendie du marché de Kamenge en Mairie de Bujumbura à 2 reprises en 2013 , l'incendie du marché de Kiremba en province Ngozi en début d'année 2014, l'incendie du marché de Musaga mi-mai 2014, le début d'incendie de la Banque de la République du Burundi, BRB, fin-mars 2014, l'incendie qui a transformé le marché provisoire de Kayanza en cendres la nuit du 30 mai 2014, le début d'incendie du marché de Ngozi la nuit du 2 juin 2014, l'incendie du marché du chef-lieu de Bugenyuzi en province Karusi, au centre-est du Burundi à deux reprises, le plus récent ayant eu lieu la nuit du 11 juin 2014¹³⁶».

Un commentaire particulier est à faire à propos de ce que les uns ont appelé un « début d'incendie », d'autres un « risque d'incendie », d'autres une « situation amplifiée par les médias¹³⁷ » à propos de la situation connue par Banque de la République du Burundi dans la nuit du 21 au 22 avril 2014.

Etait-ce réellement une élimination de vieux billets comme l'ont expliqué les plus hauts responsables de l'institution ou y a-t-il eu tentative d'incendie de la Banque Centrale ? Si oui, pour quelles raisons ? Des spéculations vont bon train. Malgré les affirmations des dirigeants de la Banque, des interrogations demeurent. « Cette tentative d'incendier la BRB est ... une affaire dont nous ne connaissons peut-être jamais, les tenants et les aboutissants. Tout ce que je peux dire à ce stade, est que le début d'incendie de la BRB est tout sauf un accident. Ce qui a été accidentel par contre, est sûrement l'échec de cet acte ignoble, grâce ou à cause de l'alarme sonore que quelqu'un a oublié de débrancher. Sinon, les Burundais et le monde auraient pu facilement se retrouver devant un cas hallucinant de crime parfait. L'avenir nous le confirmera ou nous l'infirmiera¹³⁸ ».

Ces interrogations sur la Banque de la République du Burundi concernent également les marchés qui, à travers le pays, ont connu des incendies. S'agit-il d'accidents, de manque de vigilance de la part des administrations locales ou nationales ou y aurait-il une stratégie maléfique concoctée de

¹³⁶ Jacqueline Nibaruta, op.cit

¹³⁷ Ici, c'est surtout la Radio Publique Africaine qui a été la plus visée.

¹³⁸ Jacqueline Nibaruta, op.cit

quelque part ? Les spéculations ne sont pas autorisées. Néanmoins, si des enquêtes en profondeur ne sont pas commanditées de manière concluante, il sera très difficile de couper court à ces spéculations.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, il y a des opinions individuelles ou collectives qui sous-entendent que l'incendie du marché central de Bujumbura, ce qui est arrivé à la Banque de la République du Burundi dans la nuit du 21 au 22 avril 2014 et la cascade d'incendies de marchés secondaires pourraient relever d'une action d'un pyromane bien rôdé¹³⁹. Mais pour quelles raisons ?

Personne ne peut y répondre avec assurances pour le moment. Toutefois, « partout où ces incendies se produisent, malgré la fréquence et l'ampleur des dégâts qu'ils laissent derrière eux, ces incendies sont jusqu'à ce jour des crimes sans coupables, les victimes devant mordre la poussière dans l'indifférence quasi-totale. Aujourd'hui dans la conscience collective des Burundais, tout le monde s'interroge sur le prochain marché sur la liste des pyromanes dont nous ignorons l'identité et les mobiles. Tout ce que nous savons est que ces derniers sont parmi nous, dissimilés dans la population.

L'inquiétude devient de plus en plus pressante ces derniers jours, en raison de la gestion inexplicablement lamentable que les autorités administratives et judiciaires locales réservent à ces crimes et le mutisme qu'on observe chez les hautes autorités de l'Etat par rapport à ce phénomène, qui est en passe de devenir ni plus ni moins, un fléau national¹⁴⁰ ».

Ce qu'on peut dire avec assurances, c'est que les moyens humains et matériels pour faire face à ces phénomènes se sont révélés à la fois insuffisants et non efficacement opérationnels. Les camions anti-incendie manquent, les policiers de la protection civile ne sont pas techniquement au top niveau... Des efforts s'avèrent nécessaires. Récemment, la République Populaire de Chine a octroyé au Burundi un don de véhicules anti-incendie qui vont aider à améliorer la situation. Le don d'une valeur de 800.000 USD

¹³⁹Gratien Rukindikiza, Un pyromane caché au sein du pouvoir burundais, www.burundi.news, mai 2014

¹⁴⁰ Jacqueline Nibaruta, op.cit.

vient en réponse à une demande du Gouvernement du Burundi à la suite de l'incendie du marché central de Bujumbura. Le don va soulager mais ne résoudra pas tous les problèmes que connaît le Commissariat de Protection Civile au sein de la Police Nationale du Burundi.

3.3. Une épine dans les pieds: la persistance de la corruption et des malversations économiques

Pendant le premier semestre 2014, la question de la lutte contre la corruption et les malversations économiques a continué à constituer une préoccupation pour le Gouvernement et les associations de la société civile qui s'y consacrent. Des progrès ont été réalisés dans la moralisation de la Police, la Justice et l'Enseignement. Toutefois, des insatisfactions demeurent dans la lutte contre la grande corruption et des inquiétudes sont provoquées par la volonté de certains tenants du Pouvoir de détruire des organisations de la société civile qui s'investissent dans la lutte contre la corruption et les malversations économiques.

Au cours du mois de janvier 2014, la façon dont la REGIDESO rend ses services a été passée au crible par l'OLUCOME qui, de passage, a dénoncé la disparition des stocks de cette société de 500 câbles¹⁴¹, signalant « qu'un congolais aurait été appréhendé en possession des câbles par les services de renseignement¹⁴² ». A la même occasion, le président de l'OLUCOME a également accusé la REGIDESO de « ne pas délivrer les factures de l'eau et de l'électricité à temps à ses clients, ce qui fait que ceux-ci clients se retrouvent par après avec des arriérées d'impayés qui ne leur ont jamais été communiquées¹⁴³ ».

Lors des débats parlementaires sur la révision de certaines dispositions de la Constitution du 18 mars 2005, des tentatives de corruption de l'un ou l'autre parlementaire auraient été faites pour l'amener à voter en faveur de la

¹⁴¹ Une question se pose ici : des câbles de quelle longueur chacune ? Ou s'agirait-il peut-être de « rouleaux de câble » ? Mais là aussi, de quelle longueur ?

¹⁴² Burundi Écho, 24/01/2014

¹⁴³ Ibidem

révision recherchée. Pour l'OLUCOME, si une tentative du genre aurait été faite, elle constituerait « une corruption d'Etat¹⁴⁴».

Le débat qui a le plus retenu l'attention de l'opinion en matière de lutte contre la corruption et les malversations économiques concerne l'enrichissement illicite. Il a été beaucoup question de gens qui construisent plusieurs maisons ou immeubles sans pouvoir justifier l'origine des moyens financiers utilisés. Certains ont même parlé de possibilités de blanchiment d'argent obtenu à travers des opérations sales.

Les organisations qui luttent contre la corruption et les malversations économiques, dénoncent aujourd'hui des lenteurs, peut-être du refus, du Gouvernement à s'impliquer de façon convaincante dans la lutte contre les enrichissements illicites. Le Gouvernement avait promis de revisiter la loi y relative. L'initiative a été annoncée depuis plus de trois ans mais demeure sans issue favorable jusqu'aujourd'hui. Une situation que dénoncent régulièrement les associations OLUCOME et PARCEM.

La préoccupation ne se lit pas seulement chez ces deux organisations. Un ancien premier ministre constate aussi « qu'on évoque au Burundi des cas d'enrichissement illicite. Cela veut dire que tout est permis pour accuser l'un ou l'autre, qui a des biens ici et là, comme quoi ceux-ci seraient le fruit d'un vol ou d'un détournement des deniers publics¹⁴⁵ ». Ainsi, pour garantir la transparence en la matière, Anatole KANYENKIKO préconise la mise en place de cette loi contre l'enrichissement illicite « qui fait cruellement défaut dans l'arsenal juridique burundais¹⁴⁶ ». Votée et promulguée, « cette loi viendrait rassurer également la communauté nationale et internationale en ce qui concerne l'origine licite des biens des mandataires publics¹⁴⁷ ».

¹⁴⁴ Communiqué de presse n°05/OLUCOME/03/2014 portant sur la mauvaise gestion du pays.

¹⁴⁵ Un ancien Premier ministre plaide pour une loi sur l'origine licite des biens, www.xinhua, 10 juillet 2014.

¹⁴⁶ Ibidem

¹⁴⁷ Ibidem

Dans le cadre de la lutte contre l'enrichissement illicite, le 9 juillet 2014, l'OLUCOME avait organisé une « conférence publique » que les pouvoirs publics ont empêchée, parce que « non autorisée » ! La police a fait irruption dans la salle où devait se tenir la conférence. « Les choses allaient prendre une tournure encore inattendue n'eût-été le public qui s'est interposé pour empêcher l'embarquement du militant anti-corruption le plus engagé au Burundi, Gabriel RUFYIRI, pour « refus d'obtempérer » à l'ordre de la police de mettre fin à la conférence¹⁴⁸ ». Lors de cette conférence, Gabriel RUFYIRI a posé la vraie question : « où as-tu tiré tes richesses ? ». Pour sa campagne, l'OLUCOME a déjà fait « l'inventaire des hôtels et autres villas de provenance douteuse qui feront l'objet de dénonciation et de demande d'explication par la population burundaise sur l'origine de tels biens¹⁴⁹ » dont sont propriétaires une poignée « d'affairistes douteux » !

Cet engagement de l'OLUCOME embête plus d'un qui voudrait dès lors le contraindre au silence. C'est ainsi que Gabriel RUFYIRI et son organisation soupçonnent que le dossier que le Parquet Général de la République a ouvert contre le président de l'OLUCOME, dans l'affaire concernant l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, s'inscrirait dans cet objectif. Le 4 avril 2014, le Procureur général de la République a en effet déclaré que le ministère public est en train « d'exploiter certains éléments de preuve à sa disposition à charge de certaines personnes dont le président de l'OLUCOME qui, lui aussi, est cité parmi ceux qui sont mêlés de près ou de loin à l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA¹⁵⁰ ». Le même jour, le Maire de la ville de Bujumbura a refusé une manifestation que l'OLUCOME projetait d'organiser le 9 avril pour commémorer le 5ème anniversaire de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, qui reste non élucidé à ce jour. Pour le Maire de la Ville de Bujumbura, « certaines organisations de la société civile, y compris le responsable de l'OLUCOME, [visent à] désorienter la justice¹⁵¹ ».

¹⁴⁸ La police disperse une conférence sur l'enrichissement illicite au Burundi, www.nihehe, 10/07/2014.

¹⁴⁹ Ibidem

¹⁵⁰ Propos du Procureur général de la République, cité par www.xinhua, 05/04/2014

¹⁵¹ www.xinhua, ibidem

Chapitre 4. Une jeunesse confrontée à d'énormes défis.

4.1. Un trafic humain et des débauches sexuelles d'une ampleur inquiétante

C'est au cours des derniers mois de l'année 2013 que le phénomène de trafic des enfants et autres être humains a été révélé au grand jour grâce à la Fondation « Justice et Equité » animée par Madame Florence Boivin ROUMESTAN. Le constat aujourd'hui fait est que le phénomène a pris une ampleur inquiétante. « On commence à peine à en percevoir l'ampleur, mais après des mois d'enquête on constate que le trafic humain, surtout sexuel, atteint des proportions insoupçonnées au Burundi¹⁵²». En 2013, l'on estimait à 72.000 le nombre de victimes du trafic humain au Burundi¹⁵³. Il s'agit « d'un trafic humain sexuel d'une ampleur inégalée¹⁵⁴ » dont les victimes sont essentiellement de jeunes filles âgées entre 10 et 16 ans.

4.1.1. Des faits qui interrogent les pouvoirs publics

Le premier semestre 2014 a été caractérisé par des révélations qui se sont poursuivies sur des réseaux de trafics humains, particulièrement pour des finalités sexuelles, et la débauche de jeunes filles révélée par la presse écrite burundaise. Si ces questions concernent au prime abord les associations de défense des droits de l'homme, elles n'intéressent pas moins les pouvoirs publics dont l'OAG observe la gouvernance ; surtout que face à ces phénomènes, la police se dit des fois « dépassée ».

4.1.1.1. Un trafic humain sexuel d'une ampleur méconnue

Ce sont surtout de jeunes filles qui en sont victimes. Leurs origines sont diverses. Mais ce sont surtout des filles recrutées dans les milieux ruraux les plus pauvres du pays qui sont concernées. Elles sont amenées en ville,

¹⁵²Propos de Florence Boivin-Roumestan, in Une ONG canadienne, « JUSTICE ET EQUITE », vient en aide aux enfants, AFP, 18/02/2014

¹⁵³ Cité par la société civile du Burundi, 09/01/2014

¹⁵⁴ Burundi : découverte d'un trafic de jeunes esclaves sexuelles, AFRIKA.COM, 24/09/2013

surtout à Bujumbura et à Rumonge, où elles sont placées dans des maisons closes. Mais de plus en plus les auteurs de ces forfaits ont étendu leurs zones d'action à de jeunes lycéennes qui sont approchées par des rabatteurs, souvent des camarades de classe. En date du 23 septembre 2013, la police burundaise des mineurs a reconnu l'existence de ce phénomène¹⁵⁵. Le choc est grand dans l'opinion burundaise, particulièrement dans les milieux de défense des droits de l'homme qui apprennent avec stupéfaction « que de jeunes villageoises de 10 à 16 ans sont acheminées à Bujumbura, la capitale du Burundi, pour faire l'objet d'exploitation sexuelle depuis un certain temps¹⁵⁶ ». Malheureusement, jusqu'aujourd'hui, aucune action vigoureuse n'a été entreprise pour décourager et réprimer sévèrement ce phénomène qui constitue un danger pour la société burundaise.

Comment les choses se passent-elles ? D'après les enquêtes menées par l'ONG « Justice et Equité », ce sont surtout des femmes¹⁵⁷ qui vont dans des villages les plus reculés « pour convaincre des familles pauvres à céder leurs enfants pour les amener en ville ». ¹⁵⁸ Les stratagèmes sont nombreux.

Elles donnent de l'argent ou des téléphones portables ou alors promettent le travail ou l'envoi à l'école des filles recherchées. Mais, arrivées en ville, ces jeunes filles sont enfermées dans des maisons « et sont vendues tous les jours pour le sexe¹⁵⁹ ». Celles qui tentent de s'échapper ou qui refusent les services demandés sont maltraitées sauvagement. Elles sont « battues et affamées pendant plusieurs jours¹⁶⁰ ». Après plusieurs mois, elles sont alors « domptées comme des animaux et sont envoyées dans les bars ou dans la rue pour le commerce du sexe¹⁶¹ ».

¹⁵⁵ Xhinua – arib.info, 02/10/2013

¹⁵⁶ La justice se saisit du dossier de traite et trafic des êtres humains au Burundi, COSOME, 4/10/2013

¹⁵⁷ Des fois d'anciennes prostituées.

¹⁵⁸ Trafic humain, ses différentes formes au Burundi, Presses de Publications Burundaises, 06/01/2014.

¹⁵⁹ Ibidem

¹⁶⁰ Ibidem

¹⁶¹ Ibidem

Dans la capitale, Bujumbura, on a trouvé également des cas de jeunes filles issues de milieux aisés qui sont visées. Elles sont recrutées dans des établissements d'enseignement secondaires « par des proxénètes qui jouent le rôle de rabatteurs, en gagnant progressivement leur confiance, avant de les emmener dans une maison où elles sont droguées et violées¹⁶²». Il y a ainsi des maisons closes destinées à cette fin qui auraient été identifiées dans la capitale Bujumbura, y compris dans les quartiers de haut standing.

« Il y a des maisons closes à Kigobe. Toutes les écoles de la ville, du secondaire à l'école primaire, copains et copines de classe, sont des intermédiaires ou rabatteurs pour vendre leurs copains ou copines de classe en les droguant pour les vendre dans la prostitution en les menaçant de mort. Ils reviennent à l'école et sont obligés de recommencer car ils sont sous la menace de mort d'un membre de sa famille¹⁶³.

Le phénomène se retrouve au-delà de la capitale. Il a été également constaté dans des villes secondaires comme Rumonge, Nyanza-Lac, Cibitoke et ailleurs où on trouve des maisons closes tenues, malheureusement, par des femmes « qui les enferment et les vendent pour le sexe¹⁶⁴ ». A Ruyigi, deux jeunes filles, « ont été retrouvées cloîtrées » dans la maison d'un adjoint d'un pasteur¹⁶⁵. Les familles de ces jeunes filles pensaient qu'elles étaient au Kenya pour leurs études ! La complexité de ce phénomène se constate aussi dans la diversité des lieux où se pratiquent les faits. L'on a ainsi constaté que ce phénomène se vit également dans des prisons où des femmes prisonnières organiseraient « le business du sexe avec les enfants emprisonnés pour les vendre sexuellement aux prisonniers mâles¹⁶⁶». Ailleurs, ce sont des cas qu'on peut trouver chez des domestiques féminines qui, mal payées, mal nourries et mal logées » et

¹⁶² BURUNDI : Une ONG canadienne, « JUSTICE ET EQUITÉ », vient en aide aux enfants, AFP, 18/02/2014

¹⁶³ Ibidem

¹⁶⁴ Ibidem

¹⁶⁵ Arrestation du pasteur recherché pour proxénétisme et trafic d'être humains, www.iwacu.org, 18/12/2013.

¹⁶⁶ Trafic humain, ses différentes formes au Burundi, Presses de Publications Burundaises, 06/01/2014

travaillant des heures interminables, peuvent aussi être « utilisées sexuellement par les mâles de la maison à tour de bras¹⁶⁷».

Mais la destination n'est pas seulement que le Burundi. Il y a également des cas où ces jeunes filles sont vendues à l'étranger. Les pays de destination qui ont été cités sont l'Afrique du Sud, la Zambie, le Zimbabwe, le Mozambique, le Kenya, l'Ouganda, l'Australie, les États-Unis, Oman, Liban, Malawi, notamment¹⁶⁸. « Les victimes y sont vendues comme des esclaves sexuelles, pour la prostitution ou pour les films pornographiques¹⁶⁹... », mais aussi pour la transposition des organes.

4.1.1.2. Une débauche de jeunes filles d'une autre nature dans la ville de Bujumbura

A côté de ce fléau de trafic humain, le Burundi connaît aussi la prostitution, le « plus vieux métier du monde ». Depuis l'avènement du CNDD-FDD au pouvoir, des opérations ont été à plusieurs fois menées à Bujumbura, pour réprimer la prostitution. Sans beaucoup de succès, il faut le dire.

Ces derniers mois, un nouveau phénomène est apparu, avec des appellations diverses. Le phénomène a été porté au public par l'hebdomadaire IWACU, au début du mois de juin 2014. Le 6 juin 2014, un éditorial d'Antoine KABURAHE, lançait l'alerte sous le titre « M23 et les autres ». Il s'agit de « groupes de jeunes filles, parfois de bonnes familles, qui se sont constituées dans des sortes de « gangs » dédiés à la ripaille¹⁷⁰ » : les M23 (moins de 23 ans !) « Abana bisi » (les enfants du monde), diges, princesses... donc « des jeunes [filles] qui vivent dans une sorte de « carpe diem » qui finit parfois dans une fatale overdose¹⁷¹ ». Elles s'adonnent démesurément à la consommation de l'alcool et de la drogue, le

¹⁶⁷ Ibidem

¹⁶⁸ BURUNDI : Une ONG canadienne « Justice et Équité » vient en aide aux enfants, AFP, 18/02/2014.

¹⁶⁹ Trafic humain, ses différentes formes au Burundi, Presses de Publications Burundaises, 06/01/2014

¹⁷⁰ Antoine Kaburahe., M23 et autres « enfants du monde », IWACU, 06/06/2014

¹⁷¹ Ibidem

tout finissant des fois par des orgies sexuelles. Des boîtes de nuit sont ainsi pointées du doigt comme des lieux de perdition pour les jeunes. « Les assassins de nos enfants sont à chercher dans ces boîtes de nuit. Havana, Cristal, Bora bora, Kiss club¹⁷²... », s'est écrié un père dont un enfant venait d'être victime d'une overdose.

Comment alors expliquer ces cas ? Un psychologue interrogé par le groupe de presse IWACU, Jean Marie SINDAYIGAYA, parle de « manque d'attachement » et de « surinvestissement de la part du parent ». Il évoque « l'absence de la protection et de la socialisation », mais aussi une « délinquance sous l'influence du groupe ». Mais, il invite à pousser plus loin en recherchant notamment les raisons ayant poussé certaines de ces filles à abandonner l'école. « Cela arrive aux enfants ayant un parent souvent absent, se préoccupant des biens matériels au détriment de l'éducation. Ils deviennent délinquants par carence affective. Quant au surinvestissement, il entraîne une situation de dépendance des enfants. Ils ont tout chez eux.

Mais les parents ne les ont pas assez préparés pour être autonomes. C'est une délinquance par excès d'amour¹⁷³ ». Mais le psychologue imagine aussi que ces jeunes filles peuvent être issues de « couples en crise » et « désertier le milieu familial pour retrouver une sorte de sécurité affective dans le groupe des congénères, où elles se font accepter étant donné qu'elles ont presque le même âge, même caractéristiques physiologique et certainement certaines expériences liées à l'adolescence. Comme on le dit bien en français, ceux qui se ressemblent s'assemblent¹⁷⁴ ».

Pour lui, ces jeunes filles vivent la détresse émotionnelle. Elles font une sorte de régression. « Elles s'adonnent à des produits toxiques comme la drogue, l'alcool pour oublier les moments difficiles vécus dans le passé¹⁷⁵ ». Pour elles, ce serait « une façon de s'adapter, malheureusement, de

¹⁷² Nadine Sahabo et Lyse Nkurunziza., M23, diges, abana b'isi, princesses. Un drame sous nos yeux, IWACU, 09/06/2014.

¹⁷³ Lyse Nkurunziza, sexe, drogue, alcool : la police est dépassée, IWACU, 12/06/2014

¹⁷⁴ Ibidem

¹⁷⁵ Ibidem

manière pathologique. La drogue et la délinquance sont des phénomènes intimement liés¹⁷⁶ ».

Au niveau de la Police Nationale, Christine NSABIMANA, commandant de la police des mœurs et de la protection des mineurs, affirme qu'ils ont l'habitude de « voir se constituer des groupes de jeunes filles qui s'adonnent à l'alcoolisme et la drogue. Souvent, ces groupes tombent dans la prostitution. Elle se rappelle qu'il fut un autre groupe appelé « les 17 combattantes », qui fonctionnait exactement comme les M23 et les autres¹⁷⁷ ». Dans de tels cas, la police poursuit surtout les adultes qui entraînent ces jeunes filles dans la débauche. « C'est du proxénétisme, du trafic humain et ce sont des faits répréhensibles. Le code pénal est clair¹⁷⁸ ». Cependant, elle demande aux parents de signaler tout comportement déviant de leurs enfants, car sans eux, la police ne peut pas mettre fin à ce phénomène, surtout que tôt ou tard, ces jeunes filles se rendent compte qu'elles ont été exploitées.

Quant à la Mairie de Bujumbura, « elle demande aux administrateurs communaux d'identifier les établissements de loisirs et d'hébergement implantés dans leurs communes respectives et de vérifier qu'ils travaillent dans la légalité, de faire respecter les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons, d'infliger des sanctions aux établissements contrevenants et de faire respecter ces sanctions, de vérifier régulièrement l'enregistrement des clients des hôtels et de sensibiliser tous les responsables scolaires sur la collaboration avec les parents dans l'encadrement des jeunes scolarisés¹⁷⁹».

De même, pour la Mairie de Bujumbura, « les responsables des établissements de loisirs et hôteliers, ainsi que des maisons de passage » doivent « suivre scrupuleusement la réglementation en vigueur, enregistrer

¹⁷⁶ Ibidem

¹⁷⁷ Ibidem

¹⁷⁸ Ibidem

¹⁷⁹ La Mairie de Bujumbura s'inquiète de l'incitation à la débauche et à la prostitution des jeunes, Mairie de Bujumbura, point de presse, 05/05/2014.

régulièrement leurs clients, vérifier l'âge des clients présumés mineurs, collaborer avec les services de l'ordre et de sécurité sur tout fait ou tout mouvement suspect dans leurs établissements, respecter les mesures prises par l'autorité habilitée et de régulariser leur situation en rapport avec les documents exigés endéans deux mois¹⁸⁰». Récemment, des hôtels et autres établissements touristiques ont répondu à cet appel en signant une charte à travers laquelle ils s'engagent à être vigilants sur ces questions.

4.1.2. Qui sont responsables ?

Le phénomène de trafic d'êtres humains au Burundi connaissait ainsi, au début de l'année 2014, et au cours du premier semestre 2014, une ampleur inquiétante. Pourquoi ? « Des burundais influents » pourraient être à l'origine de ce phénomène ou en être des clients¹⁸¹. Une jeune fille séquestrée dans un quartier très huppé de la ville de Bujumbura « raconte avoir été l'esclave sexuelle d'un responsable des services de renseignement burundais quand elle avait 15 ans¹⁸² ». Ailleurs, des personnes se cachant derrière un leadership religieux ont été également attrapés dans ces pratiques. Des cas ont été connus dans les provinces de Makamba, Ruyigi et Bujumbura. Un pasteur a été ainsi arrêté à Ruyigi et emprisonné le 5 décembre 2013¹⁸³ sous les chefs d'accusation de trafic d'êtres humains et de proxénétisme¹⁸⁴.

Dans ses enseignements, ce pseudo guide spirituel encourageait « les jeunes à abandonner les études et les fonctionnaires à arrêter leur travail. Le pasteur disait à ces filles qu'elles vont mettre au monde des anges qui vont diriger le monde¹⁸⁵ » !

¹⁸⁰ Ibidem

¹⁸¹ Le trafic humain est une triste réalité au pays, www.burunditransparence, 23/09/2013

¹⁸² Une ONG canadienne « Justice et Équité » vient en aide aux enfants, AFP, 18/02/2014

¹⁸³ Arrestation du pasteur recherché pour proxénétisme et trafic d'êtres humains, www.iwacu, 18/12/2013.

¹⁸⁴ Ibidem

¹⁸⁵ Ibidem

4.1.3. Une action « coup de poing » est nécessaire

Le phénomène de trafic des êtres humains et la débauche de jeunes filles constituent un danger pour la société burundaise. Depuis plusieurs mois, des efforts multiformes sont entrepris pour le maîtriser et le conjurer. « La police est au courant, elle est débordée. Elle nous a expliqué qu'il y a des buildings, des immeubles qui sont créés rien que pour cette activité, rien que pour prendre les gens et les forcer à la prostitution¹⁸⁶ ». D'où il y a « des arrestations tous les jours, nous avons des réunions avec des ministres, des généraux, des églises, des associations de jeunes, des juristes, tous engagés dans la lutte contre ce trafic », reconnaît Mme BOIVIN-ROUMESTAN¹⁸⁷.

De plus en plus, la police a davantage de ressources pour y faire face. Elle a ainsi pu identifier plusieurs maisons closes ayant pignon sur rue et « démanteler des réseaux¹⁸⁸. Le Président de la République lui-même a pris le dossier en mains. Un comité interministériel présidé par son chef du cabinet civil a été mis en place. Il travaille avec toutes les initiatives en cours, dont celle de l'ONG « Justice et Equité » pour faire face à ce phénomène. Toutefois, « les victimes attendent davantage¹⁸⁹».

À côté de l'initiative des institutions du pays, une coalition a été créée sous le label « DERACINONS LE TRAFIC HUMAIN AU BURUNDI ». Elle vise à sensibiliser et mobiliser les acteurs de la société burundaise afin de mettre un terme à ce trafic¹⁹⁰. Elle propose de mettre en place une loi qui réprime le trafic humain afin de combattre ce phénomène qui commence à gagner le milieu rural. En plus, ils souhaitent que des campagnes de sensibilisations soient menées à travers tout le pays afin d'arrêter des stratégies pour combattre le trafic des êtres humains¹⁹¹. Pour cela, une synergie de toutes les instances concernées, y compris la Société Civile, est nécessaire pour

¹⁸⁶Félix Nzorubonanya, BURURI : le trafic des êtres humains est une réalité, 02/05/2014.

¹⁸⁷ Une ONG canadienne « Justice et Equité » vient en aide aux enfants, AFP, 18/02/2014

¹⁸⁸ Ibidem

¹⁸⁹ Ibidem

¹⁹⁰ La justice se saisit du dossier de traite et trafic des êtres humains au Burundi, COSOME, 4/10/2013

¹⁹¹ Félix Nzorubonanya, Bururi, le trafic des êtres humains est une réalité, 02/05/2014

mettre fin à ce trafic humain. « S'il y a une synergie de tous les ministères concernés et qui travaillent en coalition avec nous pour nous faciliter ce travail avec la Société Civile et nous donner les coordonnées utiles, on va être capable de faire comme une charge d'assaut militaire pour faire reculer l'ennemi »¹⁹² laisse ainsi comprendre l'ONG « Justice et Equité ».

C'est dans ce sens qu'au cours du mois de mai 2014, la CNIDH a organisé un atelier pour passer en revue le phénomène, identifier et mettre en œuvre les moyens les meilleurs pour faire face à cette menace. L'étude commanditée par la CNIDH a démontré que « le cadre légal au niveau régional et international en ce qui concerne l'exploitation et le trafic des enfants est satisfaisant¹⁹³ ».

Ainsi, le Burundi a déjà ratifié plusieurs instruments de la protection des droits des enfants, notamment la Convention sur les droits de l'enfant (CDE) ainsi que son protocole facultatif concernant la vente, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants et le protocole consultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés. Mais le Burundi n'a pas encore ratifié la Convention relative à l'esclavage ainsi que la convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. Une initiative devrait être entreprise pour faire aboutir cette ratification.

Enfin, face à un phénomène aussi dangereux et complexe, il faudrait des opérations véritablement « coups de poing », notamment au niveau des leaders féminins et des associations engagées dans la défense et la promotion des droits des jeunes filles et des enfants. Une implication de la Première Dame du pays, des anciennes premières dames, des hautes responsables de l'Etat en activité ou anciennes (présidente et vice-présidentes des chambres du Parlement, vice-présidente de la République, Premier ministre)... pourrait produire des résultats énormes.

¹⁹² Une ONG canadienne « Justice et Equité » vient en aide aux enfants, AFP, 18/02/2014I

¹⁹³ La CNIDH est engagée dans la lutte contre le travail des enfants.

4.2. La grève de la bourse dans les établissements publics d'enseignement supérieur

L'année 2014 a commencé alors que l'Université du Burundi en particulier et les structures de l'enseignement supérieur en général traversaient une série de problèmes qui handicapaient le fonctionnement normal de l'enseignement supérieur au Burundi. Depuis plusieurs années, les organisations représentatives des étudiants étaient confrontées à des problèmes dont les origines dépassaient la seule logique « syndicaliste » universitaire. Des dessous politiques sous-tendaient cette crise qui s'était également manifestée à travers les recrutements des personnels enseignants.

Ces recrutements avaient été critiqués dans certains milieux comme portant des stigmates à caractère ethnique dans une université dont le corps professoral était jusque là présenté comme dominé par des enseignants d'origine ethnique tutsi. Les recrutements qui avaient été programmés au cours de l'année 2013 devaient donc tenir compte du souci de rééquilibrage de cette situation dans l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Ces problèmes se posaient en même temps que la croissance des effectifs des étudiants à l'UB et à l'ENS, financées par le budget de l'Etat, s'interrogeaient sur les possibilités à garantir la bourse à tous les étudiants comme cela était de fait depuis plusieurs années. Les capacités de l'Etat ne pouvant pas lui permettre de garantir cette bourse aux 15.000 étudiants enregistrés dans les établissements publics d'enseignement supérieur, le ministère ayant en charge l'enseignement supérieur avait alors élaboré une politique restrictive d'octroi de cette bourse.

Le 14 janvier 2014, le décret n°100/07 portant réorganisation de la commission de gestion des bourses d'études et de stage et fixant les principes généraux d'octroi, de retrait, de rétablissement des bourses d'études et de stages avait été signé par le Président de la République. Ce décret fixait la bourse d'étude est octroyée pour une année académique et

que sa reconduction annuelle est conditionnée par la présentation d'une attestation de réussite et d'un relevé de notes, délivrés par l'autorité compétente. Le 12 février 2014, une ordonnance du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique mettant en application ce décret avait suivi. Elle portait sur les « modalités d'assistance aux lauréats éligibles à l'enseignement supérieur au titre de l'année académique 2013-2014.

Cette ordonnance précisait les conditions dans lesquelles les étudiants des établissements publics du Burundi, mais aussi ceux envoyés par le Gouvernement pour poursuivre leurs études dans des universités étrangères, allaient désormais bénéficier de la bourse d'étude :

- Les étudiants ayant obtenu le diplôme d'Etat pour la session 2012-2013 avec une note égale ou supérieure à 69,2% allaient bénéficier de la bourse d'études classique accordées aux étudiants inscrits dans les universités publiques ou privées légalement autorisées ;
- Les étudiants ayant obtenu une moyenne comprise entre 69,2% et 65,5% allaient désormais être inscrits gratuitement dans les institutions publiques d'enseignement supérieur, sans appui supplémentaire ;
- Les étudiants ayant obtenu une moyenne comprise entre 66,4% et 64,2% allaient désormais recevoir un appui de deux cents mille (200.000) Francs burundais par étudiant au cours de l'année académique 2013-2014 s'ils sont inscrits dans l'une des institutions privées d'enseignement supérieur légalement autorisées.

Les étudiants de l'Université du Burundi et de l'Ecole Normale Supérieure ont considéré que cette nouvelle réglementation de l'octroi de la bourse était injuste et, par conséquent, inacceptable. Pour eux, elle limitait fortement le nombre des étudiants pouvant prétendre à la bourse, trouvant particulièrement que « ceux issus des familles moins nanties ne fréquenteront pas l'université¹⁹⁴». Une grève illimitée avait été alors

¹⁹⁴ Burundi : les étudiants des universités publiques en grève illimitée, APA, 13/03/2014

déclenchée à l'Université du Burundi, à l'Ecole Normale Supérieure et à l'Institut des Sciences Agronomiques (ISA) à partir du 12 mars 2014. À l'Institut National de Santé Publique, les étudiants avaient préféré attendre la réponse de la ministre de la santé publique et de la lutte contre le sida « à qui ils avaient soumis leurs doléances¹⁹⁵ ». Les exceptions convenues entre les étudiants eux-mêmes concernaient ceux qui devaient se présenter aux examens de deuxième session et ceux de la dernière année dans la faculté de médecine qui effectuaient des stages.

Réagissant à cette grève qui venait d'être déclenchée, le Recteur de l'Université du Burundi l'avait qualifiée « d'illégale » du fait qu'elle avait été initiée par un organe transitoire des délégués des étudiants. Il avait regretté que les étudiants n'aient pas privilégié « la voie du dialogue » pour faire prévaloir leurs revendications. Il avait alors demandé aux étudiants de « vaquer à leurs occupations pour ne pas subir les sanctions prévues par le règlement académique¹⁹⁶ ».

Ce langage était loin de plaire aux étudiants qui pensaient que « les politiciens tentent de les diviser pour que certains continuent à fréquenter les amphithéâtres¹⁹⁷ », profitant de l'occasion pour faire comprendre que « rien ne peut les diviser devant la question de l'octroi de la bourse d'études car, elle est le fondement de leur survie¹⁹⁸ ». Cette inquiétude des étudiants était quelque peu confirmée par un site proche du Pouvoir qui faisait prévaloir que « la majorité des étudiants étaient d'accord mais d'autres, à cause d'un conflit de leadership en cours au niveau de l'association des étudiants FER (Fraternité des étudiants de RUMURI), certains (l'aile proche de l'UPRONA ex- parti unique-enfants de l'élite de la Dictature-et contre le pouvoir en place) en ont profité pour appeler à la grève histoire de se mettre en avant dans leur organisation¹⁹⁹ ». Selon cette analyse, la nouvelle politique gouvernementale pour la gestion de la question de la bourse des étudiants

¹⁹⁵ Ibidem

¹⁹⁶ Ibidem

¹⁹⁷ Ibidem

¹⁹⁸ Ibidem

¹⁹⁹ BURUNDI, Explication sur la grève des étudiants de l'Université du Burundi, DAM, NY, AGNEWS, 19/04/2014.

était dictée par un souci : « assurer une bonne gestion des moyens financiers octroyés par le gouvernement du Burundi²⁰⁰ ».

Le caractère illimité de la grève qui avait été décrété par les étudiants avait conduit le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et les autorités universitaires à prendre la décision de renvoyer les étudiants chez eux et d'ouvrir, deux semaines plus tard, de nouvelles réinscriptions. La condition majeure exigée était que les étudiants adhèrent à la nouvelle réglementation de l'octroi de la bourse.

Pendant plus d'un mois, un véritable jeu de cache-cache et de défi avait eu lieu entre les étudiants, le Gouvernement et les autorités universitaires. Cinq leaders étudiants²⁰¹ avaient été exclus de l'université, d'autres ayant même été arrêtés et emprisonnés. Mais aucune de ces mesures n'avait pu entamer la détermination des étudiants qui avaient collectivement et solidairement résisté aux ultimatums du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. A plusieurs reprises, ce dernier avait appelé, sans succès, les étudiants à se faire réinscrire. D'autre part, les étudiants renvoyés chez eux étaient entrain de se transformer en éléments politiquement dangereux pour le parti au pouvoir à une année des élections de 2015. D'aucuns disent que ces étudiants devenaient des propagandistes efficaces contre le Pouvoir au sein du milieu rural. Faire perdurer longtemps cette crise pouvait donc être politiquement contreproductif pour le Pouvoir.

C'est ainsi que le Président de la République, qui avait été plusieurs fois sollicité par les étudiants, en tant que « Père de la Nation », pour mettre fin à ce qu'ils qualifiaient « d'injustice », avait réagi le 16 avril 2014, plus d'un mois après le déclenchement de cette grève. Répondant aux étudiants qui lui avaient demandé de « prendre en main lui-même la question », le Président de la République avait décidé le rétablissement de l'égalité de tous les étudiants éligibles à l'Université du Burundi et à l'Ecole Normale Supérieure par rapport à l'octroi de la bourse, engageant en même temps le

²⁰⁰ Ibidem

²⁰¹ Ceux de l' « organe transitoire des délégués ».

Gouvernement « à trouver des financements y relatifs²⁰² ». Le Président de la République instruisait également les autorités académiques et le ministre de l'enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique de lever les sanctions d'exclusion prises à l'encontre des cinq étudiants membres de l'organe transitoire des délégués des étudiants en même temps que six étudiants détenus au Bureau Spécial de Recherche devaient être remis en liberté. Le Chef de l'Etat appelait conséquemment les étudiants à regagner les auditoriums au plus vite, proposant même la date du 21 avril 2014. Un appel particulier avait été lancé aux étudiants et à la direction de l'Université du Burundi pour qu'ils mettent rapidement en place « des organes de représentation des étudiants afin d'avoir des interlocuteurs reconnus »²⁰³.

Face aux problèmes structurels qui traversaient depuis longtemps le système éducatif burundais, le Président Pierre NKURUNZIZA avait demandé aux ministres concernés d'accélérer la préparation des États-généraux de l'Education « pour avoir une compréhension commune des disparités entre la croissance du flux d'étudiants et la non disponibilité des moyens financiers au même rythme²⁰⁴ ». Le Président de la République n'avait pas manqué de déplorer « une tendance de politisation de la question de la bourse des étudiants²⁰⁵ » à travers le greffage sur cette question d'autres problèmes qui, normalement, ont d'autres cadres de gestion ». Le Président de la République avait appelé « à plus de sens de responsabilité, de patriotisme, de civisme et de bonne foi²⁰⁶ ». Dans cette intervention du Président de la République communiquée à l'opinion par son porte-parole, le Président Pierre NKURUNZIZA regrettait que les partenaires belges de la coopération universitaire aient suspendu leurs accords avec l'Université du Burundi et leur avait plutôt demandé de « comprendre et soutenir cette mesure qui perturbe l'équilibre budgétaire²⁰⁷ ».

²⁰² IWACU, 17/04/2014.

²⁰³ Ibidem

²⁰⁴ Ibidem

²⁰⁵ Ibidem

²⁰⁶ Ibidem

²⁰⁷ Ibidem

Les étudiants avaient beaucoup apprécié cette intervention du Président de la République. Toutefois, ils demeuraient sur leur faim surtout que le cœur du décret du Président de la République qui avait inspiré l'ordonnance du ministre de l'enseignement secondaire et de la recherche scientifique demeurait en place. Ils demandaient ainsi que l'article 24 du décret n°100/07 portant réorganisation de la commission de gestion des bourses d'études et de stage et fixant les principes généraux d'octroi, de retrait, de rétablissement des bourses d'études et de stages, soit abrogé avant que les étudiants ne regagnent les auditoires. Dans certains milieux, cela avait été perçu comme un défi au Président de la République lui-même et que cela ne favorisait pas l'émergence de la solution souhaitée par les étudiants. Des conseils avaient ainsi été adressés aux étudiants pour qu'ils assouplissent leurs positions en s'inscrivant dans la voie tracée par le Président de la République.

L'action qui avait poussé les étudiants à reconsidérer leur position était venue des professeurs de l'Université du Burundi et de l'Ecole Normale Supérieure. Le 5 mai 2014, ils avaient eu une réunion avec le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Au cours de cette réunion, les professeurs avaient demandé et obtenu du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique la suspension de la mesure qui annulait l'octroi de la bourse aux redoublants en attendant les assises du secteur de l'Education qui avaient été annoncées pour le mois d'octobre 2014.

A la fin de cette réunion une déclaration avait été faite par le corps professoral et invitait les étudiants à regagner les auditoires pour ouvrir la possibilité à ce que les problèmes qui demeuraient en suspens puissent être traités. Les étudiants insistaient pour que le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique mette rapidement en application les clauses de la réunion du personnel enseignant de l'Université du Burundi notamment l'octroi de la bourse aux étudiants redoublants. De même, les étudiants continuaient à réclamer avec insistance l'abrogation du décret du

14 février 2014, sinon, « ils reprendront le mouvement de grève²⁰⁸ ». Face à cette évolution, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique avait promis de respecter les clauses du corps professoral à condition que les étudiants regagnent les auditoires.

Le 6 mai 2014, suite à l'appel du corps professoral, les représentants des étudiants de l'Université du Burundi et ceux de l'Ecole Nationale Supérieure avaient proclamé la fin de la grève et la reprise des cours dès ce jour. Ils déclaraient avoir obtenu satisfaction sur certaines de leurs revendications²⁰⁹. Plus, d'un mois et demi après la grève, les étudiants regagnaient de nouveau les auditoires. Les cours reprenaient normalement.

²⁰⁸ Déclaration d'un représentant étudiant Arsène Arakaza. Voir IWACU, 17/04/2014.

²⁰⁹ Ibidem

Conclusion et recommandations

Comme le révèle le présent rapport, la gouvernance politique, administrative, économique et sociale du premier semestre 2014 s'est beaucoup trouvée marquée par les élections en vue au cours de l'année 2015. Le calendrier électoral, déjà rendu public par la Commission Electorale Nationale Indépendante, les prévoit entre mai et août 2015.

L'innovation majeure qui les marquera se trouve au niveau de la combinaison des élections communales et législatives (les députés) qui ouvriront le baal et se dérouleront le même jour. D'autre part, le fait que plusieurs partis politiques, particulièrement ceux œuvrant au sein de l'ADC-IKIBIRI, ont déjà annoncé qu'ils participeront en coalition, avec un candidat unique aux élections présidentielles et des listes communes aux élections communales, législatives et sénatoriales, vont modifier plusieurs aspects dans l'organisation de ces élections et pourront entraîner de sérieux remodelages dans la composition et le fonctionnement des institutions, particulièrement l'institution parlementaire et le Gouvernement. D'autre part, le débat qui n'est pas encore clos sur les mandats présidentiels déjà effectués entre 2005 et 2015 se poursuivra pour autant que le parti CNDD-FDD et le Président de la République n'aient pas décidé d'y mettre fin.

Les élections qui sont attendues en 2015 pourront donc accélérer la fin de la décomposition-recomposition du paysage politique burundais auquel l'on assiste depuis 1992. Aujourd'hui, le Burundi s'avance vers l'émergence de deux grands ensembles qui dans l'avenir domineront la vie politique nationale. Le parti CNDD-FDD, dont on connaît les accointances et proximités politiques avec les partis Sahwanya-FRODEBU et FNL est aujourd'hui un parti redevable devant les burundais. Il doit leur rendre compte sur sa gestion du pays depuis 2005. Il est donc plus porté à perdre des voix en 2015. Les bénéficiaires devraient être les partis Sahwanya-FRODEBU et FNL même si ces partis sont traversés par des contradictions internes ou inspirées et entretenues de l'extérieur [le Pouvoir est soupçonné].

Il y a en conséquence un enjeu autour des divisions que connaissent les principaux partis de l'Opposition : le parti Sahwanya-FRODEBU, le parti Forces Nationales de Libération, le parti UPD-ZIGAMIBANGA et le parti UPRONA. S'il s'avère que les contradictions que connaît le parti Sahwanya-FRODEBU sont aujourd'hui beaucoup plus liées au leadership de ce parti²¹⁰ dont on attend des décisions courageuses, il n'en est pas de même pour les composantes des partis FNL et UPRONA que le Pouvoir considère et gère comme « illégales ». Les manœuvres du Pouvoir en cours autour de ces composantes paraissent destinées à leur barrer à tout prix la route pour leur participation aux élections de 2015. La manœuvre possible se trouve au niveau de leur adhésion à une coalition qui se construira autour des partis politiques légaux, comme par exemple l'ADC-IKIBIRI. C'est un aspect dont on continuera à observer la conception, l'évolution et la gestion au cours des prochains mois.

Il est donc de plus en plus perceptible que le Parlement de 2015 pourra être dominé par deux groupes autour du parti CNDD-FDD et d'une coalition qui, obligatoirement, se constituera contre lui. Si aucun des deux groupes ne réunit la majorité des 2/3 des députés, le Président de la République qui sera élu devra faire preuve de volonté, de disponibilité et d'agilité pour négocier avec les partis présents au Parlement en vue de la formation rapide du Gouvernement et du fonctionnement normal et régulier des institutions. Si le Président de la République et les leaders des partis politiques ayant des membres à l'Assemblée Nationale ne se préparent pas à cette perspective, une crise politique et institutionnelle peut être redoutée.

Comme le présent rapport le décrit, les défis pour le Burundi, en cette fin de la deuxième Législature post-conflit sont nombreux, autant sur le plan politique que sur le plan économique et social.

La mission des institutions qui sortiront des élections de 2015 devra être prioritairement de garantir une stabilité politique du pays. Dès lors, une

²¹⁰ Les deux principales composantes, les partis Sahwanya-FRODEBU et Sahwanya-FRODEBU NYAKURI IRAGI RYA NDADAYE étant tous inexorablement inscrits dans l'Opposition, leur réunification ou, au moins leur collaboration aux élections de 2015, devrait s'en trouver facilitée.

question se pose : quand faudra-t-il rouvrir le débat sur la place et le rôle de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, la conception, la composition et le fonctionnement des institutions et la révision conséquente de la Constitution ? Ce débat a été renvoyé au lendemain des élections de 2015. Sera-t-il opportun ? S'il est organisé, il pourra prendre des orientations différentes suivant la composition et le fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation. La façon dont les membres de cette Commission seront nommés va influencer sur l'avenir du Burundi. Les assurances auraient été solides si les partis et leaders politiques qui ont joué un rôle dans le passé et dont plusieurs continuent à orienter la vie politique actuelle, avec beaucoup de possibilités d'influer sur l'avenir, avaient été suffisamment impliqués. Aucun signe n'est perceptible sur une implication des partis UPRONA, Sahwanya-FRODEBU et FNL ou des Chefs d'Etat encore en vie que le Burundi a connus depuis les années 1970.

Les effets du déficit de dialogue politique inclusif autour de cette question risquent de se percevoir demain comme il en est le cas aujourd'hui autour de la problématique des terres et autres biens spoliés ou acquis à la faveur des différentes crises que le Burundi a traversées depuis 1960.

Pour minimiser les risques négatifs autour de ces questions, les institutions issues des élections de 2015 devront très rapidement initier une évaluation de la mise en application de l'Accord d'Arusha, ses effets sur la paix, la tolérance politico-ethnique, la sécurité, la réconciliation nationale et ses implications positives ou négatives sur la composition et le fonctionnement des institutions. Un tel débat devrait être politiquement inclusif et libre. Ses conclusions, mises ensemble avec les résultats du travail de la Commission Vérité et Réconciliation, pourraient alors inspirer d'éventuelles réformes institutionnelles qui pourraient être envisagées pour la Législature 2015-2020.

Entre-temps, des efforts devront être faits par les institutions issues des élections de 2015 pour faire face aux problèmes économiques et sociaux dont le Burundi souffre aujourd'hui. L'Etat burundais vit au dessus de ses moyens au moment où le taux de pauvreté reste très élevé. L'Etat burundais

doit être davantage présent et efficace pour transformer progressivement et rapidement une économie burundaise à la traîne par rapport aux autres pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Les performances actuelles en matière de doing business ne peuvent pas continuer à être noyées ou étouffées par une corruption qui tend à être chronique.

La « tolérance 0 » doit se traduire en réalité, y compris en ce qui concerne les enrichissements illicites. En conséquence, la loi sur la corruption et les malversations économiques doit être rapidement révisée pour intégrer des dispositions destinées à conjurer les enrichissements illicites. Mais tous ces défis ne pourront être gagnés que si le Burundi dispose d'un Pouvoir Judiciaire Indépendant, respectable et respecté et si la loi portant distinction des fonctions politiques et des fonctions techniques est rigoureusement appliquée. Au Burundi comme ailleurs, ce n'est pas l'appartenance à un parti politique qui fait la valeur d'une femme ou d'un homme. Ce sont plutôt ses compétences objectivement appréciées et mises au service du pays.

Tels sont les défis majeurs qui attendent ceux qui, à différents niveaux, vont solliciter les suffrages des burundais aux élections de 2015. Sur base de cette conclusion et du contenu du rapport dans son ensemble, les recommandations suivantes sont adressées au Gouvernement, aux partis politiques, à la société civile, aux médias et aux partenaires du Burundi.

Les divisions actuelles qui frappent les principaux partis politiques de l'Opposition, les manipulations qui sont faites ou peuvent être faites de la part des jeunes des partis politiques, dont particulièrement les jeunes du parti au pouvoir, le rétrécissement des libertés publiques et les tentations d'utilisation d'affaires judiciaires pendantes à l'endroit de plusieurs leaders de l'Opposition sont sur ce point des questions qui exigent une attention particulière de la part des institutions, des partis politiques et des partenaires du Burundi. Personne n'a droit de faire la sourde oreille face à des risques qui peuvent faire perdre au Burundi les acquis en matière des droits de l'homme et des libertés publiques, dont celle d'expression, qui, avec les perspectives encourageantes de décollage de son économie, peuvent faire du Burundi un havre de paix et un centre de rayonnement régional.

Car, si les partis politiques peuvent participer librement, dans la transparence et l'équité, aux élections de 2015, il est probable que ces élections accouchent un parlement diversifié politiquement et où se retrouveront tous les courants et opinions politiques majeurs connus dans le pays. Trois scénarios sont alors possibles : la victoire d'un parti ou d'une coalition de plusieurs partis avec plus des 4/5 des sièges à l'Assemblée nationale, la victoire avec une majorité de plus des 2/3 et une situation où aucun parti ou coalition de partis ne parvient à réunir seul les 2/3 des sièges à l'Assemblée Nationale. Si ce dernier scénario se produit, le Président de la République qui sera élu et les leaders des partis et/ou coalitions politiques représentés à l'Assemblée Nationale devront faire preuve de patriotisme et de lucidité politique pour garantir rapidement la mise en place du Gouvernement et le fonctionnement normal et régulier du Parlement et des autres institutions du pays. Sinon les risques d'une crise politique et institutionnelle ne sont pas à écarter.

De tout cela découlent les recommandations suivantes adressées au Gouvernement, aux partis politiques, à la société civile, aux médias et aux partenaires du Burundi.

Au Gouvernement

- Gérer l'Etat comme une force au service des burundais dans leur ensemble et non contre une quelconque composante ethnique, politique, sociale et civile pour autant qu'il n'y a pas remise en cause des valeurs fondamentales du pays dont la paix, la sécurité et l'unité nationale ;
- Impliquer, de manière inclusive, toutes les forces influentes du pays, dont les partis politiques, les confessions religieuses et la société civile, dans les réformes et programmes appelés, comme la Commission Vérité et Réconciliation, à transformer fondamentalement la société burundaise;
- Mettre rapidement en place, avec le concours des partis politiques, de la Commission Electorale Nationale Indépendante et des partenaires du Burundi, un cadre neutre de suivi et d'évaluation des actions majeures

entourant le cycle électoral ;

- Se montrer ferme par rapport aux manipulations et autres écarts des mouvements des jeunes ou de leurs membres appartenant aux partis politiques afin qu'ils ne soient pas des entraves au pluralisme politique, à la liberté, l'équité et la transparence qui doivent caractériser les élections de 2015 ;
- Initier, notamment en impliquant les femmes leaders des institutions, dont la Première Dame et les anciennes Premières Dames, une « action coup de poing » contre le trafic humain sexuel et la débauche dont la jeunesse burundaise, particulièrement les jeunes filles, est aujourd'hui victime.

Aux partis politiques

- Bien gérer et maîtriser leurs mouvements des jeunes afin qu'ils ne soient pas des entraves au pluralisme politique, à la liberté, l'équité et la transparence qui doivent caractériser les élections de 2015 ;
- Mener, pour ceux qui connaissent des divisions, des efforts pour les maîtriser et s'inscrire dans la logique de la mise en place de coalitions électorales pour éviter la dispersion des voix aux élections de 2015 ;
- Elaborer et rendre publics des programmes qui permettent aux burundais et aux autres partenaires intéressés de connaître et d'évaluer correctement leurs volontés et capacités à faire face aux défis majeurs auxquels le Burundi est confronté ;
- Etre tolérants les uns envers les autres et faire chaque fois preuve de fair-play politique.

A la société civile

- Poursuivre, à travers des démarches objectives, son rôle de vigilance citoyenne sans se lasser ni être découragée ;
- Renforcer les capacités des structures d'observation des élections et publier tous les deux mois, jusqu'aux élections de 2015, des rapports d'appréciation du comportement des différents acteurs par rapport à la feuille de route et du code de conduite pour des élections apaisées en

2015 ;

- Inspirer ou s'associer à une « action coup de poing » urgente contre le trafic humain sexuel et la débauche dont la jeunesse burundaise, particulièrement les jeunes filles, est victime.

Aux médias

- Initier, en collaboration avec la Commission Electorale Nationale Indépendante, un programme de formation de journalistes spécialisés dans la couverture d'un cycle électoral ;
- Mettre en place une « synergie des médias » publics et privés pour la couverture des grands événements du cycle électoral en général et du déroulement des élections de 2015 en particulier.

Aux partenaires du Burundi

- Poursuivre l'observation et l'accompagnement des différents acteurs burundais par rapport aux élections de 2015 et conseiller les uns et les autres pour que personne ne soit une entrave à des élections véritablement pluralistes et apaisées ;
- Soutenir la société civile et les médias dans leurs programmes et actions pour des élections véritablement pluralistes et apaisées ;
- Poursuivre le dialogue avec le Gouvernement du Burundi, les partis politiques et la Commission Electorale Nationale Indépendante pour une garantie assurée du financement rapide du cycle électoral 2015.

Bibliographie

1. Amnesty International., BURUNDI, le verrouillage : lorsque l'espace politique se rétrécit, 2014
2. International Crisis Group., Les terres de la discorde (II) : restitution et réconciliation au Burundi, Rapport Afrique n°214, 17 février 2014
3. Sibaye Joël TOKINDANG et Daniel GBETNKOM, BURUNDI 2014, www.africanecomiconoutlook.org
4. Stef VANDEGINSTE., La limitation constitutionnelle du nombre des mandats présidentiels : une coquille vide ? Une analyse du cas du Burundi, University of Antwerp, Juin 2014
5. Doing Business Burundi, 2014
6. République du Burundi., Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, Arusha (République Unie de Tanzanie), le 28 août 2000
7. République du Burundi, Cabinet du Président :
 - ✓ Loi n°1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la Constitution du Burundi
 - ✓ Loi n°1/20 du 3 juin 2014 portant révision de la loi n°1/22 du 18 septembre 2009 portant code électoral
 - ✓ Loi n°1/18 du 15 mai 2014 portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation
 - ✓ Loi n°1/13 du 31 décembre 2013 portant révision de la loi n°1/11 du 4 janvier 2011 portant missions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale Terres et Autres Biens
 - ✓ Décret n°100/07 du 14 février 2013 portant réorganisation de la commission de gestion des bourses d'études et de stage et fixant les principes généraux d'octroi, de retrait, de rétablissement des bourses d'études et de stages
8. République du Burundi, Commission Electorale Nationale Indépendante, Calendrier électoral, Echéances 2015, Bujumbura, juillet 2014
9. Des journaux hebdomadaires burundais
 - ✓ Arc-en-ciel

- ✓ IWACU
- ✓ Le Renouveau du Burundi

10. Des sites électroniques publiant sur le Burundi :

- ✓ Africatime-Burundi
- ✓ Arib-info
- ✓ Bujumbura News
- ✓ Burundi News
- ✓ Burundi Transparence
- ✓ Iwacu